OTTAWA—98, RUE GEORGES Téléphone: Rideau 514
HULL—4, RUE LANGEVIN Téléphone: Sher. 3925

LE DROIT

SEUL QUOTIDIEN FRANÇAIS D'OTTAWA ET DE HULL

DEMAIN
NUAGEUX ET FRAIS
MAXIMUM HIER 68
MINIMUM (NUIT) 58
A 8 H. CE MATIN 66

18e Année No 132 — OTTAWA MARDI 9 JUIN 1931 — Le numéro 2 sous

Le gouvernement de l'Italie répond au Vatican

Réponse est faite aux notes de protestation de Sa Sainteté Pie XI

Le document du gouvernement, dit-on, est rédigé sur un ton conciliant.

CONTENU IGNORÉ

La réponse traiterait de plusieurs points soulevés par le Vatican.

CLUBS CATHOLIQUES

ROME, (P.A.) 9. — Le gouvernement italien a aujourd'hui envoyé au Vatican la réponse aux deux notes de protestation du Pape contre la dissolution des clubs catholiques de laïques et les manifestations anticatholiques des deux dernières semaines. Le document, dit-on, est rédigé en un ton conciliant. Il a été remis par le comte de Vecchi, ambassadeur d'Italie, au cardinal Pacelli, secrétaire d'Etat papal, Mgr Bergongini-Duca, nonce papal, a rencontré l'ambassadeur au Vatican, et les trois hommes ont conféré plus d'une heure.

La réponse de l'Italie, dit-on, traite de plusieurs points soulevés par le Vatican au sujet des insultes au Pape, du châtiment des coupables, des réparations demandées pour violation de l'extraterritorialité et de l'explication demandée à la suite de la fermeture des clubs catholiques. On ne sait pas encore si cette réponse renferme des excuses au Vatican.

On présume que la note traite à fond de la question des clubs catholiques, la principale question en litige. Ces clubs furent fermés parce que le gouvernement prétendait que ses membres se mêlaient à la politique, accusation niée par le Vatican. Un compromis a été suggéré récemment, c'est que ces clubs rejettent leurs membres qui ont des tendances à se mêler de politique et qu'ils soient réorganisés sous la direction immédiate de l'Eglise. Quelque chose de semblable a été fait dans le nord de l'Italie, où on a organisé des congrégations dont les membres sont à peu près les mêmes que ceux des clubs dissous. Les nouvelles organisations se réunissent dans les églises.

Pendant un certain temps, on a cru la rupture des relations diplomatiques entre l'Eglise et l'Etat et le rappel du nonce papal à Rome. Des deux côtés on a fait des efforts pour régler la question et empêcher la rupture, qui pourrait compromettre le traité de Latran et le concodat. Des négociations non officielles ont été tenues entre le cardinal Gasparri et le marquis de Pacelli.

POURPARLERS

CITE VATICANE, (P.A.) 9— Le comte de Vecchi a rencontré aujourd'hui le cardinal Pacelli et Mgr Borgongini-Duca et ont conféré plus d'une heure.

Ensuite, l'ambassadeur est retourné à Rome pour faire rapport probablement à Mussolini et au ministre des Affaires étrangères.

NOTE.—Nous publions ces nouvelles sous toute réserve.

M. Cannon dans Trois-Rivières ?

IL SE PRESENTERAIT DANS CE COMTE AUX ELECTIONS PROVINCIALES.

MONTREAL, (P.C.) 9. — Une dépêche de Trois-Rivières, publiée hier par le Star de Montréal dit que l'hon. Lucien Cannon, qui fut solliciteur général dans le cabinet King, se portera candidat libéral dans Trois-Rivières, aux prochaines élections provinciales. M. Maurice Duplessis, conservateur, est actuellement député de cette circonscription. M. Cannon fut défait dans Dorchester aux élections fédérales de juillet dernier par M. O Gagnon, conservateur.

RUMEUR NON FONDEE

QUEBEC, 9.—En apprenant la rumeur qu'il se présenterait dans Trois-Rivières, M. Cannon a souri. Il n'y a pas de fondement à cela, dit-il. Malgré cela, certains observateurs politiques locaux persistent à croire qu'il y auar lutte entre MM. Duplessis et Cannon.

LE DÉPART DE M. BRUENING

LUI ET LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES D'ALLEMAGNE PARTENT DE LONDRES.

LONDRES, 9. — Le chancelier Bruening et le ministre des Affaires étrangères Curtius, d'Allemagne, sont partis ce matin de Londres pour leur pays, après une conférence de fin de semaine avec les autorités anglaises, au sujet des intérêts anglo-allemands. En partant, M. Bruening a fait la déclaration suivante: Nous espérons que votre premier ministre nous rendra notre visite. Nous partons satisfaits de nos conversations avec vos hommes d'Etat. Ces conversations contribueront beaucoup aux progrès de la coopération internationale en ces temps difficiles. Nous avons été particulièrement honorés d'être reçus par le Roi.

L'hon. DURANLEAU ÉLU BÂTONNIER

MONTREAL, (P.C.) 9. — L'honorable Alfred Duranleau ministre fédéral de la Marine, a été élu bâtonnier du barreau de la province de Québec. L'honorable M. Duranleau est également bâtonnier du barreau de Montréal.

Hydravion plus gros que le DO-X

L'Angleterre est à construire une machine géante. — Devis de R.-J. Mitchell.

SIX MOTEURS

LONDRES, (Câblogramme P.C.) 9. — Le London Daily Mail annonce aujourd'hui les détails et devis d'un immense hydravion monoplan, plus gros que le DO-X allemand, qui, dit le journal, est en construction à Southampton, sur l'ordre du ministère de l'Air.

L'avion, dit le Daily Mail, a été devisé par R.-J. Mitchell, qui est aussi l'auteur des plans de deux avions rapides en construction à la même usine, la Vickers, à Southampton, pour les courses de la coupe Schneider.

16,000 LIVRES

Le nouveau bateau volant, suivant le journal, portera un voyage payant pendant une envolée normale de six heures, de 16,000 livres, comparativement à un voyage de 9,900 que porte le DO-X. Il aura six moteurs de 900 chevaux-vapeur à comparer avec les 122 moteurs de 600 chevaux-vapeur chacun du DO-X.

L'envergure de la nouvelle machine sera de 174 pieds. L'envergure du DO-X est de 157 pieds six pouces. La machine anglaise, de 107 pieds de long, comptera sur cette dimension 24 pieds quatre pouces de moins que le DO-X. La surface des ailes sera de 4,000 pieds carrés, alors que celle de la machine allemande était de 4,885 pieds. La capacité de combustible, de 2,225 gallons, sera de 1,225 gallons de moins que celle du DO-X.

145 MILLES A L'HEURE

La machine anglaise est faite pour atteindre une vitesse de 145 milles à l'heure soit 11 milles de plus que celle de l'avion allemand. Elle pèsera 40,660 livres comparativement à 61,600 livres que pèse l'avions allemand. Son endurance, estimée à 1,300 milles, sera 100 milles de moins que celle du petit DO-X.

On dit que le nouveau bateau volant comprend plusieurs nouveaux devis tenus secrets. Il sera fait entièrement de duralumin soumis à un traitement spécial pour l'immuniser contre l'action de l'eau de mer.

RIGIDITE

La structure principale sera d'acier inoxydable et comportera une couverture de feuille de plomb qui donnera aux ailes la rigidité voulue.

Les expériences faites avec des modèles démontrent que la machine aura une vitesse d'atterrissage de 72 1-2 milles à l'heure. Le taux initial d'envol sera, prévoit-on, de 750 pieds à la minute. Son taux normal de croisière sera de 700 milles mais elle aura une endurance de 1,300 milles.

Camp de pêche

MONTREAL, 8.— Un voyage de pêche à forfait est la dernière nouveauté. Grâce aux arrangements pris par le camp du lac Traverse, dans le parc Algonquin, Ontario, il est désormais possible de s'offrir une semaine ou plus de vacances dans un camp de pêche à un prix très réduit qui comprend le billet de chemin de fer, la pension au camp, les canots, etc.

Le lac Traverse est à sept heures de Montréal sur la ligne du Canadien Ntaional, dit M. C. K. Howard, gérant du service des congrès et du tourisme au Canadien National, à qui a été communiquée la nouvelle des arrangements pris par les autorités du camp pour faciliter une excursion de pêche aux amateurs.

Le siège reste aux travaillistes

LONDRES, (Câblogramme P.C.) 9. — Les travaillistes ont conservé leur siège dans Gateshead dans l'élection nécessitée par la mort de Sir J.-B. Melville. Le candidat du gouvernement, le major Herbert Evans, a défait le candidat conservateur, le colonel Cuthbert Headlam à une majorité moins forte que dans l'élection précédente. Le major Evans a obtenu 22,893 voix comparativement à 21,501 voix pour le col. Headlam.

M. GEORGE-P. MACKENZIE, ancien commissaire de l'or du Yukon et depuis 1925 directeur des explorations et du développement de l'arctique et du Yukon ainsi que des Territoires du Nord-Ouest qui a été mis à sa retraite samedi.

Suspension du paiement des dettes

D'aucuns prétendent que l'Allemagne suspendra le paiement de ses dettes.

CETTE VISITE

LONDRES, 9. (P.A.)—La possibilité de suspension du paiement des dettes aux Etats-Unis: voilà la question qui a occupé aujourd'hui une grande partie du temps des journalistes, qui font des conjectures sur les résultats de la conférence de fin de semaine entre autorités allemandes et anglaises.

Le Daily Mail, se basent sur une dépêche au Vossische Zeitung, de Berlin, prédit que le Reich demandera l'ajournement des paiements pouvant être différés, d'après le **plan Young**, dès que le chancelier Bruening et le ministre des Affaires étrangères Curtius seront de retour de la conférence. Le Mail prétend donc que l'Allemagne pourrait bien suspendre ses paiements de réparations l'automne prochain. En ce cas, continue le journal, la France et l'Italie se croiraient peut-être obligées de suspendre leurs paiements aux Etats-Unis, et il est évident qu'une grave question économique serait soulevée.

Dans les milieux bien renseignés, on est de plus en plus convaincu que la promesse de collaboration internationale faite à Chequers et la prochaine visite de MM. Stimson et Mellon, secrétaire d'Etat et secrétaire du Trésor des Etats-Unis, sont les avant-courrières d'un mouvement concerté de la part de toutes les nations, consistant à étudier de nouveau le sujet général des dettes et réparations de guerre.

La situation politique en France et le status économique de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne, croit-on, demandent de la prudence, et on se gardera de toute mesure officielle jusqu'à ce que soit déterminé définitivement le but de la visite des hommes d'Etat américains.

On attache de l'importance à la déclaration faite hier par le chancelier Bruening devant l'association anglo-allemande, à savoir qu'il espérait que la réunion Chequers ne serait pas un acte, mais un nouveau pas vers le développement d'une entente internationale.

TUEE PAR UN AUTO

MONTREAL, 9.—Thérèse Trépanier, trois ans, a été tuée hier soir en se faisant frapper par un automobile. On tiendra une enquête.

La Chine est menacée de la guerre civile

La situation est grave, et des étrangers ont été avertis d'évacuer.

UNE ALLIANCE

HONG KONG, 9. (P.A.)—La Chine était menacée hier soir de la guerre civile, le gouvernement révolutionnaire du sud de la Chine cherchant l'alliance des autres éléments rebelles de tout le pays, afin de renverser le gouvernement nationnaliste de Nankin. La rébellion est devenue si grave, que tous les citoyens étrangers près de Fou-Tchéou ont été avertis d'évacuer, afin de se soustraire aux rebelles, qui s'avancent dans la rivière Min, après avoir défait les armées du gouvernement dans l'ouest de la province de Fouen.

Yen Shi-Hsan, ancien gouverneur de Shansi, et le général Feng Yu-Hsiang, les deux chefs de la révolution de l'an dernier contre le gouvernement de Nankin, ont envoyé des représentants pour conférer avec Chang Tsung-Chang. Des représentants ont aussi été envoyés à Dairen par Chang Hsueh Liang, gouverneur de Mandchourie. Chiang semble ne s'occuper guère d'une rébellion dans le sud, et il a l'intention d'écraser les bandits des provinces de Hou-Nan et de Kiangsi.

DES CRITIQUES MAL INSPIRÉES

QUEBEC, 9. (P.O.)—Les critiques de la loi des liqueurs de Québec faites par l'ancien gouverneur Brewster du Maine sont mal inspirées, a déclaré hier soir le premier ministre Taschereau en commentant des dépêches qui rapportaient un discours de M. Brewster à la convention de la W.T.C.U. à Toronto dimanche.

"Puis-je faire observer à l'ancien gouverneur Brewster, dit le premier ministre, qu'il trouvera beaucoup plus pour occuper son attention dans son propre pays suivant la loi actuelle de prohibition qui y existe, sans venir au Canada critiquer une loi des liqueurs qui a visiblement donné satisfaction dans cette province Cependant, il est à peine nécessaire de faire des commentaires."

M. Taschereau ajoute que la loi de Québec pourvoit à ce que seul la bière et le vin soient vendus dans les restaurants et jusqu'à 11 heures le soir "au lieu de 10 comme l'a déclaré l'ancien gouverneur Brewster."

"Les heures élastiques dont il fait mention, si elles sont portées à l'attention de la Commission des Liqueurs de Québec, auront pour effet la suspension immédiate du permis de l'offenseur", conclut le premier ministre.

S. Excellence le Délégué à Pembroke Ont.

Son Excellence est reçue par les autorités religieuses et civiles.

LES VISITES

PEMBROKE, 9.—Son Excellence Mgr Andréa Cassulo, délégué apostolique, a célébré hier matin une messe pour les enfants dans la cathédrale locale. Après avoir porté la parole, le Délégué, en compagnie de l'abbé P.-T. Ryan et d'autres membres du clergé, visita la maison-mère des Soeurs de Saint-Joseph. A midi 15, Son Excellence fut l'objet d'une réception civique, de la part du maire G.-D. Biggs et des membres du conseil de ville. Son Excellence Mgr Ryan et une trentaine de membres du clergé y assistaient. Une adresse fut lue par le maire et le Délégué y répondit, exprimant sa sincère appréciation de la réception qui lui était faite et parlant de l'affection qu'éprouve le Saint-Père pour les personnes de toutes les croyances.

A une heure, le Délégué fut l'hôte d'honneur à un banquet donné par l'évêque de Pembroke et son clergé à l'hôtel Pembroke. Mgr Ryan porta les santés du Pape et du Roi. A quatre heures, Mgr Ryan et plusieurs membres du clergé visitèrent la maison-mère des Soeurs Grises de l'Immaculée Conception. Hier soir, le Délégué a été reçu au couvent de Pembroke, et ce matin il a célébré la messe à l'église St-Jean-Baptiste, puis a visité quelques paroisses du comté de Pontiac, accompagné de Mgr Ryan.

MESURE CONTRE FAUX CHÈQUES

LES MARCHANDS DE QUEBEC DEMANDENT D'APPUYER UN BILL A CETTE FIN.

MONTREAL, (P.C.) 9. — L'association des marchands détaillants de la province de Québec a adressé aux députés fédéraux représentant Québec des circulaires leur demandant d'appuyer un bill de A.-W. Neill, député indépendant de Comox-Alberni, relativement aux chèques émis par des personnes n'ayant pas de fonds suffisants en banque. En vertu de ce bill, ces personnes seraient passibles d'une amende ne dépassant pas cent dollars ou trois mois de prison pour le premier délit et ne dépassant pas deux cents dollars ou six mois pour délits subséquents.

FEU J.-J. CARTER

TORONTO, 9.—John-J. Carter, président de la Société Saint-Vincent de Paul, est décédé hier à l'âge de 51 ans.

L'hon. Bennett rencontrera les représentants des prairies

CALGARY, 9 — (P. C.) — Le premier ministre Bennett a consenti à rencontrer les représentants des gouvernements des trois provinces des prairies, des organisations de fermiers et d'associations de marchés, au sujet de la vente de la récolte de 1931, dit une nouvelle reçue d'Ottawa par M. N. Priestly, vice-président des fermiers-unis d'Alberta. Le télégramme dit que M. Bennett a communiqué avec le premier ministre Brownlee, d'Alberta, sur les détails du programme de la conférence ainsi que sur la date. Une lettre de R. Gardiner, chef du groupe progressiste du Parlement, dit que l'hon. R. Weir, ministre de l'Agriculture, est sympathique à cette conférence. M. Priestly s'attend à ce qu'une décision soit prise à cette conférence sur la question du blé.

50 personnes se font blesser dans dans l'effondrement d'une tribune

GARY, Indiana, 9 — (P. A.) — Plus de 50 personnes ont été blessées hier soir, au moment où une grande tribune pouvant contenir environ 500 spectateurs assis s'effondra à Marquette Park. L'accident interrompit temporairement les fêtes du 25ème anniversaire de Garry. Treize personnes ont été transportées aux hôpitaux, grièvement blessées. Une quarantaine d'autres ont subi des traitements ailleurs.

Les autorités de la ville prétendent que les fortes pluies de ces derniers jours ont probablement miné les fondements de la tribune, qui était sur un banc de sable.

VIEILLES MACHINES REMPLACÉES

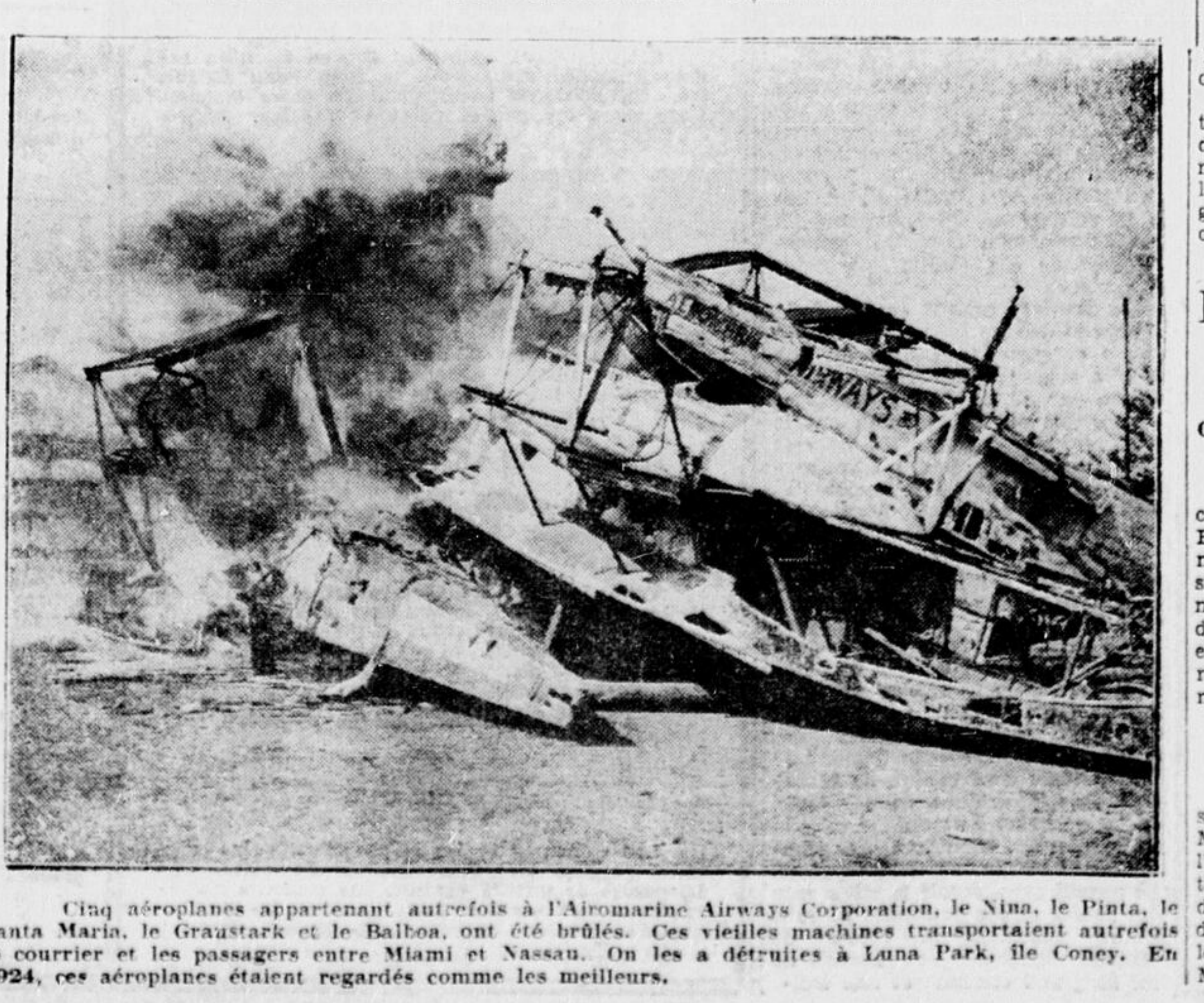

Cinq aéroplanes appartenant autrefois à l'Airomarine Airways Corporation, le Nina, le Pinta, le Santa Maria, le Graustark et le Balboa, ont été brûlés. Ces vieilles machines transportaient autrefois le courrier et les passagers entre Miami et Nassau. On les a détruites à Luna Park, île Coney. En 1924, ces aéroplanes étaient regardés comme les meilleurs.

Le major LOCKIE-T. BURWASH, fameux explorateur de l'Arctique qui remplace M. George-P. Mackenzie en qualité de commandant de l'expédition dans l'Arctique et du développement du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Le retour à la terre de ces familles

On veut établir sur des fermes des familles et des individus du Canada.

COOPÉRATION

WINNIPEG, (P.C.) 9. — Le ministère de Colonisation et d'Immigration fédéral et les départements de colonisation du Pacifique Canadien et du Canadien National apporteront leur coopération à l'établissement sur des fermes de familles et d'individus demeurant en Canada, a-t-on annoncé hier soir, à la suite d'une assemblée des représentants des parties concernées. L'initiative a été prise il y a quelque temps par l'hon. W.-A. Gordon, ministre de l'Immigration et de la Colonisation, et les gouvernements provinciaux de l'ouest coopèreront aussi dans une certaine mesure à l'entreprise. Des représentants des gouvernements des prairies assistaient à la conférence. Les délégués décidèrent que dans les circonstances on ne devait pas encourager les immigrants. Le problème à résoudre immédiatement, fut-il convenu, est celui de l'établissement sur la terre de personnes demeurant au Canada, qui sont prêtes à entreprendre des travaux de la ferme et en mesure de le faire.

Les compagnies de chemin de fer et le gouvernement fédéral ont établi l'an dernier plus de 1,500 familles sur la terre, et plus de 7,000 hommes ont obtenu de l'emploi sur les fermes.

La Saskatchewan était représentée par le major John Barrett, sous-ministre des Ressources naturelles; l'Alberta par J.-F. Andrews, sous-ministre de l'Agriculture; le Manitoba par J.-H. Evans, sous-ministre de l'Agriculture.

LES ÉLECTIONS DANS QUÉBEC LE 28 SEPTEMBRE

QUEBEC, 9.—Les députés de Québec réclamaient une cinquième session. Le gouvernement inclinait à la leur donner; mais, après réflexion, il a été trouvé que cette manoeuvre serait malhabile, que le gouvernement semblerait s'accrocher au pouvoir avec l'énergie du désespoir, surtout en retardant la date des élections générales jusqu'après celle des élections municipales de Montréal, comme plusieurs le préconisaient.

Il parait désormais certain que les élections auront lieu entre le 15 septembre et le 15 octobre, très probablement le 28 septembre prochain. C'est la veille de la Saint-Michel, date, dit la chanson, "où tous les ânes changent de poil." Ce serait de mauvais augure si les députés ministériels passaient pour des ânes; mais c'est à un autre animal domestique moins obstiné et à la toison mieux fournie qu'on les compare.

A cette date du 28 septembre les travaux publics et les dégrèvements d'impôts auront commencé de donner leurs bons effets. Ce sera, après la récolte des contribuables, celle du gouvernement, espèrent les amis de celui-ci.

DES VISITEURS D'ANGLETERRE

ON ATTEND CET ETE AU CANADA 350 TOURISTES ANGLAIS.

LONDRES, (P.C.) 9. — Trois cent cinquante touristes de la Grande-Bretagne visiteront, croit-on, le Canada cet été, au cours de l'une des six tournées organisées par les journaux alliés. Les visiteurs se rendront à Montréal, Ottawa, Toronto et Chutes Niagara et s'embarqueront à New-York pour s'en retourner dans leur pays.

FORT WILLIAM, Ont., 9.— Jo-

FORT WILLIAMS, Ont., 9— Joseph Manion, frère de l'hon. R.-J. Manion, est gravement malade à l'hôpital local et a subi une opération. C'est une figure bien connue dans le monde minier du nord d'Ontario. Lui et W.-S. Jackson sont les découvreurs de la mine Jackson-Manion, à Woman's Lake.

Le bill ne protège pas les auteurs, dit le député Chevrier

Crédits intérimaires

Le gouvernement au début de la séance de l'après-midi s'est fait voter des crédits intérimaires: un-douzième $20,099,723.71; un-quart des crédits du ministère de l'intérieur, $1,154,091.85; un douzième des crédits du Canadien National et de la marine marchande du Canadien National, $943,832.33, soit un total de $22,197,647.29.

M. J. Bradette et la route trans-Canada

Vote sur l'ajournement battu par 27 voix. — Une question de M. Pouliot.

LE PROVISOIRE

(Galerie de la presse)

La Chambre des Communes a été témoin de deux votes secondaires hier après-midi.

Le premier fut déclanché par M. J.-A. Bradette, libéral de Témiscamingue-Nord, lorsque le vice-président de la Chambre, M. Armand Lavergne, lui refusa le droit de poser une question au premier ministre au sujet de la route trans-Canada.

M. Bradette désirait que le premier ministre confirmât ou niât une déclaration attribuée à l'hon. William Finlayson, ministre des terres et forêts de la province d'Ontario, à l'effet que les gouvernements fédéral et provincial en étaient venus à une entente pour organiser trois expéditions d'arpentage, au cours de l'été. Les arpenteurs étudieraient le meilleur tracé de la future route.

Le vice-président prétendit la question hors-d'ordre et demanda au député de l'inscrire à l'ordre du jour.

C'est une question de grande importance pour le nord de l'Ontario, dit M. Bradette, et comme elle se rapporte au chômage je crois avoir droit à une réponse et je suis certain que le premier ministre était consentant à me la donner".

"Je devais faire la même remarque, M. le président, dit M. Bennett. La question est hors-d'ordre".

M. Bradette voulut parler mais il fut accueilli par des cris protestataires.

(suite à la 9ième page)

LA VISITE DE CES ÉTUDIANTS

CENT ETUDIANTS FRANÇAIS VISITERONT LE CANADA AU MOIS D'AOUT.

MONTREAL, 9. (P.C.)—Un groupe de cent étudiants français visiteront le Canada au mois d'août et s'arrêteront à Halifax, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto et aux Chutes Niagara. Ce sera la vingt-huitième tournée organisée sous les auspices de l'Union pour la France, dont le général de Pouydraguin est président, et la première fois qu'un tel groupe traverse l'Atlantique.

Les étudiants s'embarqueront au Havre sur le Rochambeau le 6 août et arriveront à Halifax le 15. Ils seront à Montréal le matin du 19 août, puis se rendront ensuite à Ottawa. De là, ils iront à Toronto, aux Chutes Niagara et finalement à New-York, où ils s'embarqueront sur le De Grasse le 26 août pour leur pays. Les étudiants seront sous la direction de l'abbé Guinchard, et il est probable qu'ils seront accompagnés de professeurs et d'ecclésiastiques français.

ON REFUSERAIT CES EMPLOYÉS

ON DEMANDE UNE LOI DEFENDANT D'EMPLOYER DES ETRANGERS AU MAINE.

PORTLAND, Maine, 9.— S. S. Howes, directeur de district de l'immigration locale, a annoncé hier soir qu'à la prochaine session de la législature on demanderait d'édicter une loi défendant d'employer dans le Maine des étrangers qui habitent actuellement le pays illégalement. M. Howes est d'avis que des milliers de personnes demeurant ici et employées dans les industries du Maine seront affectées par une telle loi. La plupart, dit-il, sont Canadiens-français, mais il se trouve aussi un bon nombre de débardeurs d'origine irlandaise.

TROUPES DEFAITES

FOU-TCHEOU, Chine, 9.— (P.A.) Les forces provinciales qui combattant les bandits dans la plus grande partie de la province de Fukien ont été défaites aujourd'hui près de Kienning par des proscrits de la province de Kiangsi.

Le député d'Ottawa trouve que le bill Cahan ne va pas assez loin.

LONG DÉBAT

Le congrès de Rome. — L'approbation du Canada. — Texte du bill.

EXPLICATIONS

(Galerie de la presse)

La Chambre, à part certains préliminaires qui ont occupé une bonne partie de l'après-midi, a passé la journée d'hier à discuter le bill du droit d'auteur. Ce bill avait eu des stages orageux au comité spécial de la Chambre qui l'avait étudié à diverses reprises, entendu des témoignages et des critiques diverses.

Hier l'honorable C. H. Cahan, secrétaire d'Etat, a défendu son bill contre les attaques de M. E. R. E. Chevrier, député libéral d'Ottawa qui fut membre du comité spécial et qui s'est montré depuis quelques années le champion des droits d'auteur.

Le député d'Ottawa trouve que le bill ne va pas assez loin. Il est de nature à protéger tout le monde excepté les auteurs eux-mêmes.

La discussion porta en même temps sur la nature du droit d'auteur. M. Chevrier a prétendu qu'il s'apparentait au droit de propriété et qu'il était reconnu depuis l'antiquité. Il a cité les Relations des Jésuites qui montrent bien que ce droit était reconnu par les premiers habitants du Canada.

M. Cahan prétendit au contraire que les auteurs ne tenaient leurs droits que de la loi et que s'il en était ainsi l'Etat pouvait les restreindre au besoin.

LE DEBAT

M. C. H. Cahan, déclare que si le Canada veut être partie au congrès du droit d'auteur qui a eu lieu à Rome, l'approbation du dominion devra être déposée avant le 1er juillet de cette année.

Le but du nouveau bill est d'élargir les cadres du statut canadien se rapportant au "copyright", de façons à le rendre conforme au statut du congrès de Rome. Le gouvernement a reçu du gouvernement britannique un communiqué lui annonçant qu'il sera partie à la convention et que le parlement anglais ratifiera cette convention avant le 1er juillet.

Il est donc urgent pour le Canada de hâter le travail parce qu'il faudra de dix à douze jours pour remplir les formalités de la déposition de la ratification canadienne. La Chambre adoptera sans doute le bill afin que le gouvernement puisse l'envoyer au Sénat le plus tôt possible. Un comité représentant tous les groupes de la Chambre a examiné le projet de loi avec beaucoup de soin et les amendements ont été approuvés à l'unanimité.

Le bill accorde une plus grande sécurité aux auteurs. Il contient aussi des clauses régularisant les opérations des sociétés et des compagnies auxquelles les auteurs confient leurs droits.

M. Fernand Rinfret ancien secrétaire d'Etat recommande le bill à la Chambre et félicite M. Cahan pour la façon énergique et impartiale avec laquelle il a dirigé l'étude de son bill par les différentes étapes du comité.

(Suite à la 2ème page)

ATTENDUS A BALE

BALE, Suisse, 9. (P.A.)—Le chancelier Bruening et le ministre des Affaires étrangères Curtius d'Allemagne sont attendus ici en juillet pour continuer les négociations financières avec les directeurs de la banque des règlements internationaux.

TORONTO, 9.—La pression est élevée dans le golfe Saint-Laurent; modérément élevé au sud des Grands Lacs et au Manitoba, et basse dans la Colombie Britannique et les Dakotas; on signale aussi une dépression au centre des côtes de l'Atlantique, se déplaçant vers le nord. Il a plu abondamment dans le Québec, et dans le Nouveau-Brunswick, et il y a eu de légères averses dans plusieurs endroits de l'ouest. Il est tombé un quart de pouce de pluie dans l'Alberta. La température reste fraiche dans l'est, et se rafraichit davantage dans l'ouest.

Pronostics—Vallée de l'Outaouais et Haut-Saint-Laurent: vents du nord-est; nuageux et frais aujourd'hui et demain; averses locales.

Maximum hier	62
Minimum durant la nuit .	50

A 8 heures ce matin: Prince Rupert, 48; Victoria, 52; Kamloops, 64; Calgary, 52; Edmonton, 50; Prince Albert, 48; Winnipeg, 52; Sault Ste-Marie, 52; Toronto, 58; Kingston, 52; **Ottawa, 54**; Montréal, 54; Québec, 60; St-Jean, T.N., 42; Détroit, 58; St-Jean, N.B., 50; Halifax, 52; New-York, 56; Charlottetown, 54; Jasper, 50; Moncton, 52.

Carnet Mondain

Mlle Martha Allan est retournée à Montréal, après avoir passé la fin de semaine, à Rideau-Hall, l'invitée de Leurs Excellences le gouverneur-général et la comtesse de Bessborough.

* * *

Mme Hugh Guthrie, épouse du Ministre de la Justice a reçu à déjeuner hier, au Country Club, en l'honneur de Mme W. D. Herridge (Mildred Bennett) récemment revenue d'Angleterre. Au nombre des invitées on remarquait: Lady Mount Stephen et Mme Frank Meighen, de Montréal, lady Kemp, de Toronto, Mme Herbert Marler, lady Clark, Mme Hanford MacNider et la comtesse de Rogerie.

* * *

Le lieutenant-colonel et Mme Humphrey Snow, ont passé la fin de semaine, dans les Laurentides, les hôtes, de M. et de Mme J. W. McConnell.

* * *

L'honorable Dr Manion, est actuellement à Fort-William, Ont.

* * *

M. et Mme N. L. Brunette ont passé la fin de semaine à leur maison d'été, à Lucerne-en-Québec.

* * *

Mme Thomas P. Neville, de New-York, passe quelques semaines en ville, l'invitée de Mme C. Neville.

* * *

M. et Mme Gilbert Fauquier sont à Montréal, enregistrés au Ritz-Carlton.

* * *

Mm Marcel Gabord et sa fille Odette, de Montréal, passent quelque temps dans la Capitale, et se retirent au Château-Laurier.

* * *

Mme E. Rougvie et Mlle Ruth Cameron, ont passé quelques jours, à Montréal, au Ritz-Carlton.

* * *

Mme Melville Rousseau, de Montréal, passe quelque temps en ville, chez ses parents, M. et Mme C. O. Sénécal.

* * *

M. et Mme Omer Langlois, de Montréal, ont passé la fin de semaine, en ville.

* * *

M. le sénateur Georges Parent, de Québec, recevait à diner ces jours derniers, à sa résidence, Chemin Ste-Foy, en l'honneur de l'honorable M. Ernest Lapointe.

* * *

On annonce pour le 10 juin, le mariage de Mlle Laurette Fontaine, fille de M. et de Mme J. H. Fontaine, de Montréal, avec M. le notaire Louis Martineau, fils de M. le docteur G. E. Martineau, décédé et de Mme Martineau, de Québec.

* * *

Mme E. A. Bonner a reçu à l'heure du thé, samedi, en l'honneur de sa fille, Dorothy. La table de thé, était ornée d'iris et d'oeillets. Mme J. Bonner, Mme C. Larose et Mlle K. Bonner ont servi le thé et les glaces, aidées de Mlles N. Malloy, K. Field, A. Nolan, L. Burns et L. Wishart.

* * *

Mme Georges A. Simard et Mlles Gabrielle et Georgette Simard, de Montréal, sont arrivées d'Europe, dimanche, sur le "Montclare".

* * *

Mme W. J. Turpin, de Montréal, a passé quelque temps en ville, chez sa fille, Mme J. W. Hughson.

* * *

M. A. L. Beaubien, M. P. et Mme Beaubien, ont passé quelques jours, à Kitchener, Ont.

* * *

AU PARC CONNAUGH

Parmi l'assistance hier, aux courses au parc Connaught, nous avons reconnu: l'honorable N. A. Belcourt et Mlle Belcourt, Mme R. J. Manion, M. Manion, Mme Eugène Poitevin, M. et Mme J. C. Raper, M. et Mme Jules Castonguay, l'hon. Dr J. L. Chabot, Mme J. A. Law, Mme F. A. Labelle, Mme Georges Cagnat, M. M. Labelle, le Dr R. Chevrier, Mme J. A. Ste-Marie, Mme E. Gagnon, Mme H. Trudel, Mme Charlebois, Mme C. Paré, M. et Mme J.-B. Duford, M. et Mme H. Parker, M. et Mme W. Foran, Mlle Quevillon, Mme Mayno Davies, M. et Mme J. Van Wyck, le colonel et Mme Fraser Hadley, Mme L. Normandin, Mme W. B. Northrup, M. et Mme J. F. Crowdy, Mme J. P. Gorman, M. et Mme W. J. Egan, Mme M. Rousseau, Mlle Sénécal, M. Belzile, M. et Mme Allan Ross, Mme E. B. Devlin, M. Fraser, Mlle Betty Henderson, M. et Mme W. A. Cole, Mme John Foran, Mlle Connelly, Mme R. A. Minnes.

* * *

M. l'abbé Bouhier, p. s. s., a béni, ces jours derniers, en l'église Saint-Louis de France, de Montréal, à huit heures et demie, le mariage de mademoiselle Françoise de Guise, fille de M. et de madame Olivier de Guise, avec le docteur Paul-E. Bourgeau. Pendant la messe le programme musical fut exécuté par M. Roméo Mousseau et le docteur Albert Guilbault. M. de Guise accompagnait sa fille et M. Bourgeau était le témoin de son fils. La mariée portait un modèle Molyneux de crèpe romain et dentelle bleu-sorrento; un chapeau de bakou assorti avec noeud de velours; des roses et du muguet composaient sa gerbe. A l'issue de la cérémonie il y eut réception chez madame De Guise où les salons étaient décorés de fleurs printanières. Le docteur et madame Bourgeau partirent ensuite pour Toronto et Niagara. Pour voyager madame Bourgeau portait un ensemble, modèle Vionnet, vert-perruche et un chapeau de bakou de même ton.

* * *

AVIS—Toutes nouvelles concernant le Carnet Mondain, pourront se communiquer par téléphone, le soir de 7 à 8 heures, à R. 2154 ou par écrit à Case Postale, 554, Le Droit.

Autres dons pour le Victorian Order

Les organisateurs de la campagne de souscriptions en faveur du Victorian Order of Nurses, accusent réception des autres dons suivants:

$77.00, Personnel et employés, Metropolitan Life Insurance Co.; $65.05, Bowles, Lunch. rue Sparks; $63.59, Magasin de la Com. des L., rue Queen; $49.94, Gare Union; $48.67, Canadian Department Store; $40.29, Ottawa Electric; $38.55, Banque de la Nouvelle Ecosse; $37.65, Bryson-Graham; $33.98, Murphy-Gamble; $27.75, Weldon Graham; $25.03, Charles Ogilvy; $21.59, Magasin de la Com. des L., rue Rideau; $20.58, Banque Royale; $19.97, Schulte's Limited; $18.87, Quartiers généraux; $18.80; Banque de Montréal, rue Wellington; $17.47, Brasserie de la rue Queen; $17.30, Ferme Expérimentale; $17.25, Travaux Publics; $16.85, Banque de Commerce; $16.71, Imprimerie Nationale; $16.57, Ministère de la Marine; $16.22, Théâtre Regent; $15.00, John-M. Garland, Son et Cie., Ltée, $13.52, Château Laurier; $13.42, Théâtre Imperial; $13.07, Banque de Montréal, rue Rideau; $12.64. Théâtre Avalon; $12.30, Immigration et Colonisation; $11.17, Ministère des Pêcheries; $10.80, Théâtre Keith; $10.69, A.-J. Freiman, Ltée; $10.45, Magasin de la Com. des L., Hintonburg; $9.74, Entrepôts de la rue Bank; $9.58, Ecole Publique d'Eastview; $9.18, Bloc de l'ouest; $9.03, Théâtre Centre; $8.93, Bowles Lunch, rue Rideau; $3.41, Archives du Dominion; $3.14. Magasin Jarvis; $2.00, Brotherhood Railway Carmen of American Lodge No 552; $1.50, Entrepôts Dalhousie; $1.40, Ministère des Mines; 80c, Brasserie Capital; 63c, Ministère du Commerce et de l'Industrie.

$50.00, Anonyme; $25.00, Mme David MacLaren, Hon. Charles Murphy, Henry-E. North; $20.00, Hon. Andrew Haydon, Mme Wm. MacDougall; $15.00, Mme Wm. Coristine, M. Pollock; $10.00, Dr Ira W. Hamilton, M. et Mme R.-B. Viets. Mlle Nano Hughes, Mme C. O'Connor, Geo.-E. Preston and Sons, Ltd., M. et Mme T.-P. Charleson, Mme Adolphe de Blois Caron, Sir George-E. Foster, A.-F. Astley; $5.00, D.-J. White, Brig. A. C. Caldwell, Mll E.-L. Bogart, Mme B.-T.-A. Bell, Mme Bertha Symes, Mme Alex Fleck, Mme Edward Houston, S.-R. Smith, M. et Mme G.-B. Greene, M. F.-W. Berry, A. H. McDougall, J.-I. MacCracken, A. C. Fleming, Dr O. Martin, Geo.-F. McCormick, Barrett-P. Dewar, Mlle Mary Scott, Un Ami; $2.00, M. et Mme Boyd, le chanoine F.-J. Gorman, Mlle Charlotte Ross, Mme W. B. MacArthur, Mlle H.-M. McArthur; $1.00, Mme F. Maud Brown, John Maloney, T.-B. George, Mlle Winifred Embree, Mlle Nora Hardy, Anonyme.

Blasphémateurs interdits des terrains de jeu

LES GERANTS DES CLUBS DE BALLE-MOLLE RESPONSABLES DE LA CONDUITE DES JOUEURS.

Dorénavant, tout blasphémateur sera sorti des terrain de jeux, d'après une décision adoptée par le comité des terrains de jeux de la ville à l'assemblée régulière tenue hier soir dans la salle du Bureau des Commissaires à l'édifice Transportation. La question des blasphémateurs fut déposée devant le comité à l'occasion de la lecture d'une lettre venant du Bureau des Commissaires à ce sujet.

L'échevin George Pushman déclara que les garçonnets et les fillettes qui jouent sur les terrains de la ville ne sont pas responsables mais plutôt les membres des clubs de balle molle. Il déclara que les gérants des clubs devraient être tenus responsables de la conduite des membres de leurs clubs. Il ajouta que toute autre plainte portée contre un membre d'un club en particulier aurait pour effet l'interdiction du club sur les terrains de la ville.

M. Pushman dit que cette mesure sévère saura mettre fin au blasphème sur les terrains de jeux. Les autres membres du comité sont tous en faveur de cette politique de prévention du blasphème.

LES ACCIDENTS

Sur la question des accidents sur les terrains de jeux, l'échevin Pushman dit que les directeurs des terrains devraient enseigner aux enfants la méthode de tenir un bâton de baseball, afin de prévenir des accidents de la même catégorie de celui qui se produisit sur le terrain de jeu Gladstone mardi dernier.

M. Morgan, directeur des terrains de jeux a déclaré à l'assemblée d'hier que la distribution des prix et médailles gagnés au cours de la saison de hockey sur les patinoires de la ville, se fera vendredi soir à 7 heures 30 au gymnase de l'école de la rue Kent. L'échevin Pushman, président du comité ainsi que les autres membres du comité assisteront et prendront part à la distribution.

La soumission de la Capital Hardware pour le clôturage du parc Bingham et du parc Plouffe, a été acceptée par le comité. Le prix pour le clôturage du parc Bingham sera de $936.24 et celui du parc Plouffe, de $1,050. 65 Le comité a aussi décidé de demander au Bureau des Commissaires d'émettre un appel pour des soumissions pour l'installation d'un système de ventilation au bain Champagne, le coût étant approximativement de $2,000.

Assistaient à l'assemblée en plus du président l'échevin R.-G. Pushman, MM. les échevins D. McCann, E.-P. McGrath, Rod. Plant, N.-H. MacDonald, J.-R. Welch, J.-A. Forward, E.-A. Band, T.-H. Kirby Bangs, J-E. McVeigh, G.-S. Sloan, et le directeur E.-F. Morgan.

Accident prévenu

Un patient de l'hôpital Général Misericordia a tenté vers minuit de se précipiter par une fenêtre du troisième étage de l'institution. Le personnel de l'hôpital fut mis sur pieds par des cris, et arriva sur les lieux à temps pour prévenir l'accident. Le patient a été placé dans une chambre privée et surveillé toute la nuit.

Maintenant enveloppé de cellophane

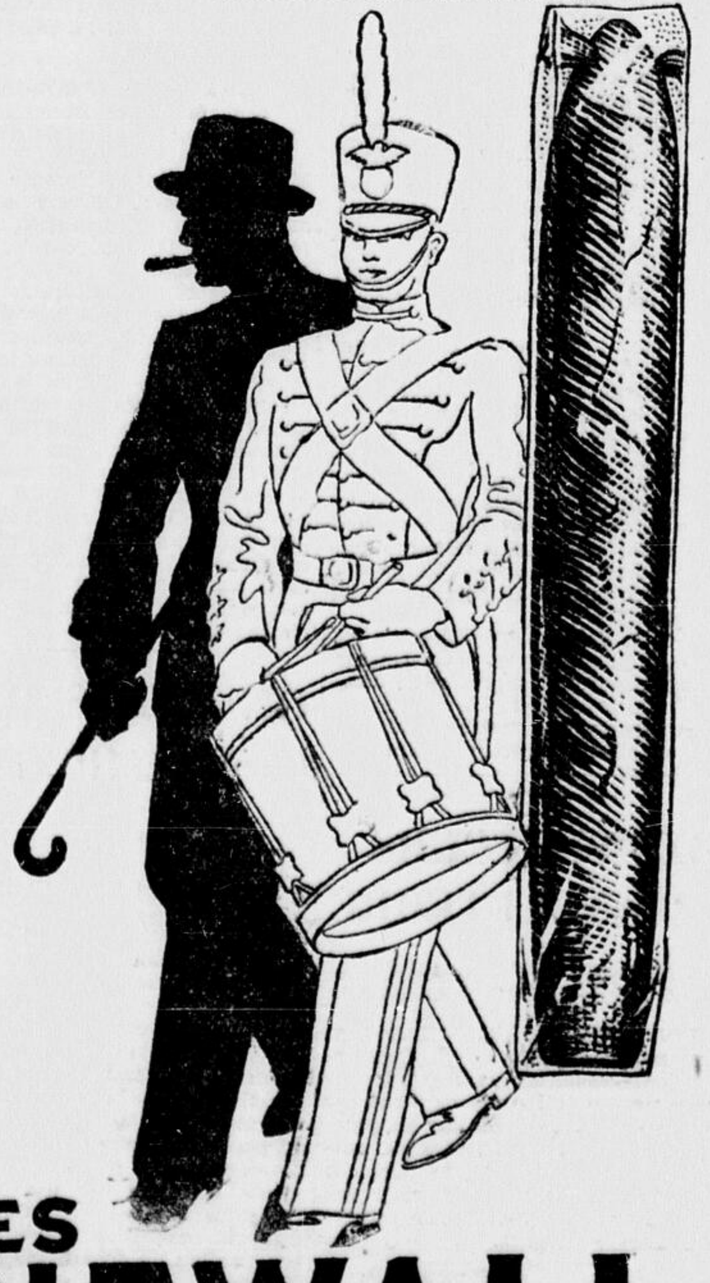

Votre Vieux Favori Suit la Marche du Temps

Toute la qualité, la saveur, l'arome originaux du cigare Stonewall Jackson lui sont aujourd'hui conservés intacts par la plus récente et la meilleure des enveloppes transparentes (en cellophane), claire comme le cristal, scintillante et qui conserve chaque cigare aussi frais qu'au jour de sa fabrication.

CIGARES STONEWALL JACKSON 5¢

Le bill ne protège pas les auteurs, dit le député Chevrier

(Suite de la 1ère page)

M. E. R. E. CHEVRIER

M. E. R. E. Chevrier, libéral d'Ottawa, croit, lui aussi, que le bill est très acceptable dans son ensemble mais qu'il ne va pas assez loin. Il ne protège pas les auteurs et ne pourvoit d'aucune façon au redressement des griefs qu'ils pourraient avoir en cas de violation de leurs droits.

On est sous une mauvaise impression lorsque l'on croit que le droit est un droit statutaire. C'est, en vérité, un droit aussi ancien que le droit de propriété ou aucun autre droit reconnu par la loi. Mais de temps en temps ce droit a été restreint par des statuts.

Pour prouver l'ancienneté du droit d'auteur, M. Chevrier rappelle que les premiers missionnaires canadiens ont remarqué qu'il existait chez les sauvages et qu'il était aussi reconnu chez les Esquimaux. D'après les Relations des Jésuites, chaque indien possédait une chanson de sa propre composition. Elle était sa propriété et ne pouvait pas être chantée par une autre personne sans commettre une grave offense contre le compositeur.

Ceci constituait un véritable droit d'auteur.

Le projet de loi devant la Chambre selon M. Chevrier ne va assez loin pour se conformer aux termes de la convention de Rome. Il protège presque tout le monde excepté les auteurs.

A LA REPRISE DU SOIR

Quand le débat fut repris à huit heures, M. Chevrier continua d'exposer les différentes raisons qui motivaient son opposition au bill de M. Cahan. Bien qu'il approuve quelques-uns des principes sur lesquels on a basé le bill et quelques-uns de ses objectifs, le bill n'accorde pas aux auteurs les droits réels auxquels ils ont droit.

A plusieurs points de vue le bill ne se rend pas assez loin et de plus il ne fait pas disparaitre quelques-unes des clauses les moins acceptables de l'ancienne loi.

M. C. W. Bell, conservateur de West Hamilton, se demande quelle protection la nouvelle législation donnera aux auteurs contre ceux qui interprèteront leurs oeuvres sans leur permission.

M. C. H. Cahan, répond que la nouvelle loi protègera les auteurs contre la reproduction non autorisée de leurs oeuvres au radio. Les droits civils des auteurs sont mieux protégés mais il ne croit pas que l'on doive inscrire des sanctions pénales dans la loi. Si l'on désire que des sanctions plus sévères soient imposées pour violation des droits d'auteur on devrait alors faire amender le code criminel.

Il est d'avis que l'une des clauses les plus importantes du bill est celle qui reconnait le droit moral des auteurs à leurs oeuvres. Ainsi un auteur peut en se prévalant de la loi empêcher une personne de mutiler ou de modifier son oeuvre même après que son droit d'auteur a été vendu à cette personne. Cette clause du bill, parce que purement éducationnelle, ne comporte aucune sanction pénale dans le cas où elle serait violée.

ORGANISATIONS DE CHARITE

Au sujet de la clause sixième qui permet aux institutions éducationnelles et religieuses d'employer les compositions musicales pour des fins charitables, religieuses ou éducationnelles quand ces oeuvres sont interprétées sans profit personnel, M. Cahan dit que sir William Chabot, président du Board of Trade de Londres, une autorité en matière de droit d'auteur, est d'avis que d'après la loi anglaise actuellement en vigueur, les églises et les chorales qui interprètent les compositions d'un musicien moins de cinquante ans après la mort du compositeur se rendent coupables de violation du droit d'auteur et sont susceptibles d'être traduites en justice. Pour éviter une telle situation la clause sixième a été insérée dans le bill et à part les institutions mentionnées plus haut elle s'appliquent aussi aux expositions de charité et aux expositions données sous les auspices et avec l'autorisation des autorités fédérales, provinciales ou municipales.

L'honorable Fernand Rinfret déclare que ce n'est pas à l'Etat de décider si une église ou une exposition peut ou ne peut pas se servir des oeuvres d'un auteur. Cette clause ne constitue sûrement pas une bonne législation. Les droits d'auteur sont nécessairement la propriété d'un auteur. Il appartient à l'artiste de dire qui pourra ou ne pourra pas interprèter son oeuvre. Toutefois il accepte cette clause afin de protéger certaines autres clauses du bill. Cette clause pourtant donne à l'Etat le pouvoir de disposer d'un droit qui appartient en propre à l'auteur ou au compositeur.

M. William Irvine, fermier-uni de Wetaskiwin, dit quelques mots sur l'amendement et M. Cahan déclare que d'après le bill aucun droit d'auteur ne subsiste excepté par statut. Les auteurs n'ont d'autres drcits que ceux qui leur sont accordés par la loi. Puisque tel est le cas le Parlement qui accorde aux auteurs des droits statutaires a le pouvoir et est justifiable de définir la façon dont on pourra disposer de ces droits par des exemptions.

M. Chevrier revient ensuite à la charge et déclare qu'il ne veut faire aucun compromis au sujet du bill. Il y a une limite à l'exercice des droits, par statut. Si les églises et les sociétés de toutes sortes ont le droit de s'approprier les oeuvres des auteurs, pourquoi ne permettrait-on pas aussi aux dames patronesses de ces institutions d'aller chez les pâtissiers et de se servir à même leurs fonds lorsqu'elles donnent des fêtes au cours desquelles des rafraichissements sont servis? Pourquoi limiter l'appropriation aux produits des auteurs et des compositeurs? M. Chevrier se déclare donc fortement opposé à cette clause. De plus, pourquoi accorde-t-on aux institutions des droits qu'elles n'ont pas demandés? Le directeur d'un collège de Montréal et des évêques de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan, bien loin d'approuver cette clause, s'y sont opposés. Le comité qui a étudié le bill a reçu des lettres de ces personnes et l'une d'elles qualifiait la clause de "fraude légalisée", une autre de "vol de grand chemin" et une troisième "de confiscation de la propriété".

"Laissez aux auteurs, dit M. Chevrier, la vertu de Charité. La charité obligatoire par statut n'est plus de la charité".

Le Parlement n'a pas la compétence voulue pour légiférer en la matière, pour deux raisons. Premièrement, il ne peut limiter les droits d'auteur des étrangers sans exposer le Canada à des mesures de représailles. Deuxièmement, les droits que le Parlement veut s'approprier ne lui appartiennent pas. Ces droits sont la propriété privée d'hommes et de femmes avec lesquels on joue sans s'occuper d'obtenir leur consentement.

L'an dernier, l'exposition de Toronto a fait des profits de $685,700 et M. Chevrier se demande pourquoi on devrait l'exempter de payer des droits d'auteur.

L'hon. W. R. Motherwell, ancien ministre de l'Agriculture et M. C. R. McIntosh, libéral de North-Battleford se déclarent en faveur de cette clause du projet de loi.

En réponses à plusieurs questions qui lui sont posées, M. Cahan affirme qu'une fanfare qui se ferait payer pour jouer dans une exposition ne pourrait pas se prévaloir des dispositions de cette clause.

D'ailleurs, toutes les fanfares importantes se procurent, annuellement ou mensuellement, le droit de jouer les oeuvres des auteurs dont elles veulent interprêter les compositions.

La clause en litige a d'ailleurs été inscrite dans le bill à la demande de plusieurs personnes. C'est même l'opinion public qui l'exige.

Tous les autres amendements au bill ont pour but de donner plus de protection aux auteurs et de donner au Canada l'occasion de profiter des termes de la convention de Berne. Le comité a essayé d'en venir à un compromis entre les exigences des auteurs et les exigences de l'opinion publique. Ce bill n'est pas un "bill de parti", et chaque député peut voter comme il l'entendra. Toutefois, l'opinion publique ne veut pas que l'on force les organisations charitables à payer des droits aux auteurs lorsque leurs oeuvres sont interprétées dans un but parfaitement charitable.

L'hon. M. Rinfret partage les mêmes opinions.

M. Bell, de Hamilton, qui est lui-même un auteur, parle de ses propres expériences. Ses pièces ont été jouées un peu partout, il a obtenu des royautés de toutes les parties du monde, mais lorsqu'une troupe a interprété sa pièce, à Vancouver, en territoire canadien il lui a été impossible de percevoir un seul sou. La même chose s'est produite à Winnipeg. Il croit qu'il devrait y avori une clause pénale dans la loi, selon les termes de laquelle on pourrait faire emprisonner un producteur qui ne voudrait pas reconnaitre les droits d'auteur.

M. Cahan déclare que n'importe quel député pourra demander un tel amendement. Toutefois, il n'a pas voulu soulever ce point parce que plusieurs bills se rapportant au droit d'auteur sont déjà venus devant la Chambre, mais ne sont jamais entrés dans les statuts.

M. Cahan et M. Chevrier échangent quelques remarques. M. Chevrier cite plusieurs cas de plagiat dont les tribunaux de Montréal ont eu à s'occuper et à la suite desquels les auteurs n'ont pas pu obtenir de sanction pénale contre les plagiaires parce que la loi canadienne n'en comportait aucune.

On adopte ensuite dix clauses du bill et rapporte progrès.

TEXTE DU BILL

Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

1. La Présente loi peut être citée sous le titre: **Loi modificative du droit d'auteur, 1931.**

ARTICLE 2.

2. Est modifiée **la Loi du droit d'auteur,** chapitre trente-deux des Status revisés du Canada, 1927, par l'insertion des deux alinéas à la suite de l'alinéa t de l'article deux:

(u) "toute oeuvre littéraire, dramatique, musicale et artistique originale" comprend toutes les productions originales du domaine littéraire, scientifique et artistique, quel qu'en soit le mode ou la forme d'expression, telles que: les livres, brochures et autres écrits, les conférences, les oeuvres dramatiques ou dramatico-musicales, les oeuvres ou compositions musicales avec ou sans paroles, les illustrations, croquis et ouvrages plastiques relatifs à la géographie, à la topographie, à l'architecture ou aux sciences. (Nouveau.)

(v) "oeuvre" comprend le titre de l'oeuvre lorsque ce titre est original et distinctif. (Nouveau.)

2. Est abrogé l'alinéa t) de l'article deux de ladite loi, et le suivant lui est substitué:

(t) "représentants légaux" comprend les héritiers, exécuteurs, administrateurs, **successeurs** et ayants-droit, **ou les agents ou fondés de pouvoir régulièrement constitués par mandat écrit;**

3. Est abrogé l'alina d) de l'article deux de ladite loi, et le suivant lui est substitué:

(d) "représentation" ou "exécution" ou "audition" désigne toute représentation visuelle de l'action dramatique qui est tracée dans une oeuvre, y compris la représentation à l'aide de quelque instrument mécanique **ou par transmission radiophoniue.**

EXPLICATIONS

Clause 2.

1. (u) Cette définition est une conséquence nécessaire des dispositions du paragraphe (1) de l'Article 2 de la Convention de Rome.

1. (v) Il est jugé nécessaire d'étendre la protection de la **Loi du droit d'auteur au titre** d'une oeuvre, lorsque ce titre est original et distinctif.

2. (t) L'alinéa t) de l'article deux de la **Loi du droit d'auteur** est ainsi conçu:

"t) 'représentants légaux' comprend les héritiers, exécuteurs testamentaires, administrateurs et ayant droits, **ou autres représentants légaux.**"

Les mots soulignés dans l'amendement sont **nouveaux,** et ils sont jugés nécessaires pour bien préciser l'expression "ou autres représentants légaux" dans la Loi organique.

3. L'alinéa d) de l'article deux de la **Loi du droit d'auteur** est ainsi conçu:

"d) 'exécution' ou 'représentation' désigne toute reproduction sonore d'une oeuvre, ainsi que toute représentation visuelle d'une action dramatique, contenue dans une oeuvre, y compris la représentation effectuée à l'aide d'un instrument mécanique."

Les mots soulignés dans l'amendement sont **nouveaux,** et ils sont nécessaires pour assurer que les nouvelles méthodes de dissémination et d'exécution que les récentes inventions ont introduites dans le domaine de la radiophonie doivent être protégées par la Loi, et être conformes à l'esprit de l'article 11 bis de la Convention de Rome.

ARTICLE 3.

3. Est modifié le premier paragraphe de l'article trois de ladite loi, par l'insertion des deux alinéas suivants à la suite de l'alinéa d):

(e) S'il s'agit d'une oeuvre littéraire, dramatique, musicale ou artistique, de reproduire, d'adapter et de présenter publiquement l'ouvrage par cinématographie, à la condition que l'auteur ait donné un caractère original à son ouvrage. Si ce caractère original fait défaut la production cinématographique jouit de la protection accordée aux oeuvres photographiques. (Nouveau.)

EXPLICATIONS

Clause 3. L'alinéa e) est jugé nécessaire pour assurer la conformité avec les dispositions de l'Article 14 de la Convention de Rome.

L'alinéa f) a pour objet de couvrir les récents développement

(Suite à la 5ème page)

Conserve les dents blanches

DENTS d'une blancheur de neige—sourire de la Dentyne brillant et radieux! A vous tout cela si vous mâchez la Dentyne.

Nouvelles du Magasin Bryson-Graham

EXTRA SPECIAL!

Bérets d'Eté Tout Laine de Qualité de Choix

pour Hommes, Garçons et Filles

49c

Régulier 75c et $1.00

Véritables bérets de confection française, de texture circulaire dans un seul morceau, de pure laine. Splendides pour l'automobilisme, les sports, etc. Dans les teintes d'écarlate, blanc et noir. 100 dans le lot.

Bottines de Course

pour Garçons

Bottines de course de duck brun et blanc durable, avec garniture de caoutchouc noir et chevilles renforcées. Avec semelles épaisses cannelées. Pointures 11 à 13 et 1 à 5. La paire,

69c

Souliers de Course

pour Enfants

Style à lanière à la cheville, faits de duck gris de bonne qualité et avec semelles intérieures "Kindex" qui empêchent les pieds d'être tirés par les semelles de caoutchouc. Pointures 5 à 10½. La paire,

50c

Bryson-Graham — Au Rez-de-chaussée

Chics tissus imprimés

pour Vêtements d'Eté

Soies Imprimées

$1.69

Régulier jusqu'à $3.50 la verge

Soies imprimées de haut ton en marques recommandables comportant la Soie Beau Monde, etc. Un ravissant assortiment de chics dispositions dans les teintes pâles et foncées. 38 pcs de largeur.

Voile Chiffonnette

89c

Un fascinant tissu transparent, souple, se drapant bien, d'un fini soyeux. Dans un bel assortiment des plus nouvelles dispositions et dans les plus attrayantes combinaisons de teintes. Couleurs pâles et foncées dans l'assortiment. 36 pcs de largeur. Spécial, la verge, 89c.

Voile de Coton de Choix

39c

Voile de coton de texture serrée, qualité de choix, dans un bel assortiment d'attrayants effets fleuris sur fonds pâles et foncés. Toutes des couleurs inaltérables. 36 pouces de largeur. Spécial, la verge, 39c.

Toile Irlandaise à Robes

69c

Les costumes et les robes sportifs les plus chics peuvent être confectionnés de cette toile irlandaise de qualité épaisse. De couleurs inaltérables et se présentant dans un choix de dix fascinantes teintes. 36 pouces de largeur. Spécial, la verge, 69c.

Spécial Pressé de Mercredi

En vente de 9 à 10 a.m. seulement

Costumes de Soie

pour Dames et Jeunes Filles

Régulier $19.50

$14.50

Une aubaine spéciale d'une heure comportant de chics Costume de soie d'été à une épargne appréciable. L'assortiment se compose de styles à deux et trois morceaux, confectionnés de crêpe de soie de haut ton en teintes pastellisées, nuances foncées et dispositions imprimées.

Avec évasés, plissé, remplis, nouvelles encolures et garnitures. En combinaisons de deux couleurs et teintes unies comprenant les nuances de bleu, vert, rose, mauve, jaune, brun foncé, noir et blanc. Grandeurs 14 à 44.

Bryson-Graham — Au Deuxième Etage

Attrayantes Nappes à Thé, en toile

Avec Garniture de Dentelle Cluny

Valeur courante de $16.95, pour $11.95

Seulement 7 nappes de toile de qualité de choix, confection française, joliment brodées et garnies d'une bordure et d'une insertion de dentelle Cluny. Dimension 72 x 72 pouces. Régulier $16.95. Spécial, chacune, $11.95.

Serviettes de table pour assortir. Chacune, 75c.

Nappes de Toile

Spécial à . . . $2.45

Nappes de pure toile de qualité épaisse, se lavant bien. Un bel assortiment d'attrayantes dispositions et joliment finies avec bordures ourlées à jour. Dimension 60 x 60 pouces. Spécial, chacune, $2.45.

Serviettes de Bain Epaisses, à Bordure de Fantaisie

Serviettes de bain épaisses, séchant bien d'un beau fini. Blanches avec bordures jacquard de fantaisie ou de couleur arc-en-ciel. D'une dimension extra grande. Régulier 79c. Spécial, chacune 59c

Bryson-Graham — Au Rez-de-chaussée

Draps Wabasso de qualité de choix

Valeur courante de $1.35, pour . $1.19

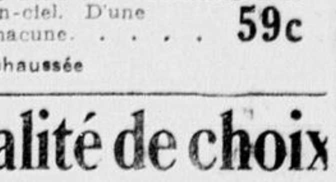

Faits de tissu à draps Wabasso de qualité très fine d'un beau fini toile et ourlés prêts à servir. Dimension 80 x 90 pouces. Régulier $1.35. Spécial, chacun, $1.19.

Taies d'Oreillers de Fantaisie

Bien confectionnées de coton à taies Wabasso de qualité de premier choix et finies avec piqûres cordées en diverses teintes. Chacune 50c

DRAPS WABASSO pour Assortir les Taies d'Oreillers Susmentionnées

De tissu à draps de qualité de choix et garnis d'une ligne double de corde de couleur. Dimension de 81 x 100 pcs. Spécial, la paire, $4.95

Bryson-Graham Limitée

Angle des rues Sparks et O'Connor

Livraisons à
Kingsmere
Chelsea
Tenaga
tous les
Vendredis
durant l'été.

et brevetée.

L'autorité civile ne doit servir, sous aucun prétexte, à l'avantage d'un seul ou de quelques-uns, puisqu'elle a été constituée pour le bien commun.

LEON XIII.

LE DROIT

"L'AVENIR EST A CEUX QUI LUTTENT"

CALENDRIER
MERCREDI, 10 JUIN 1931 — 161e jour de l'année.
Lever du soleil 4.12 — Lever de la lune 1.02
Coucher du soleil 7.46 — Coucher de la lune 2.15
QUARANTE-HEURES
Lac Ste-Marie: 8, 9 et 10 juin; Chute-à-Blondeau: 10, 11 et 12 juin.
FETE DU JOUR — Ste-Marguerite, reine d'Ecosse.

Journal indépendant en politique et totalement dévoué aux intérêts de l'Eglise et de la Patrie.
Fondé le 27 mars 1913
Publié par le Syndicat d'Oeuvres Sociales (Ltée)
SIEGE SOCIAL: 98, RUE GEORGES

Services télégraphiques:
PRESSE ASSOCIEE ET PRESSE CANADIENNE

Correspondants dans les principales villes et les campagnes.

Membre de l'Audit Bureau of Circulation et de l'Association Canadienne des Quotidiens.

ABONNEMENTS
Quotidien
Canada .... $5.00 — Etats-Unis .... $ 7.00
Ottawa, par poste .... $6.00 — Union Postale 10.00
Hebdomadaire
Canada .... $1.50 — E.-Unis et Union Postale, $2.50

OTTAWA, LE 9 JUIN 1931

Encyclique "Quadragesimo Anno"

II. La Doctrine de l'Église en matière économique et sociale

(suite)

Le relèvement du prolétariat par l'accession à la propriété

Il faut donc tout mettre en oeuvre afin que, dans l'avenir du moins, la part des biens qui s'accumule aux mains des capitalistes soit réduite à une plus équitable mesure et qu'il s'en répande une suffisante abondance parmi les ouvriers, non certes pour que ceux-ci relâchent leur labeur — l'homme est fait pour travailler comme l'oiseau pour voler, — mais pour qu'ils accroissent par l'épargne un patrimoine qui, sagement administré, les mettra à même de faire face plus aisément et plus sûrement à leurs charges de famille. Ainsi ils se délivreront de la vie d'incertitudes qui est le sort du prolétariat, ils seront armés contre les surprises du sort et ils emporteront, en quittant ce monde, la confiance d'avoir pourvu en une certaine mesure aux besoins de ceux qui leur survivent ici-bas.

Tout cela, Notre prédécesseur l'a non seulement insinué, mais proclamé en termes clairs et explicites; Nous-même, Nous le répétons en cette Lettre avec une nouvelle insistance. Qu'on en soit bien convaincu, si l'on ne se décide enfin, chacun pour sa part, à le mettre sans délai à exécution, on n'arrivera pas à défendre efficacement l'ordre public, la paix et la tranquillité de la société contre l'assaut des forces révolutionnaires.

Le juste solaire

Cette exécution n'est possible toutefois que si les prolétaires sont mis en état de se constituer, par leur épargne, un modeste avoir, ainsi que Nous l'avons répété après Notre prédécesseur. Mais sur quoi, sinon sur leurs salaires, pourront-ils, à force d'économie, prélever quelques ressources, ceux qui doivent demander au seul travail la subsistance et tout ce qui est nécessaire à la vie? Venons-en donc à cette question du salaire que Léon XIII déclare d'une grande importance, expliquant ou développant, quand le besoin s'en fera sentir, son enseignement et ses directives.

Commençons par relever la profonde erreur de ceux qui déclarent essentiellement injuste le contrat de louage de travail et prétendent qu'il faut lui substituer un contrat de société; ce disant, ils font, en effet, gravement injure à Notre prédécesseur, car l'Encyclique **Rerum novarum** non seulement admet la légitimité du salariat, mais s'attache longuement à la régier selon les normes de la justice.

Restauration d'un principe directeur de la vie économique

Une autre chose encore reste à faire, qui se rattache étroitement à tout ce qui précède. De même qu'on ne saurait fonder l'unité du corps social sur l'opposition des classes, ainsi on ne peut attendre du libre jeu de la concurrence l'avènement d'un régime économique bien ordonné. C'est en effet de cette illusion, comme d'une source contaminée, que sont sorties toutes les erreurs de la science économique individualiste. Cette science, supprimant par oubli ou ignorance le caractère social et moral de la vie économique, pensait que les pouvoirs publics doivent abandonner celle-ci, affranchie de toute contrainte, à ses propres réactions, la liberté du marché et de la concurrence lui fournissant un principe directif plus sûr que l'intervention de n'importe quelle intelligence créée. Sans doute, contenue dans de justes limites, la libre concurrence est chose légitime et utile; jamais, pourtant, elle ne saurait servir de norme régulatrice à la vie économique. Les faits l'ont surabondamment prouvé, depuis qu'on a mis en pratique les postulats d'un néfaste individualisme. Il est donc absolument nécessaire de replacer la vie économique sous la loi d'un principe directeur juste et efficace. La dictature économique qui a succédé aujourd'hui à la libre concurrence ne saurait assurément remplir cette fonction; elle le peut d'autant moins que, immodérée et violente de sa nature, elle a besoin, pour se rendre utile aux hommes, d'un frein énergique et d'une sage direction, qu'elle ne trouve pas en ellle-même. C'est donc à des principes supérieurs et plus nobles qu'il faut demander de gouverner avec une sévère intégrité ces puissances économiques, c'est-à-dire à la justice et à la charité sociales. Cette justice doit donc pénétrer complètement les institutions mêmes et la vie tout entière des peuples; son efficacité vraiment opérante doit surtout se manifester par la création d'un ordre juridique et social qui informe en quelque sorte toute la vie économique. Quant à la charité sociale, elle doit être l'âme de cet ordre que les pouvoirs publics doivent s'employer à protéger et à défendre efficacement; tâche dont ils s'acquitteront plus facilement s'ils veulent bien se libérer des attributions qui, Nous l'avons déjà dit, ne sont pas de leur domaine propre.

Il convient aussi que les diverses nations, si étroitement solidaires et interdépendantes dans l'ordre économique, mettent en commun leurs réflexions et leurs efforts pour hâter, à la faveur d'engagements et d'institutions sagement conçus, l'avènement d'une bienfaisante et heureuse collaboration économique internationale.

Si donc l'on reconstitue, comme il a été dit, les diverses parties de l'organisme social, si l'on restitue à l'activité économique son principe régulateur alors se vérifiera en quelque manière du corps social ce que l'Apôtre disait du corps mystique du Christ: "Tout le corps, coordonné et uni par les liens des membres qui se prêtent un mutuel secours et dont chacun opère selon sa mesure d'activité, grandit et se perfectionne dans la charité."

Récemment, ainsi que nul ne l'ignore, a été inaugurée une organisation syndicale et coopérative d'un genre particulier. L'objet même de Notre Encyclique nous fait un devoir de la mentionner et de lui consacrer quelques réflexions opportunes.

L'Etat accorde au Syndicat une reconnaissance légale qui n'est pas sans conférer à ce dernier un caractère de monopole, en tant que seul le Syndicat reconnu peut représenter respectivement les ouvriers et les patrons, que seul il est autorisé à conclure les contrats ou conventions collectives de travail. L'affiliation au Syndicat est facultative, et c'est dans ce sens seulement que l'on peut qualifier de libre cette organisation syndicale, vu que la cotisation syndicale et d'autres contributions spéciales sont obligatoires pour tous ceux qui appartiennent à une catégorie déterminée, ouvriers aussi bien que patrons, comme sont aussi obligatoires les conventions collectives de travail conclues par le Syndicat légal. Il est vrai qu'il a été officiellement déclaré que le Syndicat légal n'exclut pas l'existence d'associations professionnelles de fait.

Les corporations sont constituées par les représentants des Syndicats ouvriers et patronaux d'une même profession ou d'un même métier et, ainsi que de vrais et propres organes ou institutions d'Etat dirigent et coordonnent l'activité des Syndicats dans toutes les matières d'intérêt commun.

Grève et lock-out sont interdits; si les parties ne peuvent se mettre d'accord, c'est l'autorité qui intervient.

Pas n'est besoin de beaucoup de réflexion pour découvrir les avantages de l'institution, si sommairement que Nous l'ayons décrite: collaboration pacifique des classes, éviction de l'action et des organisations socialistes, influence modératrice d'une magistrature spéciale.

Mais, pour ne rien omettre en une matière si importante, tenant compte des principes généraux ci-dessus invoqués et de ce que Nous ajouterons à l'instant, Nous devons dire cependant qu'à Notre connaissance il ne manque pas de personnes qui redoutent que l'Etat ne se substitue à l'initiative privée, au lieu de se limiter à une aide ou à une assistance nécessaire et suffisante. On craint que la nouvelle organisation syndicale et corporative ne revête un caractère exagérément bureaucratique et politique, et que, nonobstant les avantages généraux déjà mentionnés, elle ne risque d'être mise au service de fins politiques particulières, plutôt que de contribuer à l'avènement d'un meilleur équilibre social.

Nous pensons que, pour atteindre ce dernier et très noble objectif et procurer par là le bien réel et durable de la collectivité, il est besoin d'abord et par-dessus tout, de la bénédiction de Dieu et, ensuite, de la collaboration de toutes les bonnes volontés. Nous croyons, en outre, par une conséquence nécessaire, que cet objectif sera d'autant plus sûrement atteint que plus large sera la contribution des compétences techniques, professionnelles et sociales et, plus encore, des principes catholiques et de leur pratique, de la part non pas de l'Action catholique (qui n'entend pas déployer une activité strictement syndicale ou politique), mais de la part de ceux de Nos fils que l'Action catholique aura parfaitement pénétrés de ces principes et préparés à s'en faire les apôtres sous la conduite et le magistère de l'Eglise, de cette Eglise qui, même dans le domaine particulier dont Nous venons de parler, comme d'ailleurs partout où s'agitent et se règlent des questions morales, ne peut oublier ou négliger le mandat de garder et d'enseigner que Dieu lui a conféré.

Mais tout ce que Nous avons enseigné sur la restauration et l'achèvement de l'ordre social ne s'obtiendra jamais sans une réforme des moeurs. L'histoire Nous en fournit un très convaincant témoignage. Il a existé, en effet, un ordre social qui, sans être de tous points parfait, répondait cependant, autant que le permettaient les circonstances et les exigences de temps, aux préceptes de la droite raison. Si cet ordre a depuis longtemps disparu, ce n'est certes pas qu'il n'ait pu évoluer et se développer pour s'accommoder à ce que réclamaient des circonstances et des nécessités nouvelles. La faute en fut bien plutôt aux hommes, soit que leur égoïme endurci ait refusé d'ouvrir, comme il eût fallu, les cadres de leur organisation à la multitude croissante qui demandait à y pénétrer, soit que, séduits par l'attrait d'une fausse liberté ou victimes d'autres erreurs, ils se soient montrés impatients de tout joug et aient voulu s'affranchir de toute autorité.

Il Nous reste donc à faire comparaître le régime économique actuel et le socialisme, son accusateur acharné, à porter publiquement sur eux un jugement équitable, puis, ayant cherché la cause profonde de tant de maux, à indiquer le remède primordial et le plus indispensable, la réforme des moeurs.

Nous estimons cependant plus approprié aux conditions présentes de la vie sociale de tempérer quelque peu, dans la mesure du possible, le contrat de travail par des éléments empruntés au contrat de société. C'est ce que l'on a déjà commencé à faire sous des formes variées, non sans profit sensible pour les travailleurs et pour les possesseurs du capital. Ainsi les ouvriers et employés ont été appelés à participer en quelque manière à la propriété de l'entreprise, à sa gestion ou aux profits qu'elle apporte.

Léon XIII avait déjà opportunément observé que la détermination du juste taux du salaire ne se déduit pas d'une seule, mais de plusieurs considérations: "Pour fixer la juste mesure du salaire, écrivait-il, il y a de nombreux points de vue à considérer." Par là même, il condamnait la présomption de ceux qui soutiennent qu'on résout sans peine cette question très délicate à l'aide d'une formule ou d'une règle unique, d'ailleurs absolument fausse.

Ils se trompent, en effet, ceux qui adoptent sans hésiter l'opinion si courante selon laquelle la valeur du travail et de la rémunération qui lui est due équivaudrait exactement à celle des fruits qu'il procure, et qui en concluent que l'ouvrier est autorisé à revendiquer pour soi la totalité du produit de son labeur. Ce que Nous avons dit précédemment au sujet du capital et du travail suffit à prouver combien ce préjugé est mal fondé.

Caractère individuel et social du travail

Autant que la propriété, le travail, celui-là surtout qui se loue au service d'autrui, présente, à côté de son caractère personnel ou individuel, un aspect social qu'il convient de ne pas perdre de vue. La chose est claire: à moins, en effet, que la société ne soit constituée en un corps bien organisé, que l'ordre social et juridique ne protège l'exercice du travail, que les différentes professions, si étroitement solidaires, ne s'accordent et ne se complètent mutuellement, à moins surtout que l'intelligence, le capital et le travail ne s'unissent et ne se fondent en quelque sorte en un principe unique d'action, l'activité humaine est vouée à la stérilité. Il devient dès lors impossible d'estimer ce travail à sa juste valeur et de lui attribuer une exacte rémunération, si l'on néglige de prendre en considération son aspect à la fois individuel et social.

Trois points à considérer

La subsistance de l'ouvrier et de sa famille

De ce double caractère que la nature a imprimé au travail humain, résultent des conséquences très importantes pour le régime du salaire et la détermination de son taux.

Et tout d'abord, on doit payer à l'ouvrier un salaire qui lui permettra de pourvoir à sa subsistance et à celle des siens. Assurément, les autres membres de la famille, chacun suivant ses forces, doivent contribuer à son entretien, ainsi qu'il en est non seulement dans les familles d'agriculteurs, mais aussi chez un grand nombre d'artisans ou de petits commerçants. Mais il n'est aucunement permis d'abuser de l'âge des enfants ou de la faiblesse des femmes. C'est à la maison avait tout, ou dans les dépendances de la maison, et parmi les occupations domestiques qu'est le travail des mères de famille. C'est donc par un abus néfaste, et qu'il faut à tout prix faire disparaître, que les mères de famille à cause de la modicité du salaire paternel, sont contraintes de chercher hors de la maison une occupation rémunératrice, négligeant les devoirs tout particuliers qui leur incombent.—avant tout l'éducation des enfants.

On n'épargnera donc aucun effort en vue d'assurer aux pères de famille une rétribution suffisamment abondante pour faire face aux charges normales du ménage. Si l'état présent de la vie industrielle ne permet pas toujours de satisfaire à cette exigence, la justice sociale commande que l'on procède sans délai à des réformes qui garantiront à l'ouvrier adulte un salaire répondant à ces conditions. A cet égard, il convient de rendre un juste hommage à l'initiative de ceux qui, dans un très sage et très utile dessein, ont imaginé des formules diverses destinées soit à proportionner la rémunération aux charges familiales, de telle manière que l'accroissement de celles-ci s'accompagne d'un relèvement parallèle du salaire, soit à pourvoir, le cas échéant, à des nécessités extraordinaires.

La situation de l'entreprise

Dans la détermination des salaires, on tiendra également compte des besoins de l'entreprise et de ceux qui l'assument. Il serait injuste d'exiger d'eux des salaires exagérés, qu'ils ne sauraient supporter sans courir à la ruine et entraîner les travailleurs avec eux dans le désastre. Assurément, si par son indolence, sa négligence, ou parce qu'elle n'a pas un suffisant souci du progrès économique et technique, l'entreprise réalise de moindres profits, elle ne peut se prévaloir de cette circonstance comme d'une raison légitime pour réduire le salaire des ouvriers. Mais si, d'autre part, les ressources lui manquent pour allouer à ses employés une équitable rémunération, soit qu'elle succombe elle-même sous le fardeau de charges injustifiées, soit qu'elle doive écouler ses produits à des prix injustement déprimés, ceux qui la réduisent à cette extrémité se rendent coupables d'une criante iniquité, car c'est par leur faute que les ouvriers sont privés de la rémunération qui leur est due lorsque, sous l'empire de la nécessité, ils acceptent des salaires inférieurs à ce qu'ils étaient en droit de réclamer.

Que tous donc, les ouvriers comme les patrons, s'appliquent, en parfaite union d'efforts et de vues, à triompher de toutes les difficultés et à surmonter tous les obstacles; que les pouvoirs publics ne leur ménagent pas, à cette fin salutaire, l'assistance d'une politique avisée! Que si l'on ne réussit pas néanmoins à conjurer la crise, la question se posera de savoir s'il convient de maintenir l'entreprise ou s'il faut pourvoir de quelque autre manière à l'intérêt de la main-d'oeuvre. En cette occurrence, certainement très grave, il est nécessaire surtout que règnent entre les dirigeants et les employés une étroite union et une chrétienne entente des coeurs, qui se traduisent en d'efficaces efforts.

3. Les exigences du bien commun

On s'inspirera enfin, dans la fixation du taux des salaires, des nécessités de l'économie générale. Nous avons dit plus haut combien il importe à l'intérêt commun que les travailleurs et employés puisent, une fois couvertes les dépenses indispensables, mettre en réserve une partie de leurs salaires afin de se constituer ainsi une modeste fortune. Mais il est un autre aspect de la question, à peine moins important, qu'on ne peut, de nos jours moins que jamais, passer sous silence. Nous voulons parler de la nécessité d'offrir à ceux qui peuvent et veulent travailler la possibilité d'employer leurs forces. Or, cette possibilité dépend, dans une large mesure, du taux des salaires, qui multiplie les occasions du travail tant qu'il reste contenu dans de raisonnables limites, et les réduit au contraire dès qu'il s'en écarte. Nul n'ignore, en effet, qu'un niveau ou trop bas ou exagérément élevé des salaires engendre également le chômage. Ce mal, qui sévit tout particulièrement sous Notre pontificat et afflige un très grand nombre de travailleurs, les plonge dans la misère et les expose à mille tentations; il consume la prospérité des nations et compromet, par tout l'univers, l'ordre public, la paix et la tranquilité. A comprimer ou hausser indûment les salaires, dans des vues d'intérêt personnel qui ne tiendraient nul compte de ce que réclame le bien général, on s'écarterait assurément de la justice sociale. Celle-ci demande au contraire que tous les efforts et toutes les volontés conspirent à réaliser, autant qu'il se peut faire, une politique des salaires qui offre au plus grand nombre possible de travailleurs le moyen de louer leurs services et de se procurer ainsi tous les éléments d'une honnête subsistance.

Au même résultat contribuera encore un raisonnable rapport entre les différentes catégories de salaires et ce qui s'y rattache étroitement, un raisonnable rapport entre les prix auxquels se vendent les produits des diverses branches de l'activité économique, telles que l'agriculture, l'industrie, d'autres encore. Où cette harmonieuse proportion se réalisera, ces différentes activités s'uniront et se combineront en un seul organisme et, comme les parties du corps, se prêteront un mutuel et bienfaisant concours. L'organisme économique et social sera sainement constitué et atteindra sa fin, alors seulement qu'il procurera à tous et à chacun de ses membres tous les biens que les ressources de la nature et de l'industrie, ainsi que l'organisation vraiment sociale de la vie économique, ont le moyen de leur procurer. Ces biens doivent être assez abondants pour satisfaire aux besoins d'une honnête subsistance et pour élever les hommes à ce degré d'aisance et de culture qui, pourvu qu'on en use sagement, ne met pas obstacle à la vertu mais en facilite au contraire singulièrement l'exercice.

La restauration de l'ordre social

Ce que Nous avons dit jusqu'à présent de l'équitable répartition des biens et du juste salaire regarde surtout les individus et ne touche qu'indirectement cet ordre social que Léon XIII, Notre prédécesseur, s'est appliqué avec tant de sollicitude à restaurer selon les principes de la saine philosophie et à organiser plus parfaitement suivant les sublimes préceptes de la loi évangélique.

Toutefois, pour affermir ce qu'il a lui-même si heureusement commencé, pour mener à bien la tâche qui reste à accomplir et pour en faire retirer à la famille humaine de plus amples et de plus heureux fruits, deux choses surtout sont nécessaires: la réforme des institutions et la réforme des moeurs.

Parlant de la réforme des institutions, c'est tout naturellement l'Etat qui vient à l'esprit. Non certes qu'il faille fonder sur son intervention tout espoir de salut! Mais, depuis que l'individualisme à réussi à briser, à étouffer presque cet intense mouvement de vie sociale qui s'épanouissait jadis en une riche et harmonieuse floraison de groupements les plus divers, il ne reste plus guère en présence que les individus et Etat.' Cette déformation du régime social ne laisse pas de nuire sérieusement à l'Etat sur qui retombent, dès lors, toutes les fonctions que n'exercent plus les groupements disparus, et qui se voit accablé sous une quantité à peu près infinie de charges et de responsabilités.

Il est vrai, sans doute, et l'histoire en fournit d'abondants témoignages, que, par suite de l'évolution des conditions sociales, bien des choses que l'on demandait jadis à des associations de moindre envergure ne peuvent plus désormais être accomplies que par de puissantes collectivités. Il n'en reste pas moins indiscutable qu'on ne saurait ni changer ni ébranler ce principe si grave de philosophie sociale: de même qu'on ne peut enlever aux particuliers, pour les transférer à la communauté les attributions dont ils sont capables de s'acquitter de leur seule initiative et par leurs propres moyens, ainsi ce serait commettre une injustice, en même temps que troubler d'une manière très dommageable l'ordre social, que de retirer aux groupements d'ordre inférieur, pour les confier à une collectivité plus vaste et d'un rang plus élevé, les fonctions qu'ils sont en mesure de remplir eux-mêmes.

L'objet naturel de toute intervention en matière sociale est d'aider les membres du corps social, et non pas de les détruire ni de les absorber.

Que l'autorité publique abandonne donc aux groupements de rang inférieur le soin des affaires de moindre importance où se disperserait à l'excès son effort; elle pourra dès lors assurer plus librement, plus puissamment, plus efficacement les fonctions qui n'appartiennent qu'à elle, parce qu'elle seule peut les remplir: diriger, surveiller, stimuler, contenir, selon que le comportent les circonstances ou l'exige la nécessité. Que les gouvernants en soient donc bien persuadés: plus parfaitement sera réalisé l'ordre hiérarchique des divers groupements selon ce principe de la fonction supplétive de toute collectivité, plus grandes seront l'autorité et la puissance sociale, plus heureux et plus prospère l'état des affaires publiques.

(A suivre)

Le vinaigre Heinz a un délicieux arome, un bouquet exquis qui dénote d'excellents ingrédients *lentement muris en fûts* pendant des mois. C'est un véritable plaisir d'ouvrir une bouteille de vinaigre Heinz...d'y goûter...d'en arroser les aliments. Le vinaigre Heinz confère un cachet de perfection aux salades...il rend plus appétissants concombres, tomates et fruits. Essayez le vinaigre Heinz—CIDRE, MALT, BLANC. Vous le trouverez moelleux, fort et très économique parce que très profitable.

Le vinaigre de qualité Heinz se vend en effet bon marché... et il possède le même degré de qualité que les fèves Heinz cuites au four, le ketchup aux tomates Heinz, le spaghetti cuit Heinz, le Sandwich Relish Heinz et les 57 autres variétés Heinz.

VINAIGRES
PURS
HEINZ

FABRIQUE CANADIENNE FONDEE EN 1909 — LEAMINGTON, ONTARIO

Au Jour le Jour

L'Université

On ne peut qu'applaudir des deux mains les paroles que M. Beaulieu, président de l'Institut, a prononcées l'autre jour au sujet des activités et de l'importance de l'Université d'Ottawa.

Après avoir constaté le rayonnement que donne l'Université aux études supérieures, il ajoutait: "Quiconque désire la survivance de l'élément français dans Ontario doit se faire un devoir de donner tout son appui et son encouragement à l'Université. N'oublions pas qu'en plus d'être un foyer qui fournit à notre jeunesse une éducation solide et féconde, elle sera toujours pour elle le phare lumineux qui la guidera dans les luttes de la vie."

Paroles qui devraient être gravées dans la mémoire de tous les Franco-Ontariens! Grâce à notre Université qui prend tous les jours, un essor plus grand, notre jeunesse reçoit l'éducation catholique et bilingue conforme à ses traditions religieuses et natioanles, acquiert la supériorité intellectuelle, et se prépare à prendre une part prépondérante dans l'accomplissement des destinées canadiennes.

Joignant le culte de la patrie à celui de la foi, l'Université d'Ottawa insuffle aussi dans l'âme de l'élite l'idéal et les convictions nécessaires au grand rôle qu'elle est appelée à jouer.

La cause de l'Université est notre cause à tous.

Patriotisme pratique

La Commission du Service civil vient de nommer un nouveau sténographe des débats français de la Chambre des Communes. Cette nomination a été rendue nécessaire par l'augmentation du nombre des discours français prononcés par nos députés. Parce que ceux-ci se servent plus souvent, à la Chambre, de leur langue maternelle, le nombre des fonctionnaires canadiens-français se trouve augmenté.

Il en est ainsi dans toutes les sphères de la vie. Que ce soit au téléphone, dans les magasins et les hôtels, sur les chemins de fer, dans la correspondance avec les divers ministères fédéraux, on peut être assuré que lorsque l'on parle français, on garantit en même temps de l'emploi à des gens de notre langue. N'est-ce pas là du patriotisme pratique?

Le retour à la terre

Il est admis de plus en plus que le retour à la terre st l'un des remèdes les plus efficaces à la crise économique qui sévit en notre pays depuis une vingtaine de mois. Une grande partie des chômeurs est constituée par d'anciens cultivateurs ou garçons de ferme qui ont quitté la terre pour tenter aventure dans les centres industriels. Si l'on n'y prend garde, cet exode des campagnes vers les villes se continuera.

Aussi doit-on encourager tout mouvement qui est de nature à faciliter l'établissement, dans les régions de colonisation, des fils de cultivateurs ainsi que des chômeurs qui ont quelque expérience dans les travaux agricoles.

Le Bureau des missionnaires-colonisateurs fait, dans ce sens, une campagne de grande envergure.

Le ministère de l'Immigration et de la Colonisation, de concert avec les gouvernements provinciaux de l'Ouest et les autorités des deux compagnies de chemin de fer, veut, lui aussi, faire tout en son possible pour faciliter l'établissement agricole des familles canadiennes.

On en est venu enfin à la conclusion qu'il fallait renoncer à recevoir des immigrants et se mettre immédiatement à l'oeuvre de la colnisation.

Si cette politique avait été suivie au cours des dernières années, le chômage serait-il aussi prononcé et aussi inquiétant?

Ch. G.

Des traitements au soleil sur le toit de l'hôpital

LA QUESTION EST ETUDIEE HIER SOIR PAR LES DIRECTEURS DE L'HOPITAL MUNICIPAL.

Les directeurs de l'hôpital municipal, réunis hier soir, ont décidé d'étudier la possibilité de se servir du toit de l'hôpital pour des traitements spéciaux aux rayons de soleil. Un comité composé de MM. D.-M. Finnie, John Bain et John Lyons a été chargé d'approfondir le sujet et de faire un rapport complet aux directeurs. MM. Finnie, Lyons et A.-J. Major ont été nommés sur un autre comité pour traiter de la question des assurances sur l'édifice. Ils présenteront un rapport plus tard.

Le surintendant D.-M. Robertson, dans son rapport mensuel, dit qu'il restait à l'hôpital le 1er mai, 448 patients, soit 38 de moins qu'à la même date l'an dernier. 882 patients ont été admis à l'hôpital au cours du mois de mai, soit une diminution de 64 sur le même mois en 1930. Le 1er juin, il restait 427 patients à l'hôpital, soit 8 de plus qu'à la même date l'an dernier.

M. B.-M. Finnie présidait la réunion. Etaient aussi présents: l'échevin A. Bélanger, le maire Allen, le commissaire York, MM. W.-L. Best, John Bain, John Lyons et A.-J. Major.

HAMMOND

5 juin, 1931.

Un grand nombre de petits garçons et petites filles ont fait leur Communion solennelle, dimanche dernier. Prions Dieu qu'ils conservent dans leur coeur les grâces reçues en ce grand jour.

Mardi après-midi nous avions l'honneur de recevoir parmi nous Son Exc. Monseigneur Forbes, accompagné de plusieurs prêtres des paroisses environnantes.

A neuf heures, mercredi matin, tout près de cent petits enfants reçurent le sacrement de Confirmation. Puisse le saint Esprit demeurer toujours dans les âmes de ces chers petits.

M. et Mme Joseph Martel sont partis pour un voyage de quelques semaines en Californie.

Salut à la

splendide céréale de l'Amérique du Nord, sous sa forme la plus appétissante! Confectionnée en Flocons de Maïs Kellogg et dégustée par plus de 12,000,000 de personnes chaque jour. Salut au nutritif

blé d'inde

FLOCONS DE MAÏS
Kellogg's

* Toujours frais du four dans l'enveloppe intérieure, cirée et brevetée.

Le journal quotidien spécialement dévoué
aux intérêts de Hull et de la région.

LE DROIT

Le journal qui a le plus fort tirage
dans Hull et la région.

HULL, MARDI 9 JUIN 1931

LE REMÈDE PROPOSÉ

Dans son dernier numéro, "La Voix Nationale" revient sur le retour à la terre, comme moyen de remédier au chômage. Elle juge que c'est le seul remède efficace au mal, à condition qu'on l'applique avec méthode et que toutes les classes de la société donnent leur concours.

"La Voix Nationale" est l'organe mensuel des missionnaires-colonisateurs du Canada. C'est le seul dévouement à la grande cause de l'Eglise et de notre race qui inspire la ligne de conduite et les activités de ces missionnaires. Ils ne parlent donc pas par intérêt personnel. Ils ont même puisé la somme de cinq mille dollars dans leur modeste caisse pour lancer une campagne de retour à la terre.

Ils sont profondément convaincus que sans la réussite de cette campagne, à laquelle devraient participer tous ceux qui le peuvent, et qui le doivent, la situation créée par le chômage s'empirera, à tout le moins ne fera que s'atténuer temporairement pour revenir de plus belle un jour ou l'autre.

C'est que la désertion des campagnes se continue, alors que nous avons tant de monde, beaucoup trop de monde dans les villes. On reste étonné de découvrir ou d'apprendre que des familles occupées jusqu'ici à la culture, ou qui réussissaient à se tirer d'affaire en campagne, arrivent en ville dans l'espoir de trouver de l'ouvrage, de vivre mieux que dans les localités rurales qu'elles ont laissées. Ce sont d'ordinaire des chefs de famille et des grands garçons sans métier défini. Ils courent grandement le risque de ne pas obtenir de travail, d'être obligés de recourir aux sociétés de secours, ou, s'ils trouvent quelque emploi, ce sera au détriment de citadins dont le nombre est déjà bien trop élevé.

De sorte que si la campagne de retour à la terre pouvait simplement avoir comme résultat d'empêcher, voire de restreindre notablement la migration des campagnes vers les villes, ce serait déjà beaucoup.

Et ce serait encore mieux, ce serait pour ainsi dire l'idéal si elle arrivait à faire retourner sur la terre les gens venus en ville depuis peu de temps et qui sont encore susceptibles de se livrer à l'agriculture.

Il est étonnant, semble-t-il bien, que les pouvoirs publics ne fassent pas davantage pour la cause agricole et celle de la colonisation. Au train où nous allons, les deux-tiers de la population seront bientôt dans les villes, s'ils n'y sont déjà.

On peut faire cette réflexion que le travail de la terre ne paye pas lui non plus, que l'agriculture tout comme l'industrie traverse une crise profonde.

C'est juste. Mais on n'ignore pas non plus, parce que c'est trop simple, que le cultivateur laborieux et économe parvient cependant à subsister par lui-même, tandis que l'ouvrier des villes chôme, mange de la misère et doit s'en remettre dans bien des cas aux soins de l'assistance publique.

On s'aperçoit aujourd'hui des conséquences loin d'être toujours heureuses de l'industrialisation à outrance, surtout de l'industrialisation concentrée dans les grandes villes et faite sur une vaste échelle. La grande industrie, disait dernièrement un brave chômeur, c'est bon quand ça marche; mais quand ça ne marche plus ça ne vaut pas cher.

Et c'est bien cela. L'industrie, la grande industrie anonyme, doit-on entendre surtout, n'a à peu près qu'une seule considération: ses affaires de finance, et elle jette impitoyablement sur le pavé des centaines et des milliers d'ouvriers, en toutes circonstances, quand la production diminue ou s'arrête, ou encore lorsqu'elle peut plus avantageusement pour elle leur substituer des machines.

Le sort du cultivateur peut avoir des baisses, mais il reste quand même supportable et indépendant, quoiqu'il arrive. La terre ne refuse jamais de nourrir, de loger et de vêtir son homme.

Avant de s'en venir en ville les gens devraient donc y penser bien des fois et les parents ne devraient jamais se montrer trop empressés d'y diriger leurs fils et filles.

Que la crise convainque tout le monde de cela et on en pourra dire qu'à quelque chose malheur est bon.

Henri LESSARD.

On prépare le budget

Il y a des "coupures" à faire pour plusieurs milliers de dollars.

Le maire Lambert et les échevins ont siégé en comité hier soir à l'hôtel de ville jusqu'après minuit pour la préparation du budget de l'année 1931-1932 qui doit de toute nécessité être établi définitivement et adopté au cours de juin. Ils ont eu l'assistance du trésorier J. Raymond dans ce travail, qui n'a pu être terminé hier soir et se continue ce soir. Demain soir, mercredi, tout sera prêt, croit-on, et on procédera à l'adoption.

On suppute des revenus de $600,000 pour l'année administrative commencée depuis le 1er mai et qui finira le 30 avril prochain. Les demandes des différents départements municipaux s'élèvent à $628,000 environ, de sorte que pour "boucler" les membres du conseil doivent faire pour plus de $25,000 de "coupures." C'est celles-ci qu'on est en train d'exécuter afin d'ajuster les dépenses à la taille des recettes prévues.

La collection des taxes au 31 mai dernier a rapporté un montant un peu plus considérable que l'an dernier, soit quelques milliers de dollars de plus.

DE PASSAGE

M. et Mme Valmore Sylvain, M. et Mme Wipperd et M. Lépine, de Toronto, étaient de passage à Ottawa dernièrement, rendant visite à leurs parents et amis.

ON DEMANDE

Un jeune garçon âgé d'au moins 14 ans, sachant lire et écrire. Ne fréquentant pas l'école, pour passer des circulaires. Inutile aux jeunes gens d'Ottawa de se présenter. S'adresser ce soir de 5 heures 30 à 9 h. 15, à 60, rue Courcelette, Hull.

Un alambic n'est pas une bouilloire

Une Dame Lafontaine a été condamnée à l'amende ou à une période d'incarcération laissée à la discrétion de la cour, ce matin, par le magistrat H. Achim pour avoir fait fonctionner un alambic. La Commission des Liqueurs avait arrêté Mme Lafontaine mais le procureur de l'accusée prétendit que l'alambic tout au plus était une bouilloire pour le lessivage. Le juge Achim trouva ce genre de lessiveuse-bouilloire d'un genre un peu fantaisiste. Du moins, dans son jeune âge, la bouilloire de sa mère différait sensiblement de celle de l'accusée. Le couvercle de la bouilloire ou de l'alambic devait servir de vase de fleurs. La cour ne partageait pas les notions d'esthétique de l'accusée. La défense fut rejetée et l'accusation maintenue.

RÉUNION DE LA LIGUE D'HYGIÈNE

La Ligue d'hygiène sociale de Hull s'est réunie hier soir au dispensaire de la rue Langevin, sous la présidence de M. Z. Laflèche. Il y a eu la présentation des rapports concernant les activités du dispensaire et des gouttes de lait au cours de mai dernier. Le Dr J.-F. Delisle, médecin du Service provincial d'hygiène dans le district, était présent et a fait des remarques intéressantes sur l'hygiène chez nous. A la prochaine assemblée, en juillet, il fera une causerie. On a aussi parlé du projet du sanatorium et l'on croit que le temps actuel n'est guère propice de chercher à le mener à bonne fin.

UNE RETRAITE FERMÉE POUR JEUNES FILLES

Une retraite fermée pour les jeunes filles se donnera du 4 au 8 juillet au couvent du Sacré-Coeur, Ottawa-Est. Prière de faire parvenir son adhésion au couvent même ou à Mlle Lucile Massé, 135 Champlain, Hull. Tél. Sh. 6792.

ÉLECTRICIEN
Fred Dubois
41, rue Laval, Hull Tél: Sher. 2529
Licencié pour Québec et Ontario.
ENTREPRENEUR EN TRAVAUX ELECTRIQUES DE TOUS GENRES.

J. St-Louis nie le vol de banque

Ce résidant d'Ottawa s'est livré au détective Ouimet hier après-midi.

$1,750 VOLES

Joseph-Léo St-Louis, d'Ottawa, a comparu ce matin, en cour des sessions de la paix, devant le magistrat Honoré Achim sous l'accusation d'avoir volé à main armée environ $4,000 à la Banque Provinciale, succursale de la rue Champlain, de bonne heure hier après-midi. Mtre Henri Masson Loranger, de la société légale Beauchamp et Loranger, procureur de l'accusé, a demandé que son client soit remis en liberté provisoire sous cautionnement, mais la cour a ajourné la cause à mercredi, le 17 juin, et a refusé la demande de Mtre Loranger.

L'accusation, telle que lue par le greffier J.-A. Valin, avait été portée par le détective Ovila Lusignan de la police de Hull, qui dirigea les recherches pour capturer les prétendus complices de St-Louis. Mtre J.-A. Parent, C.R., substitut du Procureur général, s'est opposé à la demande de Mtre Masson Loranger, affirmant qu'il serait "dangereux de laisser l'individu au large dans le moment". A cause du dossier criminel de St-Louis et des remarques de Mtre Parent, le juge Achim a refusé tout cautionnement. Il a conseillé à St-Louis de consulter son avocat d'ici sa prochaine comparution. Tandis que St-Louis comparaissait sans plaider en cour du magistrat, les filets de la police dans les deux provinces se resserraient autour des autres individus qui participèrent au hardi "hold-up" de la banque Provinciale.

Joseph St-Louis, 37 ans, du No 138, rue Murray, Ottawa, qui s'est rendu au détective Albert Ouimet de la police d'Ottawa hier après-midi afin de prouver son innocence dans le hold-up de la succursale de la rue Champlain, Banque Provinciale, et qui a été reconnu comme étant le bandit par trois personnes, a nié toute participation au vol à main armée d'hier midi.

"Je croyais que vous auriez pu m'accuser de ce crime, c'est pour cela que je suis venu vous dire que je n'ai rien eu affaire au crime".

C'est à peu près en ces termes que St-Louis s'est adressé au détective Albert Ouimet de la police d'Ottawa, vers 5.15 heures, hier après-midi, au poste de police de la capitale. Les filets de la police de deux provinces, des comtés régionaux, d'Ottawa et de Hull avaient été tendus depuis midi et quart, lundi après-midi, pour capturer le bandit solitaire qui avait volé à la pointe d'une carabine à répétition, dont le canon était scié, $3,750 du caissier Raoul Dubé, à la succursale de la rue Champlain, et qui en allant rejoindre ses complices avait échappé deux liasses de billets de banque se chiffrant à $2,000.

EMMENE A HULL

St-Louis, qui avait purgé une sentence pour vol d'une banque à Ottawa il y a quelques années, fut conduit dans le bureau de l'inspecteur Emile Joliat par le détective Ouimet. Le détective Ovila Lusignan de la police de Hull, saisi de l'affaire dès la nouvelle du hold-up, fut aussitôt averti par l'inspecteur Joliat. Il emmena St-Louis avec lui au poste de police local pour interrogatoire.

Cinq hommes ont été mandés au poste de police de Hull pour identifier le suspect. Trois d'entre eux l'ont reconnu comme le bandit solitaire qui entra dans la succursale de la banque de la rue Champlain, à midi et quart, lundi après-midi, pointa une carabine dite "sawed-off shotgun", employée par les bandits américains, sur Raoul Dubé, le caissier, et le soulagea de $3.750. En sortant de la banque, le bandit échappa $2.000 en billets de $20, $10 et $5 sur le parquet et près de l'entrée mais il emportait avec lui $1,700, et le revolver calibre 32 appartenant au caissier. Après avoir été identifié, St-Louis fut conduit à la prison de Hull.

St-Louis dit au détective Ouimet qu'il avait lu dans les comptes rendus des journaux, hier après-midi, que la police d'Ottawa avait emporté des photographies de criminels à Hull pour fins d'identification. Craignant que la sienne ne soit comprise dans celles qui avaient été soumises aux intéressés, il avait décidé de se rendre au poste de police pour faire part de son innocence aux autorités.

ON LE RECONNAIT

M. Léopold Pilon, gérant de la banque qui risqua sa vie durant le hold-up; M. Edouard Toutloff, de la Pointe Gatineau, un client de la banque qui fut témoin oculaire du vol et M. Aldona Leblanc, propriétaire d'un relais d'essence et sportsman bien connu de Tull, qui vit entrer le voleur, ont tous trois affirmé reconnaitre une ressemblance frappante entre le bandit et M. St-Louis.

"Si St-Louis n'est pas l'homme recherché", dit M. Toutloff, "il ressemble à son besson (jumeau)".

M. Dubé, le caissier de la banque, a reconu la même voix chez les deux hommes mais il a été si désemparé en apercevant une carabine à répétition fixée sur lui durant le "hold-up', qu'il n'a pu faire l'identification positive. Pierre-A. Aubry, le teneur de livres, qui était avec Leblanc à l'entrée de la banque quand le bandit est passé près d'eux pour commettre le vol, a cru reconnaitre en St-Louis l'auteur du "hold-up". Selon le détective Ouimet, St-Louis et un complice avaient volé la succursale de la rue Rideau, Banque de la Nouvelle Ecosse, il y a quelques années. St-Louis avait purgé cinq années au pénitencier pour ce crime mais son complice est mort depuis quelques années. Les détectives ont fait des perquisitions au domicile de l'accusé, hier soir, après l'incarcération de St-Louis à Hull, mais ils n'ont rien trouvé.

DETAILS DU VOL

Dans ses grandes lignes, le vol d'hier a été commis dans les circonstances suivantes. A l'entrée du voleur, M. Dubé dégustait son diner à l'arrière de la cage du caissier. Quelque $3.750 en billets de banque, des chèques, livres, etc., et un revolver se trouvaient dans son compartiment. Le gérant Pilon causait d'affaires avec M. Toutloff dans la même salle où le voleur était entré. M. Aubry, l'autre employé de la succursale, se rendait chez Mme Emile Chénier, de l'autre côté de la rue Champlain, où il pensionne. Il venait d'échanger de joyeux propos avec M. Aldona Leblanc, un autre client de la banque, qui se rendait à son automobile.

MM. Pilon et Toutloff furent étonnés d'entendre l'intrus commander au caissier de lui remettre argent et revolver. Il était armé d'une carabine de "hold-up". Le bandit ordonna au gérant et à son client de passer à l'arrière, dans un compartiment voisin de celui du caissier. Profitant du temps où M. Dubé essayait de mettre le voleur en jeu avec son revolver et que celui-ci le menaçait de mort s'il ne passait pas la crosse tout d'abord, M. Pilon s'empara du revolver de M. Aubry, sur le comptoir de ce dernier. Il lui était impossible de tirer sur le voleur, à cause d'obstacles dans le chemin. Vif comme l'éclair, M. Pilon sortit par la porte du côté est et fit feu trois fois. Il vit un homme disparaitre dans la direction des voies du Pacifique Canadien, probablement un complice du voleur. Le "gunman" sortit en toute hâte en passant les liasses de billets de banque sous le côté gauche de son gilet. Dans sa précipitation, il échappa $2,000 près de la porte. On avait d'abord rapporté que le voleur s'était sauvé avec $3,080 mais depuis, M. Pilon a constaté que seuls $1,750 manquaient à la caisse. M. Pilon tira deux autres balles dans la direction du voleur, qui sautait, rue St-Laurent, dans un gros sedan où un ou plusieurs complices l'attendaient. M. Toutloff dans son camion, et M. Leblanc dans son "roadster", donnèrent la chasse à l'auto du bandit, qui semblait être une Chandler sedan. On a cru reconnaitre sur les licences d'Ontario, une lettre "H" indiquant que l'aut venait du district de Toronto. Un autre "roadster", apparemment de connivence avec le voleur, zigzagua sur le pont Alexandra et faillit télescoper les autos de MM. Toutloff et Leblanc, près du viaduc.

Le détective Ovila Lusignan de la police de Hull prit l'affaire en mains aussitôt qu'il fut averti par la banque. Avec le concours des autorités policières de toute la région, M. Lusignan se mit aussitôt sur la piste assez mince du bandit et de ses complices. Le détective J.-P. Downey de la police d'Ottawa réunit quelques photos des criminels qu'il soumit aux employés de la banque et aux témoins du crime. MM. Pilon, Dubé et Toutloff reconnurent une ressemblance dans une des photos.

Ce matin, M. Pilon nous disait que l'auteur du hold-up portait un complet d'une nuance bleu-gris-brun avec gilet assez long. L'homme semblait avoir 35 ans et mesurait cinq pieds, huit ou neuf pouces.

INTÉRESSANT JUGEMENT DU JUGE L. COUSINEAU

Pour ceux qui prêtent leurs automobiles.

L'honorable juge Louis Cousineau, de la Cour Supérieure, siégeant en cour de pratique, a rendu un intéressant jugement ces jours-ci. Il s'agissait de la poursuite intentée par M. Newton Lemieux contre M. Lucien Gagnon. Ce dernier avait emprunté l'automobile du demandeur pour faire un voyage à Rockland, Ont. En revenant du voyage en question, en octobre dernier, l'auto emprunté fut avarié dans une collision. Les dommages se chiffraient à $230.

La cour a décidé que le défendeur n'était pas responsable de l'accident comme l'avait relevé dans son habile plaidoierie, Mtre Jean Daoust, procureur de M. Gagnon. L'autre conducteur était en état d'ivresse. Mtre Daoust cita l'article suivant: "Si la chose prêtée se détériore par le seul effet de l'usage pour laquelle elle est prêtée et sans la faute de l'emprunteur, il n'est pas responsable de la détérioration." Le demandeur a été débouté de son action avec frais.

PÈLERINAGE DES ENFANTS DE MARIE

Les Enfants de Marie et les jeunes filles de la paroisse du T. S. Rédempteur vont au pèlerinage dimanche à la grotte de Notre-Dame de Lourdes d'Eastview. Le départ se fera à 8 heures, de l'église paroissiale, et à l'arrivée à la grotte il y aura messe, communion et sermon de circonstance. Les intéressées peuvent se procurer des billets au presbytère de St-Rédempteur et des membres du Conseil des Enfants de Marie.

AU DISPENSAIRE EN MAI DERNIER

Chiffres sur les activités du dispensaire antituberculeux et des consultations de nourrissons durant le dernier mois écoulé.

CLINIQUE DES NOURRISSONS

Jour de consultations	16
Nombre de consultations	348
Cas inscrits	41
Visites faites par l'Infirmière	355
Exemplaires de littérature distribués	325
Naissances	63
Décès	6

CLINIQUE DES TUBERCULEUX

Jours de consultations	12
Nombre de cultations	235
Cas inscrits	29
Visites faites par l'Infirmière	441
Patients vus	888
Patients alités	51
Hospitalisation	1
Décès	1

REMERCIEMENTS

M. et Mme Arthur Diguer, 12 rue Hôtel-de-Ville, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des sympathies à l'occasion de la mort de leur enfant, Lorraine.

Mouvement qui devient plus ample

Celui de la culture des terrains vagues par les familles le plus dans le besoin.

LES DEMANDES

Les membres du conseil réunis hier soir en comité ont autorisé la dépense, à même les fonds de l'assistance publique, d'une nouvelle somme de $75 pour aider au mouvement qui s'amplifie encore davantage de mettre en culture les terrains vagues dans la ville au bénéfice des familles qui ont le plus besoin. C'est le major Alban Laferrière qui a lancé l'initiative et ne cesse depuis de s'en occuper. Jusqu'ici, 10 acres de terrain appartenant à lui-même et surtout au percepteur du revenu provincial, M. J. T. Purcell, ont été divisés en jardins et ensemencés. On a pu ainsi répondre à 222 demandes pour un lopin de terre cultivable. On a 150 autres demandes à satisfaire, si possible.

Le député Aimé Guertin a mis à la disposition de M. Laferrière une étendue de terrain qu'il possède et qui pourra accommoder des jardiniers d'occasion de Val-Tétreau et du haut du quartier 1A. C'est pour le labourage, le hersage et l'ensemencement de cette terre que les $75 seront dépensés.

Jusqu'ici 325 poches de patates ont été semées, les frais d'achat de cette semence ayant été payés par des fonds de l'assistance publique et par des souscriptions particulières recueillies par M. Laferrière. On compte récolter 4000 poches, voire 6,000, si l'année est bonne pour ce produit, car la terre employée est d'excellente qualité.

PROCESSION À ST-RÉDEMPTEUR

ELLE S'EST PIEUSEMENT FAITE HIER SOIR DANS LES RUES DE LA PAROISSE.

La procession du T. S. Sacrement, à l'occasion de la Fête-Dieu, qui n'avait pu être faite dimanche par suite de la mauvaise température, c'est déroulée hier soir dans la paroisse du T. S. Rédempteur. La cérémonie s'est fait remarquer par la grande affluence des fidèles qui suivirent le défilé et par leur piété. Les paroissiens avaient été convoqués pour 7.30 heures à leur église et à 8 heures la procession se mettait en marche, parcourant successivement les rues St-Rédempteur, Garneau, Carillon, Papineau, St-Rédempteur, Charlevoix, Du Pont, St-Laurent, St-Florent, St-Etienne. Les décorations sur le parcours étaient abondantes. Le reposoir se trouvait chez M. Jos. Labelle, angle des rues St-Rédempteur et Garneau et était de toute beauté.

M. le curé J. A. Carrière portait l'ostensoir, recouvert du dais que tenaient les syndics.

Dans le défilé il y avait les membres des diverses congrégations pieuses, des sociétés et les différentes catégories de fidèles.

Au retour à l'église il y a eu Bénédiction du T. S. Sacrement donnée par M. le curé.

M. LS. MONETTE MORT À 63 ANS

Monsieur Louis Monette, époux de Elmire Binet, 65 St-Hyacinthe, est décédé hier matin à sa résidence à l'âge de 63 ans et après une maladie datant de trois années. Né à Vankleek Hill, Ont., il vécut un certain temps à Val-Tétreau, Hull, puis 15 ans à Brennanville, Qué., et était revenu à Hull depuis 10 ans, tenant un commerce d'épicerie et de bière. Il était commerçant depuis 45 ans. Outre son épouse il laisse treize enfants, dont neuf fils, Louis, à Duclos, Dollard, à Détroit, Jean-Baptiste et Eugène, à Brennanville, Philias, Gédéon, Arthur, Léo et Eusèbe Monette, à Hull; quatre filles, Mmes Eugène St-Louis, Paul Fleury, Willie Field, à Brennanville, et Ferdinand St-Martin, à Hull.

Les funérailles auront lieu jeudi matin à 7.30 heures en l'église et au cimetière St-Rédempteur.

Nos plus sincères sympathies à la famille.

AUX ÉLÈVES DES COURS DU SOIR

Mercredi soir, l'organisatrice remettra aux élèves des cours du soir de couture et d'anglais donnés à la Bourse du Travail, leur contribution annuelle, ce à quoi elles ont droit si elles ont été assidues et sont en règle. C'est le dernier avis donné. Que les intéressées viennent donc à la Bourse du Travail mercredi soir.

Magnifique concert du 24 courant

Il sera irradié par le poste CKCO à l'occasion de notre fête nationale.

BIENFAITEUR

Le comité de la célébration de la St-Jean-Baptiste à Hull, le 24 juin prochain, jour de notre fête nationale, s'est réuni hier soir et l'on a passé en revue pour les établir plus définitivement les divers points du programme projeté. Il y aura grand'messe le matin à 8 heures en l'église Notre-Dame, avec sermon de circonstance, et l'après-midi, de 3 à 5 heures, un concert de musique canadienne par le poste d'émission radiophonique CNRO.

Mais le soir, de 8 h. 30 à 10 heures, ce sera un véritable concert tout en français irradié par le poste CKCO. La Société St-Jean-Baptiste avait pu obtenir la location du poste pour un certain temps, jugé trop court ensuite, et grâce à un bienfaiteur de notre ville, M. Jos. Pharand, marchand, qui fait généreusement la souscription de la différence du prix, on a eu une prolongation qui sera certainement appréciée de tous.

On songe aussi à prendre des mesures pour que ceux qui n'ont pas chez eux de poste récepteur puissent tout de même bénéficier ou jouir de ces irradiations.

Des fleurettes tricolores pour être portées à la boutonnière seront mises en vente le dimanche précédent le 24 juin, c'est-à-dire le 21, et le jour même de la fête. Elles sont faites par les fillettes de l'orphelinat Ste-Thérèse de l'Enfant-Jésus, une institution locale, au lieu d'être achetées en dehors comme on avait été obligé de le faire jusqu'ici.

D'autres nouvelles seront opportunément communiquées au public sur cette célébration religieuse et patriotique, qu'il voudra observer fidèlement, comptent bien les organisateurs.

FUNÉRAILLES DE Mme H. CLOUTIER

(Spécial au "Droit")

MASHAM MILLS, P.Q., 9. — Les funérailles de Mme Hubert Cloutier, veuve, née Elise Meunier, décédée le 3 juin à l'âge de 78 ans, ont eu lieu à dix heures vendredi matin à l'église paroissiale. Feu Mme Cloutier était une résidante bien connue et hautement estimée de tous. Elle était née et avait passé toute sa vie à Masham.

M. l'abbé Filiatrault, curé, a officié au service funèbre. Il était assisté des abbés Mongeau et Legros, comme diacre et sous-diacre. Un grand nombre de parents et amis de la défunte ont assisté aux funérailles. Les porteurs étaient les 6 petits-fils de la défunte, Napoléon, Horace, René, Omer et Arthur Cloutier et Marcel Labelle. L'inhumation fut faite au cimetière paroissial.

Feu Mme Cloutier succomba à une longue maladie. Elle était une paroissienne dévouée, et faisait partie de la Congrégation des Dames de Ste-Anne. Son époux, M. Hubert Cloutier, l'a précédée dans la tombe il y a dix-huit mois.

La défunte laisse pour pleurer sa perte, sept fils et 3 filles: M. Jean-Baptiste Cloutier, d'Arnprior; Pierre, de Rouyn; Napoléon, d'Iroquois Falls; Alfred, de New Liskeard; Joseph, François et Philéas, de Masham Mills; Mme Moïse Parent (Marie) et Mme Lionel Labelle (Rosalie), de Masham Mills, et Mme Théophile Bertrand (Rose), d'Arnprior; une fille adoptive, Mme Laurent McFadden (Gabrielle), d'Ottawa; deux soeurs, Mme J.-B. Schnobb, veuve, de Masham Mills; et Mme Eugène Gauvreau, de Bonfield; deux frères, M. Gédéon Meunier, de Masham, et M. T. Meunier, d'Ottawa.

Le "Droit" prie la famille en deuil de croire à l'expression de sa plus vive et respectueuse sympathie.

IL ÉTAIT IVRE

William Rockwell, de Billing's Bridge, Ont., arrêté par le constable Thomas Larabie de la police de Hull, a plaidé coupable ce matin, en cour des sessions de la paix, d'ivresse au volant de son automobile. Il a été condamné à sept jours et aux frais ou à quinze jours par le juge H. Achim.

Procès sommaire

Lucien Courville, accusé d'un vol à Bois Franc, a choisi par l'entremise de son procureur, Mtre P.-A. Gaudet, un procès sommaire, ce matin en cour des sessions spéciales de la paix. Le juge H. Achim a fixé la date à mardi prochain.

RETRAITE FERMÉE POUR JEUNES FILLES

Du 3 au 7 juillet, il y aura une retraite fermée pour jeunes filles au couvent de la rue Rideau, Ottawa. Prière de donner son adhésion au couvent même ou à Mlle Jeanne Vincent, 233, rue Champlain, Sh. 6233.

L'UNION LIBÉRALE

Demain soir, mercredi, à la salle Laflèche, il y aura réunion régulière de l'Union libérale du comté de Hull. Une conférence est au programme. Tous les membres et amis sont priés d'y être.

EN VISITE

M. et Mme André Boyer et leurs fils, Guy et Maurice, de Vankleek Hill, ont rendu visite dimanche à leurs parents de Hull, M. et Mme Gabriel Dupuis, rue Papineau.

KERMESSE

N'oublions pas que c'est jeudi soir qu'a lieu l'ouverture de la Kermesse, au terrain de la Bourse du Travail Rendons-nous en foule. Bienvenue à tous.

LA VIE SYNDICALE

Union Interprofessionnelle—

Assemblée régulière ce soir, à 8 h. 15, à la Bourse du Travail. Avis aux membres.

Journaliers—

Le local siège demain soir à la Bourse du Travail. Tous les membres sont priés d'être présents.

Le Secrétaire.

Imprimeurs-Relieurs—

Le Syndicat a tenu son assemblée hier soir à la Bourse du Travail. Il y a eu rapport du Conseil Central, du Comité Conjoint et du Cercle Benoit XV. L'Union a nommé son délégué au Congrès de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada. M. Armand Morin et M. A. Larose, sont respectivement nommés délégué et substitut. Plusieurs questions d'ordre syndical ont été soulevées. Les élections se feront à la prochaine réunion. Le confrère D. Gravel est revenu à l'Union après une longue absence causée par la maladie. L'assemblée a été heureuse de revoir ce membre actif.

Le Secrétaire.

Comité de la Fête du Travail—

Le Comité a tenu hier soir une très importante assemblée. Un grand nombre de points concernant l'organisation de la célébration ont été définitivement solutionnés. Rapport sera soumis au prochain Conseil Central. M. Maurice Doran occupait la présidence; un grand nombre de membres étaient présents.

Le Secrétaire.

Trois personnes ont été blessées

SANTIAGO, Cuba, 9. (P.A.) Trois personnes se sont fait blesser hier lors d'un engagement entre une foule de chômeurs et la police.

En criant: "Nous avons faim" et "A bas la tyrannie", des centaines d'émeutiers ont envahi les rues, brisé les fenêtres, éteint les lumières des rues, menacé la police et les gardes ruraux.

Soldats et policiers ont tiré plusieurs coups de revolver pour restaurer l'ordre. Louis Mariano Ruiz, 18 ans, et Osendo de Los Santos, 20 ans, de Santiago, ont été grièvement blessés. Le caporal Cosme Gonzales a subi de mauvaises contusions sur le corps en se faisant malmener par les manifestants.

Plusieurs parties de la ville ont été laissées dans l'obscurité après que la foule eut éteint les lumières des rues et coupé les câbles électriques.

On voudrait une autre conférence du désarmement

C'EST CE QUI PERCE DES POURPARLERS ANGLO-ALLEMANDS A CHEQUERS.

LONDRES, 9. (P.A.)—Les milieux diplomatiques de Londres, après étude hier de ce qu'on a pu apprendre des pourparlers anglo-allemands à Chequers, croient voir se préparer des activités générales immédiates dans les bureaux des Affaires étrangères européens et à Washington pour déterminer quand et comment une nouvelle conférence mondiale des réparations pourrait être convoquée.

Bien que les quatre personnages principaux aux pourparlers de Chequer aient été fort discrits, il perce tout de même assez de données pour indiquer que l'allusion officielle à la "Collaboration internationale" dans le communiqué de la conférence ne peut signifier que collaboration par l'entremise d'une conférence internationale.

Il semble également certain, cependant, que l'activité diplomatique qui prévoit pareille conférence doit se limiter actuellement à des non-officiels jusqu'à ce qu'on sache plus clairement les raisons qui amènent H.-L. Stimson, secrétaire d'Etat des Etats-Unis, et A.-W. Mellon, secrétaire du Trésor, en Europe.

LAFRANCE-LEFEBVRE

En l'église de St-Gérard Majella, il y a quelque temps, le R. P. Gagnon, C.SS.P., curé, bénissait le mariage de Mlle Imelda Lafrance et de M. Albert Lefebvre. La mariée accompagnée de son beau-frère portait une robe en crêpe georgette et guipure de couleur beige, un chapeau et souliers de mêmes nuances. Elle tenait une gerbe de roses et de fougère. M. Gustave Lefebvre servait de témoin à son fils.

Après la cérémonie il y eut réception intime à la demeure des parents du marié.

Les nouveaux époux sont ensuite partis pour aller demeurer à Montréal.

Il n'est pas trop tôt pour acheter les opuscules nécessaires au "mois du Sacré-Coeur". Faites une visite à la librairie du Droit.

Achille Couture
OPTICIEN

Etabli en 1885.

Alp Couture & Cie
BIJOUTIERS JEWELLERS

49-51, rue Principale - Hull
(Près rue Du Pont) Sh. 2548

À l'École Technique
DE HULL
Distribution des Diplômes et Récompenses
Ouverture de l'Exposition des Travaux de l'Année
MERCREDI, 10 JUIN, A 8 P.M.

Les membres du Conseil de Perfectionnement et du Comité de Patronage, le Directeur et le Personnel enseignant ont l'honneur d'inviter avec instance:

Les Membres du Clergé des paroisses de la région,
Les Educateurs et Educatrices de notre district,
Les Membres des Commissions scolaires des deux villes,
Les Autorités Municipales,
Les Membres de la Chambre de Commerce,
Les Syndicats catholiques et nationaux,
Les Parents des élèves du jour et du soir,
Les Anciens Elèves,

Tous les amis de l'enseignement technique.

MM. les Educateurs sont particulièrement invités à faire visiter, jusqu'au 14 juin, leurs élèves des classes avancées.

HEUREUX GAGNANTS
du Grand Tirage de
S. MASSAD

1er Prix—Madame P.-A. MEILLEUR, 57, rue Wright.
2e Prix—M. ERNEST LEROUX, 84, rue Du Pont.
3e Prix—M. E. GAUTHIER, 53, rue Binet.
4e Prix—Madame W. D. COUSINEAU, 122, rue Du Pont.
5e Prix—M. ED. BEAVEN, 35, rue Jacques-Cartier,

Le tirage fut fait par Mlle Thérèse Fréchette, âgée de 6 ans. Toutes les personnes présentes furent entièrement satisfaites de la manière dont les choses se sont passées.

Nous profitons de cette occasion pour remercier sincèrement ceux qui ont pris part à notre Grande Vente.

S. MASSAD
124, RUE DU PONT — — — HULL

Bisuratée avec cette garantie.

son conseil. (Nouveau.)

Le bill ne protège pas les auteurs, dit le député Chevrier

(Suite à la 2ème page)

scientifiques dans le domaine de la radiophonie et de mettre la **Loi du droit d'auteur** en harmonie avec les dispositions de l'Article 11 bis de la Convention de Rome.

ARTICLE 4.

4. Est abrogé l'article huit de ladite loi, et le suivant lui est substitué:

8. **Lorsqu'il** s'agit d'une oeuvre créée en collaboration, le droit d'auteur subsistera durant toute la vie du **dernier** survivant des collaborateurs et durant une période de cinquante ans après sa mort. Lorsque la présente loi réfère à la période qui suit l'expiration d'un nombre déterminé d'années après la mort de l'auteur, cette référence doit être interprétée comme couvrant la période subséquente à ce nombre d'années après la mort du **dernier** survivant des collaborateurs, et, dans les dispositions de la présente loi qui se raportent à la concession de licences obligatoires, la référence à la date du décès du dernier survivant des collaborateurs comporte substitution de cette date du décès du dernier survivant des collaborateurs à la date du décès de l'auteur.

2. Les auteurs ressortissants d'un pays qui accorde une durée de protection plus courte que celle qui est indiquée au premier paragraphe du présent article, ne seront pas recevables à réclamer une plus longue durée de protection au Canada. (Nouveau.)

EXPLICATIONS

Clause 4. L'article 8 de la **Loi du droit d'auteur** est ainsi conçu:

"8. Lorsqu'il s'agit d'une oeuvre créée en collaboration, le droit d'auteur durera **pendant le plus long des deux délais suivants**: la vie de l'auteur qui meurt le PREMIER et cinquante ans après sa mort, ou **la vie de l'auteur qui meurt le dernier**; lorsque la présente loi réfère à une période commençant à l'expiration d'un nombre déterminé d'années après la mort de l'auteur on l'interprétera comme si cette période courait à dater du plus court des deux délais suivants: la période après l'expiration du même nombre d'années depuis la mort de l'auteur qui meurt le PREMIER, **ou bien la mort de l'auteur qui meurt le dernier**; en ce qui concerne les dispositions de la présente loi relatives à la concession de licences obligatoires, la date de la mort de l'auteur sera remplacée par la date de la mort de l'auteur qui meurt le dernier."

L'amendement proposé concilie la législation canadienne avec les termes de l'Article 7 bis de la Convention de Rome—un amendement aux dispositions de la Convention revisée de Berne de 1908, reproduit dans la Deuxième Annexe de la **Loi du droit d'auteur**.

L'amendement disjoint les mots indiqués ci-dessus en italique, et remplace "**premier**" par "**dernier**".

ARTICLE 5.

5. Est modifié l'article douze de ladite loi, par l'adjonction du paragraphe suivant:

5. Indépendamment des droits patrimoniaux d'auteur et même après le cession partielle ou totale desdits droits, l'auteur conserve le droit de revendiquer la paternité de l'oeuvre, ainsi que le droit de réprimer toute déformation, mutilation ou autre modification de ladite oeuvre, qui serait préjudiciable à son honneur ou à sa réputation. (Nouveau.)

EXPLICATIONS

Clause 5. Etant donné les dispositions de l'Article 6 bis de la Convention de Rome, il est jugé opportun d'élargir les dispositions de la législation canadienne actuelle sur le droit d'auteur qui traitent de la possesion du droit d'auteur, de façon à préserver, pour l'auteur, le droit moral de s'opposer aux actes pouvant porter préjudice à son honneur ou à sa réputation.

ARTICLE 6.

6. Est modifié le premier paragraphe de l'article dix-sept de ladite loi, par l'adjonction des alinéas suivants:

(vii) L'exécution d'une oeuvre musicale par une église, un collège ou une école, ou par une organisation religieuse, charitable ou fraternelle, pourvu que cette exécution soit donnée, sans bénéfice personnel, pour des fins religieuses, éducatives ou charitables. ..Nouveau.)

(viii) L'exécution, sans bénéfice personnel, d'une oeuvre musicale à une foire ou exposition agricole, tenue sous l'autorité fédérale, provinciale ou municipale. (Nouveau.)

Explications

Clause 6. L'exécution d'oeuvres musicales, dans les conditions mentionnées en cette clause, devient une exception à l'article 17 de la **Loi du droit d'auteur,** lequel traite de la violation du droit d'auteur.

ARTICLES 7

7. Est abrogé le paragraphe trois de l'article vingt de ladite loi, et les suivants lui sont substitués:

3. Dans toute action en violation de droit d'auteur, si le défendeur conteste l'existence du droit d'auteur ou la qualité du demandeur, en pareil cas:

a) L'oeuvre sera, jusqu'à preuve contraire, présumée être une oeuvre protegée par un droit d'auteur; et

b) L'auteur de l'oeuvre sera, jusqu'à preuve contraire, présumé être le possesseur du droit d'auteur.

Toutefois, lorsque la contestation concerne une question de cette nature, **et si aucune concession du droit d'auteur ou d'intérêt dans le droit d'auteur par cession ou par licence n'a été enregistrée sous l'autorité de la présente loi, en pareil cas:**

(i) si un nom paraissant être celui de l'auteur de l'oeuvre y est imprimé ou autrement indiqué, en la manière habituelle, la personne dont le nom est ainsi imprimé ou indiqué sera, jusqu'à preuve contraire, présumée être l'auteur de l'oeuvre;

(ii) si aucun nom n'est imprimé ou indiqué de cette façon, ou si le nom ainsi imprimé ou indiqué n'est pas le véritable nom de l'auteur ou le nom sous lequel il est généralement connu, et si un nom paraissant être celui de l'éditeur ou du propriétaire de l'oeuvre y est imprimé ou autrement indiqué de la manière habituelle, la personne dont le nom est ainsi imprimé ou indiqué sera, jusqu'à preuve contraire, présumée être le possesseur du droit d'auteur sur l'oeuvre, aux fins de procédures se rapportant à la violation du droit d'auteur sur cette oeuvre.

4. Quiconque viole le droit d'auteur sur une oeuvre protégée en vertu de la présente loi sera passible de payer, au détenteur du droit d'auteur qui aura été violé, les dommages-intérêts que ce détenteur du droit d'auteur pourra avoir subis par le fait de cette violation, et, en sus, telle proportion, que le tribunal peut juger équitable, des profits que le contrefacteur aura réalisés en commettant cette violation de droit l'auteur. Pour prouver les profits, le demandeur ne sera tenu que d'établir les recettes ou les produits provenant de la publication, de la vente ou d'une autre utilisation illicite de l'oeuvre, ou d'une représentation, exécution ou audition non autorisée d'une oeuvre restée protégée, et le défendeur devra prouver chaque élément du cout qu'il allègue. (Nouveau.)

5. L'auteur, ou un autre détenteur d'un droit d'auteur, ou quiconque possédant un droit, un titre ou un intérêt acquis par cession ou concession consentie par écrit d'un auteur ou d'un autre détenteur comme susdit, peut, individuellement pour son propre compte, en son propre nom comme partie à une poursuite, action ou procédure, soutenir et faire valoir les droits qu'il peut détenir, et il peut exercer les recours prescrits par la présente loi dans toute l'étendue de son droit, de son titre et de son intérêt. (Nouveau.)

6. La Cour de l'Echiquier du Canada, concurremment avec les tribunaux provinciaux, a juridiction pour instruire et juger toute action, poursuite ou procédure civile pouvant être instituée sur motif d'infraction à quelque disposition de la présente loi ou sur réclamation des recours civils que prescrit la présente loi. (Nouveau.)

Explications

Clause 7. Le troisieme paragraphe de la **Loi du droit d'auteur** traite de la présomption du droit d'auteur et de la propriété. La présente clause n'apporte aucun changement notable au paragraphe de la Loi. Le nouveau texte est souligné en regard, et il prévoit les cas ou aucune cession du droit d'auteur n'a été enregistrée.

4. Ce paragraphe est nouveau, et il prévoit un double recours civil en cas de violation. Ces nouvelles dispositions permettent à la partie lésée de recouvrer, dans toute province du Canada, des dommages-intérêts, et, en sus, telle proportion des profits réalisés par le violateur, que le tribunal jugera équitable.

5. Ce paragraphe assure la protection, moyennant actions distinctes, des droits individuels de l'auteur ou de ses ayants droits.

6. La Loi confère déjà à la Cour de l'Echiquier du Canada juridiction en matière de droits d'auteurs canadiens, de sorte que cette Cour a acquis une vaste expérience dans les cas relevant de la présente loi. Vu que le présent projet législatif accorde de nouveau recours et que les tribunaux seront, indubitablement, appelés à se prononcer sur nombre de nouveau points et sur des cas de jurisprudence, on croit que la Cour de l'Echiquier du Canada, qui n'est pas limitée dans sa compétence monétaire, est le tribunal qui doit régulièrement interpréter et appliquer la présente législation.

ARTICLE 8

8. Est abrogé l'article trente de ladite loi, et le suivant lui est substitué:

30. Le Commissaire des brevets d'invention exerce, sous la direction du Ministre, les pouvoirs que la présente loi lui confère, et exécute les devoirs qu'elle lui impose. Le Commissaire étant absent ou se trouvant inhabile à agir, le Registraire des droits d'auteur ou un autre fonctionnaire temporairement nommé par le Ministre peut, à titre de Commissaire suppléant, exercer ces pouvoirs et exécuter ces devoirs sous la direction du Ministre. (Nouveau.)

Explications

8. L'article 30 de la **Loi du droit d'auteur** est ainsi conçu:

"30. Le commissaire des brevets pourra faire tout acte ou chose, judiciaire ou ministérielle, que le ministre a le pouvoir ou l'autorité de faire en vertu de toute disposition de la présente loi, et en cas d'absence du commissaire des brevets, ou de son incapacité d'agir, le registraire des droits d'auteur pourra exercer ces pouvoirs et faire tout pareil acte ou chose."

ARTICLE 9

9. Est abrogé l'article quarante de ladite loi, et le suivant lui est substitué:

40. Toute concession d'un intérêt dans un droit d'auteur, par cession ou par licence, peut être enregistrée **dans les registres des droits d'auteur au Bureau du Droit d'auteur, sur production audit Bureau de l'instrument original et d'une copie certifiée de cet instrument,** et sur paiement de la taxe prescrite.

2. **La copie certifiée** sera gardée au Bureau du Droit d'auteur, et **l'instrument original** sera rendu à la personne qui en aura fait le dépôt, ainsi qu'un certificat d'enregistrement **apposé ou joint à l'instrument rendu.**

3. Toute concession d'un intérêt dans un droit d'auteur, par cession ou par licence, sera déclarée nulle à l'encontre d'un cessionnaire ou porteur de licence postérieur moyennant considération et sans avis formel, à moins que la cession ou licence **antérieure** n'ait été enregistrée de la manière prescrite par la présente loi avant l'enregistrement de l'instrument sur lequel le cessionnaire ou porteur de licence postérieur fonde sa réclamation.

4. La Cour de l'Echiquier du Canada, ou un juge de cette Cour, peut, sur demande du Registraire des droits d'auteur ou sur demande de toute personne lésée, ordonner la rectification d'un enregistrement de droit d'auteur effectué en vertu de la présente loi,

a) soit en y faisant une inscription qui par erreur a manqué d'être faite dans les registres; soit

b) en radiant une inscription qui a été irrégulièrement faite ou qui reste dans les registres; soit

c) en corrigeant une erreur ou un défaut d'inscription dans les registres;

et pareille rectification des registres aura effet rétroactif à compter de la date que peut déterminer la Cour ou un juge de cette Cour. (Nouveau.)

5. Les instruments auxquels se rapporte le présent article peuvent être exécutés, souscrits ou attestés en tout endroit du Royaume-Uni ou des dominions, colonies ou possessions de Sa Majesté, ou des Etats-Unis d'Amérique, par le cédant, le concédant, le bailleur de licence ou de nantissement, devant un notaire public, un commissaire ou un autre fonctionnaire ou un juge de tribunal, autorisé en vertu de la loi à faire prêter serment ou à faire acte de notaire en cet endroit, et qui appose à l'instrument sa signatu et son sceau officiel ou celui de son tribunal. (Nouveau.)

6. Tout pareil instrument peut être exécuté, souscrit ou attesté par le cédant, le concédant, le bailleur de licence ou de nantissement, en tout autre pays étranger, devant un notaire public, un commissaire ou un autre fonctionnaire ou un juge de tribunal de ce pays étranger, autorisé à faire prêter serment ou à faire acte de notaire en ce pays étranger, et dont l'autorité est certifiée pour un agent diplomatique ou consulaire du Royaume-Uni ou du Canada exerçant ses fonctions dans ce pays étranger. (Nouveau.)

7. Pareil sceau officiel, pareil sceau de tribunal ou pareil certificat d'un agent diplomatique ou consulaire constitue une preuve **primâ facie** de l'exécution de l'instrument; et l'instrument portant pareil sceau ou certificat est recevable comme preuve suffisante dans toute action ou procédure instituée en vertu de la présente loi. (Nouveau.)

8. Les dispositions énoncées aux paragraphes cinq et six du présent article diovent être considérées comme facultatives seulement, et l'exécution de tout document auquel réfère le présent article peut, dans tous les cas, être prouvée par témoignage oral. (Nouveau.)

Explications

9. L'article 40 de la **Loi du droit d'auteur** est ainsi conçu:

"40. Toute concession d'intérêt dans un droit d'auteur, par cession ou par licence, peut être enregistrée, si elle est faite en double, sur production des deux duplicata au Bureau des droits d'auteur et paiement de la taxe prescrite.

2.Un exemplaire est gardé au Bureau des droits d'auteur et l'autre est rendu, avec un certificat d'enregistrement, à la personne qui effectue le dépôt.

3. Toute concession d'intérêt dans un droit d'auteur, par cession ou par licence, sera déclarée nulle à l'égard d'un cessionnaire ou porteur de licence subséquent moyennant compensation légitime, sans avis formel, à moins que la première cession ou la première licence n'ait été enregistrée, de la manière prescrite par la présente loi, avant l'enregistrement de l'instrument sous l'autorité duquel réclame un cessionnaire ou un porteur de licence subséquent. **Et nul concessionnaire ne fera instruire une poursuite en vertu de la présente loi à moins que la concession qui lui a été faite et que chaque concession antécédente de son intérêt n'aient été enregistrées.**

1, 2. Le projet de loi exige la production d'une copie certifiée conforme de la concession d'un intérêt dans un droit d'auteur. La loi exigeait la production d'un double.

3.Il est proposé de disjoindre la partie du paragraphe 3 de l'article 40 de la Loi qui est ci-dessus indiquée en noir. **L'autre changement ne vise que la version anglaise.**

4. Ce paragraphe est nouveau. Il autorise la Cour de l'Echiquier ou un juge de cette Cour à effectuer des altérations ou des rectifications dans lesquels cette Cour est présentement autorisée à rectifier ou à altérer des inscriptions dans le registre des marques de commerce.

5, 6, 7. Ces paragraphes sont nouveaux. Ils fixent un mode d'exécution des instruments visés au nouvel article, de manière que ces instruments constituent une preuve **primâ facie** de leur exécution dans dans toute partie de l'univers.

ARTICLE 10.

10. Chaque association, société ou compagnie exerçant au Canada des opérations qui consistent à acquérir des droits d'auteur sur des oeuvres musicales ou dramatico-musicales, ou les droits d'exécution qui en dérivent, et des opérations qui consistent à émettre ou à accorder des licences pour l'exécution, au Canada d'oeuvres musicales ou dramatico-musicales sur lesquelles un droit d'auteur subsiste, doit périoquement déposer chez le Ministre, au Bureau du Droit d'auteur:

(a) Des listes de toutes les oeuvres musicales et dramatico-musicales à l'égard desquelles cette association, société ou compagnie réclame l'autorité d'émettre ou d'accorder des licences d'exécution, ou de percevoir des honoraires, des redevances ou des tantièmes pour l'exécution de ces oeuvres au Canada; et

(b) Des états de tous honoraires, redevances ou tantièmes que pareille association, société ou compagnie se propose de percevoir, de temps à autre ou à n'importe quelle époque que ce soit, en paiement de l'émission ou de l'octroi de licences couvrant l'exécution de ces oeuvres au Canada. (Nouveau.)

2. Lorsque le Ministre est d'avis, à la suite d'une enquête et d'un raport d'un commissaire nommé sous l'autorité de la **Loi des enquêtes,** que pareille association, société ou compagnie qui exerce au Canada une notable préponderance sur les droits d'exécution d'oeuvres musicales ou dramatico-musicales protégées par un droit d'auteur, refuse indûment d'émettre ou d'accorder des licences couvrant l'exécution de ces oeuvres au Canada, ou se dispose à percevoir des honoraires, redevances ou tantièmes excessifs en paiement de l'émission ou de l'octroi de ces licences, ou exerce d'autre manière ses opérations au Canada d'une façon considérée comme préjudiciable aux intérêts du public, alors et en pareil cas le gouverneur en son conseil, sur recommandation du Ministre, est autorisé à reviser ou autrement déterminer, à l'occasion, les honoraire, redevances ou tantièmes que telle association, société ou compagnie pourra légalement réclamer en justice ou percevoir pour les licences émises ou accordées par elle et couvrant l'exécution de toutes ces oeuvres ou de quelqu'une de ces oeuvres au Canada. (Nouveau.)

3. Cette association, société ou compagnie ne sera recevable à réclamer en justice ou à percevoir aucun des honoraires, redevances ou tantièmes en paiement de licences couvrant l'exécution de toutes ou de l'une ou l'autre des oeuvres susdites au Canada qui n'auront pas été déclarées dans les listes déposées périodiquement par elle au Bureau du Droit d'auteur, selon les prescriptions de la présente loi, non plus que des honoraires, redevances ou tantièmes plus élevés que ceux qui auront été spécifiés dans les états ainsi déposés par elle ou qui auront été revisés ou autrement fixés par arrêté du gouverneur en son conseil. (Nouveau.)

EXPLICATIONS

10. Cette clause est entièrement nouvelle. Elle indique les règlements proposés pour la conduite, au Canada, de ceux qui exercent les opérations consistant à acquérir les droits d'auteur d'oeuvres musicales ou dramatico-musicales ou les droits d'exécution de ces oeuvres, et qui s'occupent de l'émission de licences pour l'exécution, au Canada, d'oeuvres musicales ou dramatico-musicales protégées par un droit d'auteur au Canada. Elle dispose, de plus, que les honoraires, redevances ou tantièmes seront l'objet d'une revision par le gouverneur en son conseil, en certaines éventualités.

ARTICLE 11

11. L'éditeur de tout livre publié au Canada doit remettre ou faire remettre, à ses propres frais et dans un délai de trois mois à compter de la publication du livre, au Bibliothécaire du Parlement, qui en donnera récépissé, deux exemplaires de la première édition de ce livre, et deux exemplaires de chaque édition subséquente, si l'édition subséquente contient des adjonctions ou des modifications, soit dans le texte imprimé, soit dans les cartes, estampes ou autres gravures y insérées. (Nouveau.)

EXPLICATIONS

11. Cette clause établit une pratique suivie en Angleterre' oû ces exemplaires sont déposés au British Museum; cette pratique est également suivie aux Etats-Unis. Ces exemplaires, ainsi déposés, formeront le noyau d'une Bibliothèque nationale canadienne.

ARTICLE 12.

12. Le gouverneur en son conseil peut prendre les mesures nécessaires pour assurer l'adhésion du Canada à la Convention revisée pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques, signée à Rome, le deuxième jour de juin 1928, et dont le texte constitue l'annexe A de la présente loi.

EXPLICATIONS

12. La Convention de Rome a été signée par les délégués canadiens dûment accrédités, mais il est essentiel que le Canada ratifie cette Convention. Cette ratification doit être signée et déposée à Rome, au plus tard le 1er juillet 1931.

La convention internationale pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques a été signée à Berne le 9 septembre 1886, revisée à Berlin le 13 novembre 1908, et à nouveau revisée par la Convention signée à Rome le 2 juin 1928.

St-Louis de Nédelec, Qué.

PREMIERE MESSE DE L'ABBE CLOIS PERRON DANS SA PAROISSE.

Dimanche dernier, notre paroisse était témoin de la célébration solennelle de la première messe du nouvel élu, avec diacre et sous-diacre, de M. l'abbé Clovis Perron. Le Rév. Père Bourassa, O. M. I., cure de Ville-Marie et l'abbé Moreau, curé de Penwood, près du Manitoba, condisciple du nouveau prêtre servaient comme diacre et sous-diacre. Le choeur de chant dirigé par le cousin du nouvel élu M. Albert Perron exécuta avec maitrise et succès une messe harmonisée. Une religieuse Sr de l'Assomption, comme au jour de l'ordination, touchait l'orgue. L'église était remplie à sa capacité de la famille du nouveau prêtre, des paroissiens en liesse et d'un grand nombre d'étrangers. Le sermon de circonstance fut donné par l'un des meilleurs prédicateurs du diocèse devenu missionnaire colonisateur diocésain. M. l'abbé L. Z Moreau, fondateur et ancien curé de cette paroisse jusqu'à l'an dernier. Le prédicateur prit pour texte: Tu es sacerdos in aeternum.

Banquet à 1 h. 30 à la Salle Perron, en l'honneur du nouveau prêtre l'abbé Clovis Perron par ses parents M. et Mme Narcisse Perron qui réunissait plus d'une centaine d'invités, parents et amis. Aux tables d'honneur outre l'ordonné ayant à ses côtés son père, sa mère, ses frères et soeurs, beaux-frères et belles-soeurs, oncles et tantes, cousins et cousines. En face se trouvaient les prêtres suivants: M. l'abbé Morency, curé, ayant à sa droite, M. l'abbé Z. Moreau, Missionnaire-Colonisateur du diocèse, ancien curé, l'abbé Lagrevole, curé de Temiscamingue-Nord, à gauche, le R. P. Bourassa, O. M. I., curé de Ville-Marie, l'abbé Armand Moreau, curé de Penwood, près Manitoba, le députe provincial J. E. Piché et son épouse, M. J. Moreau, père des abbés Moreau, Arthur Piché, de Guigues, M. Bégin, de Ville-Marie, L.-P. Bouchard et Joseph Perron propagandistes du "Droit", L. Sanche, de Penwood, près Manitoba, et autres dont les noms nous échappent. La salle du banquet et les tables étaient artistiquement décorées par la famille. Plusieurs pots de fleurs naturelles de roses et oeillets étaient placées sur chaque table. Notre curé actuel, M. l'abbé Morency, présenta ses félicitations et ses souhaits au nouvel ordonné, comme président d'honneur de ce banquet, il invita les prêtres suivants à adresser la parole: MM. les abbés L. Z. Moreau, Lagrevole, le R. P. Bourassa, O. M. I. Tour à tour ils firent l'éloge du nouveau prêtre et lui présentèrent des félicitations, les meilleurs souhaits ainsi que des félicitations aux vénérés parents et aux paroissiens. Ils surent avec leur coeur de prêtre et de religieux faire des discours très appropriés en la très mémorable circonstance qui restera longtemps gravée dans la mémoire des assistants. Une adresse du frère du nouveau prêtre le R. F. Clément Perron, O. M. I., futur prêtre actuellement dans une mission au Manitoba, fut lue par le frère ainé Octave Perron qui d'une voix émue sut bien lire cette superbe adresse d'un religieux qui a offert au bon Dieu le grand sacrifice de ne pas se trouver à côté de son frère pour lui dire toute sa joie. Après cette adresse, des petites neveux et nièces de l'ordonné s'approchèrent de leur oncle prêtre pour réciter leurs hommages respectueux et en même temps lui offrir des bouquets de fleurs et une bourse rondelette au nom des parents et amis, qui offrirent aussi de riches cadeaux. Au banquet assistaient aussi près de l'ordonné, sa cousine religieuse, Sr Federa Alywin et Soeur Lewis, de l'orphelinat des Soeurs Grises, de Sudbury. Le soir à sept heures, les vêpres furent chantées par le nouveau prêtre et au choeur de chant sous la direction de M. Albert Perron, on chanta des cantiques choisis, choeur mixtes d'hommes et femmes. La cérémonie se termina par la bénédiction solennelle du Très Saint Sacrement.

Il nous fait plaisir de saluer un correspondant dévoué dans la personne de M. Albert Perron qui sera à la disposition de tous les abonnés du Droit, pour publication des nouvelles générales. Nos félicitations à M. Perron et nos voeux de succès.

CLARENCE CREEK, Ont.

5 juin, 1931.

La paroisse de Clarence Creek recevait la semaine dernière son Excellence Monseigneur Guillaume Forbes, archevêque d'Ottawa. Toute la paroisse avait voulu se rendre dès son arrivé à l'église. C'était de toute beauté de voir un aussi grand nombre à sa rencontre, aussi la cérémonie au cimetière a été des plus imposantes. Le matin à la messe de sa Grandeur la paroisse avec ses 130 confirmants recevaient la Sainte Eucharistie à 9 hres précises. La cérémonie de la confirmation eut lieu avec grande pompe. La chorale des enfants de Marie, sous l'habile direction de notre organiste, Mlle R. I. Pilon, fit les frais du chant pendant la cérémonie. Rien n'était plus impressionnant de voir ces 130 confirmants si bien stylés par nos RR. SS. Grises.

Baptême.

M. et Mme Omer Beauchamp sont les heureux parents de leur onzième enfant, portant au baptême les noms de Joseph-Marcel-Roger. Parrain et marraine, Philippe et Alice Beauchamp, frère et soeur de l'enfant. Porteuse, Mlle Elisabeth Beauchamp, soeur de l'enfant.

M. Pierre Rochon serait très reconnaissant à ceux qui pourrait l'informer sur la disparition de ses neuf veaux d'un an et un de deux ans. Ces animaux étaient en pâturage dans un bois et la barrière a été défaite par des mains pas trop charitables.

RIPON

5 uin 1931.

Le 1er juin la mort a de nouveau fait son apparition et frappé une de nos braves familles. Mlle Cécile Deschatelets, fille de Wilfrid Deschatelets, succombait à l'âge de 20 ans d'une maladie de poitrine. Les funérailles eurent lieu ce matin et la nombreuse assistance prouvait l'estime dont jouissait la défunte. Le deuil était conduit par son grand-père M. Wilfrid Deschatelets. Les porteurs étaient: MM. Oscar Massie, Armand Neveu, Noël Sabourin et Zoël St-Jean. Nos sincères sympathies à la famille si cruellement éprouvée.

—M. et Mme Rodolphe Thérien, un fils baptisé le 17 mai sous les noms de Joseph-Emile-Roland. Parrain et marraine: M. et Mme Alcide Thérien, grands-parents de l'enfant.

—Mercredi dernier un Père Oblat de Hull, venait dans notre paroisse afin de recruter des membres pour une retraite fermée qui devait être prêchée cette semaine. Plusieurs se sont rendus à l'appel du Maitre.

—M. et Mme O. Cardinal ainsi que M. et Mme R. Lanniel, de Montréal, sont partis en voyage à Cochrane pour une quinzaine.

"Trente-trois ans d'expérience assurent la santé aux enfants et aux adultes".

Un Temps de repos qui épargne du temps

La plupart des erreurs commerciales se font après quatre heures de l'après-midi ...parce que l'esprit, les nerfs et le corps sont fatigués. Un repos de cinq minutes au milieu de l'après-midi, et un verre de Lait Rempli de Crème de l'Ottawa Dairy, bu lentement, stimule l'énergie, aiguise l'esprit et fortifie le corps.

Le Livreur de l'Ottawa Dairy peut laisser une bouteille de lait à votre bureau tous les jours... le lait riche et pur de vaches choisies, parfaitement pasteurisé. Essayez-le une semaine durant, et constatez vous-même le bien qu'il vous fait.

LAIT REMPLI DE CREME

Ottawa Dairy LIMITED

Lait Ottawa Dairy, Lait Pouponnière, Lait spécial homogénéisé, Crème à fouetter, Crème de table, Crème à céréales, Beurre de crèmerie (doux ou salé), Lait acidophile, Lait de beurre spécial.

OTTAWA DAIRY LIMITED
393, rue Somerset Ouest
QUEEN 1188
La Plus Vieille Laiterie d'Ottawa

Sous la direction de: HUGH CARSON, Président de la Compagnie; B. ROTHWELL, Président des Directeurs; W. F. JONES, gérant général; A. E. PROVOST, R. GORDON C. EDWARDS.

Ce que les dyspeptiques doivent manger

Evitez les gaz—et l'indigestion

Les maux d'estomac ne nécessitent pas toujours un régime alimentaire rigoureux. Quelques aliments produisent réellement une acidité excessive tandis que beaucoup d'estomac sécrètent "trop d'acide" et donnent des gaz, de l'aigreur, du ballonnement et des douleurs après les repas; cet état peut être corrigé rapidement en se servant d'un bon alkalin tel la Magnésie Bisuratée — en poudre ou en comprimés — qui convient idéalemen au traitement de ces cas. En en prenant un peu après les repas, on neutralise les excès d'acide, on prévient les aigreurs, on élimine les gaz et on évite les indigestions. Les mets préférés ne pèseront pas à l'estomac et seront digérés facilement et sans douleurs. Nous vous garantissons que vous obtiendrez ces résultats ou nous vous rembourserons. Toutes les bonnes pharmacies vendent la Magnésie Bisuratée avec cette garantie.

Nourriture pour les Bébés
PEPTONINE
Pour les Estomacs Délicats
En Vente Partout

La Meilleure Pour La Table

La mélasse diluée et falsifiée n'a pas la saveur ni la valeur nutritive de la Véritable Mélasse de Barbade —et la véritable ne vous coûte pas plus cher.

Dans l'intérêt de la santé de votre foyer, servez toujours sur la table la Mélasse "BEMA", et à cause de son économie, employez-la dans la préparation des mêts.

Votre Epicier l'a en Vente! 311

MARQUE "BEMA"
La Véritable MELASSE Extra Fancy des BARBADES

MURRAY BAY

La Malbaie

Des rouets, étoffe du pays, fours en plein air, vieilles choses et vieilles coutumes; voilà un curieux décor pour la plus mondaine des stations de villégiature du Canada . . . l'ultra-fashionable la Malbaie (Murray Bay).

Par Québec, il y a des trains commodes, pour la Malbaie (Murray Bay), les Eboulements, St-Irénée, Baie St-Paul et Ste-Anne de Beaupré, où se trouve un des plus fameux sanctuaires du monde.

Ste. Anne DE BEAUPRÉ

Plus amples informations au Bureau des Billets en Ville, 93, rue Sparks, Queen 904, et au Bureau des Billets au Château Laurier, Queen 4325

CANADIEN NATIONAL

Croustillants....
Salés.......
Croquants..

Christie's O-SO-GUD BUTTER PRETZELS

QUAKER
QUAKER
CORN FLAKES
CORN FLAKES
Si vous ne croyez pas que ces flocons de maïs sont les plus savoureux que vous ayez jamais employés, écrivez-nous et nous vous rembourserons le prix du paquet. The Quaker Oats Company

QUAKER.. le choix de ceux qui désirent la *suprême* saveur en flocons de maïs

LORSQUE votre épicier vous remet une boîte de Flocons de Maïs Quaker (Corn Flakes), vous obtenez les flocons de maïs les plus délicieux qui soient.

Lisez la garantie ci-dessus—imprimée sur chaque paquet de Flocons de Maïs Quaker—et est appuyée par la réputation d'intégrité de la plus grande organisation meunière au monde.

La saveur suprême de ces Flocons est conservée par l'enveloppe de papier ciré triplement cachetée. Ils se vendent si rapidement que le stock de votre épicier est forcément toujours frais.

Les Flocons de Maïs peuvent fort bien se servir à n'importe quel repas. Chaque paquet de céréale Quaker contient un coupon échangeable pour des articles utiles d'usage personnel ou domestique. Ecrivez pour obtenir le Livret de Primes Quaker gratis. The Quaker Oats Company, Peterborough, Ontario.

Quaker Corn Flakes

Fabriqués au Canada par la Quaker Oats Company, qui fabrique aussi les Crackels, le Blé et le Riz Soufflés, et d'autres céréales de qualité supérieure.

LES CHEVAUX CIRCULENT DANS LA BOUE

BELLE FÊTE DU GROUPE RACICOT — LA MARCHE DU GRAND HOTEL

La deuxième séance des dames donne du beau sport à Aylmer

Une autre foule considérable envahit le parc Connaught et voit des courses intéressantes en dépit du tracé boueux — Trappy et Tempter se combinent pour monter une pyramide de $14.65. — Les favoris se comptent bien. — Cooper fait du beau travail.

WEE TODDLER II DISQUALIFIEE APRES AVOIR GAGNE LA 4e EPREUVE

La séance de lundi au parc Connaught attira une autre foule considérable. C'était matinée des dames et, comme on pouvait s'y attendre, le sexe demi-fort répondit avec empressement à l'invitation du Jockey-Club.

Le programme ne comportait aucune épreuve spéciale, mais cela n'empêcha pas du sport très intéressant. La température se prêtait au sport en plein air. Il est à remarquer cependant que le tracé était dans un état terrible, car les pluies de la veille et de l'avant-midi ne l'avaient certes pas ménagé.

Un incident désagréable se produisit à la conclusion de la quatrième course: Wee Toddler II, vainqueur de l'épreuve fut disqualifiée, au grand mécontentement de la foule, parce qu'elle ne portait pas son vrai poids.

UN FAVORI

Argien à R.-G. Narelle récompensa le talent de sa confiance lorsqu'il s'en fut à une victoire facile de six longueurs sur les furlongs de la première course. Il prit la tête au début de la discussion, se donna une légère marge, résista à la pression d'Irish Pearl à G.-K. Allen, Low Girl à Mme M. Colford et enfila le dernier furlong avec une avance satisfaisante, grâce aux efforts du jockey Jones.

Agnès W., avec Cleverley en selle, s'étant habituée à la boue, gagna beaucoup de terrain à l'extérieur et finit en deuxième place. Irish Pearl fut troisième.

Argien courut les cinq furlongs en 1.05 2-5.

LAUCH DIPLOME

La deuxième course, réservée aux jockeys qui n'ont pas une seule victoire à leur crédit, a permis au jeune Lauch de sortir des rangs de la foule.

Monté sur Billy Coo, poulain de J.-W. Weber, il donna une excellente performance, car il avait de l'opposition sérieuse.

Le champ partit en parfait alignement après un bref délai. Soudain, au bout d'un furlong, Billy Coo se détacha du groupe, mit quatre longueurs entre lui et ses concurrents et ne ralentit jamais l'allure.

Tout Feu, cheval hongre du sénateur Raymond, et Contractor à Mme Doumani se lancèrent à sa poursuite en passant le dernier coin. Tout Feu se fit menaçant mais il lui fallut se contenter de la deuxième place.

Kentucky Lad à H. Woods, favori du talent, arriva troisième.

LA PONTE COMMENCE

Reggie Cooper a inauguré avec succès la pyramide quotidienne. Il poussa en effet à la victoire Trappy, cheval hongre de L. Taylor, sur un champ considérable qui se disputait les honneurs d'un voyage de six furlongs.

Et c'est après avoir mené de bout en bout qu'il décrocha la palme.

Visionary à N. Cochrane, et inscrit par le mutuel, arriva deuxième: c'est lui d'ailleurs qui livra la plus formidable lutte au vainqueur. Dark Angel se glissa en troisième.

Trappy remboursa $9.80 à ses preneurs mais il était si populaire qu'il fallut vendre des billets supplémentaires sur ses chances. Sa marge à l'arrivée était d'une tête.

CHEVAUX CANADIENS

La course des chevaux canadiens, la quatrième à l'affiche, se termina par une disqualification qui déplut grandement au public.

Wee Toddler II, jument de H.-T. Macfarlane, portait 105 livres de même que Kitling de l'écurie Seagram, mais on avait accordé à la bête de Macfarlane une concession de 5 livres pour l'apprenti qui la menait et c'est là la raison de tout le trouble.

Ce n'était pas une course à réclamer et, par conséquent, personne n'avait droit à la moindre concession.

Wee Toddler II aurait dû porter 110 livres. Elle mena le bal de bout en bout et gagna par un nez sur Kitling. Mireault l'avait habilement conduite.

Quand les jockeys revinrent au pesage, Ernie Salt, entraineur de l'écurie Seagram, attira l'attention des commissaires sur les 105 livres de Wee Toddler. Après consultation, MM. Nelson et Gillis disqualifièrent la bête victorieuse et accordèrent la palme à Kitling. Marie Gaiety de l'écurie Erindale fut hissée à la place et Ore mise en troisième.

COOPER HEROS

Le jeune Cooper s'est taillé une niche dans le coeur de la population locale lorsqu'il compléta avec Tempter à Mme Denham, vainqueur de la cinquième course, la pyramide qu'il commença lui-même sur Trappy.

Cooper eut la sagesse de suivre les meneurs sur la moitié du voyage d'un mille et, passant le long de la clôture, il prit rapidement la tête au milieu des applaudissements du vaste assemblage.

Corsican à Mme Frank Byer lui fit une lutte sérieuse jusqu'au dernier furlong puis Observation entra en lice et poursuivit le vainqueur jusque sous le fil où il dut lui céder la palme par un museau. Torrence à R. Utterback arriva troisième.

La joute rapporta à ses nombreux clients la somme de $14.65.

TERRY SE REVEILLE

Après avoir suivi Crispie Seth et Sunny Star jusqu'au dernier furlong, Terry Wilson, doyen de la piste d'Aylmer, passa à travers les meneurs, répandus sur tout le tracé et poussa My Betty en première place devant la tribune des juges, à la conclusion des cinq furlongs et demi de la sixième course.

Sa marge de 3-4 de longueur donne une bonne idée de la lutte qu'elle livre.

Crispie Seth battit la marche quand Cassidy donna le signal du départ; Sunny Star, conduit par Cleverley, très farouche au poteau, s'agrafa aux flancs du meneur et le supplanta dans la poussée décisive, mais il ne put résister à la pression de My Betty, pouliche de W. McCabe.

Cette bête, favorite au point de nécessiter l'émission de billets supplémentaires, remboursa à ses amis l'étonnant dividende de $17.35.

LE RIDEAU

Pour clôturer la fête huit candidats de bon calibre s'alignèrent au poteau pour entreprendre un voyage d'un mille 1/16. La faveur populaire s'était portée sur Grande-Duchesse, pouliche de F. Temple que conduisait Cleverley, mais elle courut presque constamment en quatrième place et y finit.

C'est London Rock à H. Bonfield qui enleva la palme. Le Noir Jackson, un des deux de la race africaine au champ d'Aylmer, montait le vainqueur. Il le tint derrière Scott, que conduisait Terry Wilson, jusqu'au dernier quart, puis il le poussa au premier rang et l'envoya à une victoire d'une demi-longueur sur June Moon qui supplanta Scott dans les dernières verges.

My Lava, bien appuyée du talent, ne fut jamais un farceur. Elle arriva sixième.

DEVONSHIRE AURA DEUX REUNIONS

WINDSOR. — William Woollatt a loué le parc Devonshire dans le but d'y monter deux réunions de courses au cours de l'été.

La première aura lieu du 11 au 18 juillet.

CONNAUGHT PARK JOCKEY CLUB
REUNION DE COURSES DU PRINTEMPS

Du 3 Juin
au 10 Juin
inclusivement

Sept Courses
par Jour
Beau temps, mauvais temps

Vedette d'Aujourd'hui
LA BOURSE DES DIRECTEURS

Sous le patronage et en présence de Leurs Excellences Lord et Lady Bessborough, et sous les règles et règlements des Associations de Course du Canada.

$30,000 EN BOURSES ET ENJEUX

Entrée — Messieurs, $2.00; Dames, $1.50. Les enfants ne sont pas admis.

Membres—Admission $25 et $20 annuellement pour tous les privilèges du club.

Première course tous les jours à 2 h. 45

Service de tramways spécial du terminus du Château Laurier de la Compagnie des Tramways de Hull; aussi des termini d'autobus à Ottawa et Hull. Splendide route pour automobiles jusqu'à l'entrée principale.

CONNAUGHT PARK JOCKEY CLUB
Edifice Banque Nationale, Q. 7620 — Piste, Sh. 1000
HON. N.-A. BELCOURT, C.R., C.P., Président.
JOHN BAIN, Trésorier honoraire.
T.-P. GORMAN, Secrétaire.

JOUTE IMPORTANTE AU P. LANSDOWNE

Il y aura probablement du plaisir ce soir au parc Lansdowne à l'occasion du match Davidson-Artilleurs qui y est à l'affiche.

Le vainqueur de cet engagement rejoindra le LaSalle sur le trône du circuit. Inutile de dire que la lutte sera acharnée.

C'est pour les 6 h. 45.

LES RÉSULTATS AU PARC CONNAUGHT

COOPER FAIT DU BON TRAVAIL — WEE TODDLER II VICTIME D'UNE DISQUALIFICATION.

Voici les résultats des courses de lundi au champ d'Aylmer.

Première Course

Bourse $500, chevaux de 2 ans n'ayant pas encode gagné, à réclamer, cinq furlongs:— 1— Argien, 113, Jones, $4.20, 2.90, 255; 2— Agnès N., 110, Cleverley, $4,30, 2.95; 3— Irish Pearl, 110, Drake, $3.40. Temps, 1.05 2-5. Ont aussi couru Gev, Low Girl, Boston Rose, Prowess.

Duxième Course

A réclamer, $500, 3 ans et au-dessus, conduits par des jockeys sans victoire à leur crédit, six furlongs:— 1— Billy Coo, 107, Lauch, $13.55, 7.55, 4.15; 2— Tout Feu, 100, Donahue, $5.30, 3.55; 3— Kentucky Lad, 112, Hohenstein, $2.80. Temps, 1.20 4-5. Ont aussi couru Contractor, Miss Teddy, My Jess, Goodfellow et Dame Bragwain.

Troisième Course

A réclamer, $500, 3 ans et au-dessus, six furlongs:— 1— Trappy, 108, Cooper, $9.80, 4.85, 3.20; 2— Visionary, 104, Craver, $7.95, 3.90; 3— Dark Angel, 106, Mitchell, $3.65. Temps, 1.19 3-5. Ont aussi couru Song of Songs, Colonel Seth, Alice Amine, Lily Sue, Iotal, Judge, Schulman, Wracster, Woolorac et Sugar Heart.

Quatrième Course

Bourse $500, 3 ans et au-dessus, nés en Canada, un mille:— 1— Kitling, 105, McGinnis, $4.90, 3.60, 2.65; 2— Marie Gaiety, 105, Dainty, $4.90, 3.30; 3— Ore, 105, Cooper, $2.70. Temps, 1.49. Ont aussi couru Wee Todler II, Miss Gaiety II.

Note— Wee Toddler II gagne mais est disqualifiée.

Cinquième Course

A réclamer, 500, 3 ans et au-dessus, un mille:— 1— Tempter, 109 Cooper, $3.70, 2.75, 2.80; 2— Observation, 102, Dainty, $5.15, 4.90; 3— Torrence, 107, Drake, $6.55. Temps, 1.51. Ont aussi couru Torrito, Kentucky Colonel, Woolverine, Lady Ossagai, Czarina, Aromatic, Morning Beams.

Sixième Course

A réclamer, $500, 3 ans et au-dessus, cinq furlongs et demi:— 1— My Betty, 103, T. Wilson, $17.35, 9.00, 6.20; 2— Sunny Star, 113, Cleverley, $8.40, 5.55; 3— Crispie Seth, 109, Gordon, $8.25. Temps, 1.13 1-5. Ont aussi couru Optical, Cyclamen, Winsome, Iraq, Grierson, Buchon, Margaret Helen.

Septième Course

A réclamer, $500, 3 ans et au-dessus, un mille 1-16:— 1— London Rock, 110, Jackson, $15.90, 8.30, 6.40; 2— June Moon, 100, Cooper, $5.95, 4.40; 3— Scott, 110, T Wilson, $9.10. Temps, 1.55 3-5. Ont aussi couru Grande-Duchess, Star, My Lava, Benda, Kaulana, Harvard.

BRADING TOMBE UNE AUTRE FOIS

LE GRAND HOTEL LUI PASSE UNE TROISIEME DEFAITE CONSECUTIVE. — RIOUX FAIBLE DANS LA CASE.

Le clan du Grand Hôtel s'est casé en deuxième place dans la ligue Commerciale, grace à la troisième défaite consécutive qu'il inflige au club Brading.

Les Hôteliers secouèrent lundi soir les Brasseurs, au pointage de 11 à 5, sans même leur donner une chance de respirer. Le sieur Richer qui préside aux destinées du Brading fera bien de se graisser les mains avec de l'huile de patte de boeuf pour ne pas sombrer complètement.

Ce fut hier un désastre complet. Le Brading n'obtint que cinq coups saufs, cependant que le Grand tombait sur Roiux pour un total de 13 simples. Il semble que Rioux ne soit pas aussi dangereux que l'an dernier: non seulement se fit-il tapocher jusqu'à nouvel ordre, mais encore il concéda neuf transportations gratuites. C'est un peu fort.

Pilote, centre du Grand Hôtel, tapa trois coups en quatre essais. Groulx et H. Bélanger en firent chacun deux.

La prochaine joute, qui a lieu mercredi, met aux prises le B. et B.-Molson et le Progrès-Boswell.

Voici le résultat officiel:

CLUB BRADING

	AB	R	H	PO	A	E
R. Bélanger, rec.	2	1	0	2	0	0
Sauvé, 1b	3	0	0	10	0	0
Pilon, c-a	3	0	0	0	1	0
St-Pierre, cc	4	0	1	0	0	2
Décosse, 2b	4	0	0	1	2	0
Paquin, 3b	1	0	1	2	4	0
Fleury, cd	2	0	0	1	0	0
H. Bélanger, cg	3	0	2	3	0	0
Rioux, lanc.	3	0	1	1	4	0
Totaux	25	1	5	x20	11	2

x—Montreuil déclaré hors-jeu à la 3e pour obstruction.

GRAND HOTEL

	AB	R	H	PO	A	E
Pilote, cc	4	1	3	1	0	1
Roy, c-a	5	2	2	2	3	0
Lamothe, rec.	5	0	1	1	1	0
Rodier, 1b	3	0	1	8	0	0
Montreuil, 3b	4	2	1	2	3	0
Servant, 2b	2	2	1	2	3	3
Groulx, cg	4	1	2	2	0	0
Deneault, cd	2	2	1	1	0	0
Godmaire, lanc.	2	1	1	2	0	0
Totaux	31	11	13	21	10	4

Par manche:

Grand Hôtel . . . 030 611 0—11 13 4
Brading . . . . . 100 000 0— 1 5 2

RESUME

Sacrifices, Sauvé, H. Bélanger, Pilon. Buts volés, Roy, Servant, Paquin. Retirés par Rioux 1, Godmaire 1. Buts sur balles de Rioux 9, Godmaire 5. Laissés, Grand Hôtel 3; Brading 9. Durée, 1 h. 15. Arbitres: MM. Evraire et Goderre.

ARNPRIOR GAGNE

EGANVILLE. — Arnprior a triomphé d'Eganville, au pointage de 12 à 9 dans une intéressante partie de balle jouée ici lundi.

L'AMBITION D'UN CYCLISTE

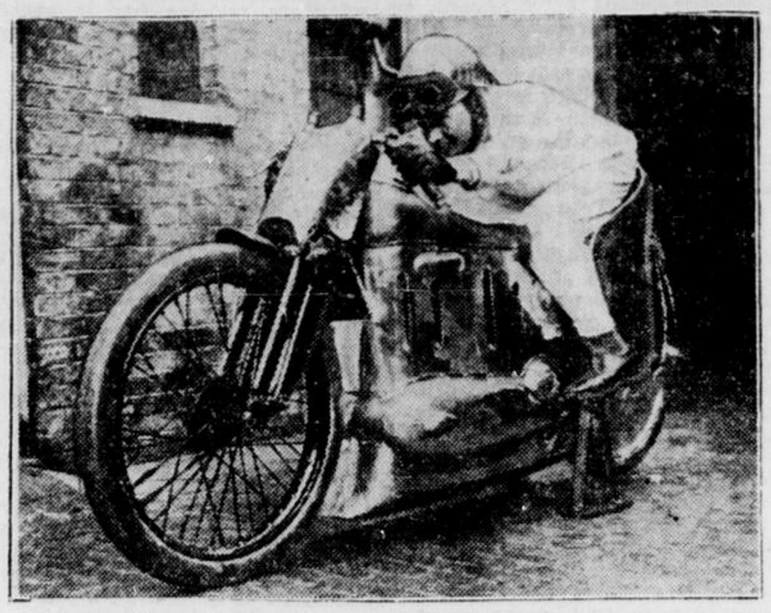

Arthur Simcock, fameux motocycliste de Grande-Bretagne, espère atteindre une vitesse de 200 milles à l'heure avec cette machine. Le record actuel est de 150.75 milles à l'heure.

LE MONTCALM SORT CE SOIR

LES PATRIOTES REÇOIT LA VISITE DU GLADSTONE.—AUBIN CONTRE CHARRON. — CARTIER L'EMPORTE.

Le Montcalm reçoit ce soir au carré Bingham la visite du Gladstone pour une partie de la ligue de balle molle de la Cité.

Les Patriotes qui ont à leur crédit trois victoires, et non deux comme l'indiquait le classement, ont bon espoir de remporter un autre succès aux dépens des gars de la haute ville.

Aubin et Goderre travailleront à la ligne de feu du Montcalm, tandis que Roméo Charron et Stanyar seront au poste pour le Gladstone. C'est pour les 7 heures précises.

RESULTATS DE LUNDI

Cartier, 13; Ottawa-est, 0.
Star Claeners, 4; Florence, 3.
Preston, 18; St-Gérard, 7.
Fisher, 5; Elmdale, 5.
Maroons, 6; Maple Leaf, 0.

N. LUTZE PASSE BÂTON À STAN

LE JEUNE CALIFORNIEN TERRASSE LE FORMIDABLE STASIAK. — UN BEAU PROGRAMME.

MONTREAL. — Nick Lutze, jeune lutteur Californien, a terrasssé Stanley Stasiak, le formidable Polonais, dans un match de lutte qui eut lieu ici lundi soir.

Stasiak prit la première chute, mais Lutze revenant à la charge planta le Polonais sur le dos à deux reprises, en 14.55 et 10 m. La foule acclama le vainqueur qui sera probablement matché à Deglane.

Voici les résultats:

Lutze, 208, bat Stasiak, 2 dans 3.

Pat McGill du Nébraska, 219, bat Jack Ganson de New-York, 217, en 21.25.

Einar Johanessen de Norvège, 204, bat Charlie Lapenen de Finlande, 230, en 13.10.

Raoul Simon de France, 230, bat John Grandevitch de Brooklyn en 13.10.

Haray Yaphen, 172, a obtenu la décision sur Albert Beaucaire, 170, après 20 minutes de lutte.

LES RÉSULTATS À LONG BRANCH

LES FAVORIS SE SONT BIEN COMPORTES A LA PISTE TORONTONIENNE. — DEUX SUCCES DE RALLS.

TORONTO— Voici les résultats des courses de lundi au champ local:—

Première Course

1— Golden Storm, Ralls, $7.00, 4.80, 4.30. 2— Ultim, Adams, $25.95, 14.05. 3— Tumbling Glass, Munoz, $10.35. Temps, 1.06 1-5 pour cinq furlongs.

Deuxième Course

1— Sun Man, Aimers, $4.35, 2.80, 2.60. 2— Varsity, Magner, $3.95, 3.80. 3— International, Ralls, $6.95. Temps, 1.21 4-5 pour six furlongs.

Troisième Course

1— Fairdale, Mann, $8.85, 3.90, 3.10. 2— Chehalis, Adams, $3.75, 3.10. 3— Pal's Meadows, Louman, $4.85. Temps, 1.35 pour sept furlongs.

Quatrième Course

1— Général Toy, Louman, $13.60, 7.30, 5.80. 2— Altsheib, Phillips, $8.60 5.65. 3— Justiciary, Ralls, $5.85. Temps, 1.34 3-5 pour sept furlongs.

Cinquième Course

1— Frank Fullen, Madeley, $4.85, 2.70, 2.50. 2— George de Mar, Reynolds, $2.90, 2.65. 3— Friar Cliff, Adams, $4.25. Temps, 1.55 pour un mille 1-16.

Sixième Course

1 —Fair Folly, Ralls, $5.20, 3.20, 2.40. 2— Judge Caverley, Daughherty, $3.45, 2.65. 3— Bill Seth, Horn, $3.00. Temps, 1.56 3-5 pour un mille 1-16.

Septième Course

1— Tricky Colonel, Magner, $5.45, 2.95, 2.55. 2— Fair Bill, Madeley, $3.40, 2.80. 3— Doctor T., Pollard, $4.40. Temps, 1.56 1-5 pour un mille 1-16.

LE CLASSEMENT

LIGUE COMMERCIALE

	G.	P.	Moy.
B. et B.	4	1	.800
Grand-Hôtel	4	2	.667
Blackburn	3	2	.600
Prog-Bosw.	3	2	.600
Hudon Frères	3	3	.500
Leblanc S.S.	2	2	.500
Brading	2	4	.333
Interprovincial	0	5	.000

LE MADISON CONTRE LE PRIM.

La ligue de crosse se remet ce soir à la besogne à l'ovale de l'Université. A cette occasion elle envoie au feu les clubs Madison et Primrose qui tous deux talonnent le Laurier dans la course au championnat.

La bagarre commence à 6 h. 45 précises sous les ordres de Clint Benedict et Claude Lacelle.

DANS LA BOUE DU PARC LOCAL

FAVORIS ET TROISIEME CHOIX SE PARTAGENT LES HONNEURS. — DISQUALIFICATION MAL ACCUEILLIE.

DE LA BOUE, oui de la boue! Le tracé de Connaught était lundi couvert d'eau et de boue, de cette boue gluante qui tient humains et chevaux collés au sol et menace de les faire tomber à tout instant. On pouvait s'attendre à cela après les pluies abondantes de dimanche et de lundi matin.

* * *

LE CHRONOMETREUR et le juge du parcours—deux solides poids-lourd—en ont arraché pour naviguer le chemin qui conduit de la tribune des juges au champ intérieur.

* * *

LE PUBLIC était-il content lorsque Wee Toddler fut disqualifiée après avoir gagné la quatrième course? Non, patrons, non! Il y a eu de la part de quelqu'un une grave erreur dans toute cette affaire. L'entraineur Walsh semble être le coupable.

* * *

LE FAIT est que ceux qui avaient appuyé Wee Toddler se trouvaient à parier sur un cheval battu avant la course. Ils n'étaient pas plus avancés que s'ils eussent parlé sur un cheval non inscrit dans l'épreuve. La bête fut disqualifiée parce qu'elle portait 105 livres au lieu de 110. Mais, au point de vue du public, c'était bien 105 livres qu'elle devait porter.

N'est-il pas vrai que le programme stipulait qu'elle porterait 105 livres?" demanda un parieur.

* * *

CEUX QUI avaient appuyé Kitling saluèrent hautement la décision des commissaires.

* * *

Jo. VERDON et Hermas Brisson avaient parié 15 sur la jument de Macfarlane. Verdon se reprit en mettant sa chemise sur London Rock dans la septième course. Et London Rock remboursa $15.90!!

* * *

LES commissaires de l'Association Canadienne ont décrété que les coursiers de H. Phillips W. Buck ne seront plus admis sur les pistes de l'Association parce qu'elles furent interdites au Cuba l'hiver dernier.

* * *

LES COURSIERS de J. Boden seront expédiés à Blue Bonnets à la conclusion du meeting local.

* * *

LA SEANCE d'aujourd'hui promet d'autres émotions. Il y aura peut-être de vives surprises. Qu'on soit au poste.

LES PARTIES DES LIGUES MAJEURES

LES CHAMPIONS TRIOMPHENT DE DETROIT. — CLEVELAND L'EMPORTE SUR LES YANKEES.

Voici les résultats des parties jouées lundi dans les grandes ligues:

Ligue Américaine

A Philadelphie:
Détroit . . . . 200 000 001—3 7 0
Philadelphie. . 000 014 02x—7 8 3

Batteries: Whitehill et Grabowski; Grove et Cochrane.

A New-York:
Cleveland . . . 000 000 004—4 5 2
New-York . . . 000 010 000—1 3 0

Batteries. Ferrell et Myatt; Ruffing et Dickey.

A Boston:
St-Louis . . . . 000 112 000—4 8 1
Boston . . . . 000 000 000—0 7 2

Batteries: Stewart et Ferrell, Gaston, Morris, Kline et Berry.

A Washington:
Chicago . . . . 002 100 001— 4 8 0
Washington . 180 423 00x—18 20 0

Batteries: Thomas, Frazier, Moore, Faber et Grube; Burke et Spencer, Hargrave.

Ligue Nationale

A Chicago:
New-York . . . 003 100 020—6 12 1
Chicago . . . 010 000 000—1 5 1

Batteries: Mitchell et Hogan; Malone, May et Hemsley.

Philadelphie à Pittsburg, pluie.

RÉUNION DE L'INTERCITÉ

La ligue Intercité se réunira mercredi soir chez Albert Benoit pour dresser la cédule et préparer l'ouverture de la campagne.

Le circuit est formé des clubs Primrose, Notre-Dame, Wrightville et Boswell.

LES COURSES AU PARC BELMONT

JAMESTOWN REMPORTE UNE VICTOIRE FACILE DANS LE PRIX COLIN. — COCKRILL TRIOMPHE.

NEW-YORK. — Voici les résultats des courses de lundi à Belmont:

Première Course

1 — Morush, Catrone, 11 à 5, au pair, 1-2; 2 — Altmark, Coltiletti, 7 à 1, 3-1, 7-5; 3 — Teach Me, Robertson, 16 à 5, 6-5, 3-5. Temps, 1.00 pour cinq furlongs.

Deuxième Course

1 — Sir Johren, Steffen, 16 à 5, 2-5, xx; 2 — Sun Mission, Fisher, 6 à 1, 2-1, xx; 3 — Magnifico, Robertson, 4 à 5, xx, xx. Temps, 1.13 pour six furlongs.

Troisième Course

1 — Cockrill, Pascuma, 9 à 2, 8-5, 4-5; 2 — Bubsy C., Renick, 6 à 1, 5-2, 6-5; 3 — Street Singer, Callahan, 9 à 2, 8-5, 4-5. Temps, 1.40 pour un mille.

Quatrième Course

1 — Jamestown, McAtee, 1 à 6, xx, xx; 2 — Gigantic, Renick, 8 à 5, xx, x; 3 — Mad Career, Schaefer, 2 à 1, xx, x. Temps, 1.52 pour un mille et un furlong.

Trois partants seulement.

Cinquième Course

1 — Jolly Pilot, Malley, 5 à 1, 3-5, 4-5; 2 — Deduce, Watters, 5 à 1, 8-5, 4-5; 3 — Cymbal, McAtee, 11 à 5, 4-5, 2-5. Temps, 53 secondes 3-5 pour quatre furlongs et demi.

Sixième Course

1 — Croyden, Walls, 5 à 1, 2-1, au pair; 2 — His Last, Steffen, 10 à 1, 4-1, 2-1; 3 — Blue Day, Malley, 12 à 1, 5-1, 5-2. Temps, 1.40 pour un mille.

LE JEUNE SULLIVAN PASSE AUX WHITE SOX

CHICAGO. — Les White Sox ont engagé William Sullivan, fils du fameux Billy Sullivan et il se rapportera immédiatement à la gérance.

Sullivan, qui n'a que 19 ans, a fait du bon travail, sous les couleurs de l'université Notre-Dame.

Le clan de Racicot fête ses champions à un grand banquet

Les quilleurs de Ste-Anne passent une agréable soirée. — Plusieurs prix de valeur.

UN TROPHÉE POUR L'AMI CHIQUETTE

Le banquet de la ligue de quilles Racicot, qui eut lieu samedi soir à la salle Ste-Anne, a remporté un franc succès comme, d'ailleurs tout ce qu'organisent les membres de ce groupe.

La centaine de convives qui avaient répondu à l'invitation du conseil de la ligue passèrent une soirée des plus agréables au milieu d'un enthousiasme remarquable, car le clan Racicot a par excellence le don de communiquer à tous ceux qui le fréquentent un esprit chaleureux tout en leur faisant goûter les bienfaits d'une sympathique fraternité sportive.

On s'amuse ferme chez Racicot et tant qu'y régnera le bon esprit actuel, la ligue de quilles connaitra des succès toujours grandissants.

INVITES D'HONNEUR

M. Eugène Piché, chef de la ligue, présida le banquet avec tout le tact et l'amabilité qu'on lui connait. Il avait à ses côtés, à la table d'honneur, MM. les abbés Croteau et Grenon, le R. P. Taché des Pères du St-Esprit, MM. J.-H. Racicot, président d'honneur du circuit, Th. Brisson, représentant du Cercle Social, J. Déry, secrétaire-trésorier et statisticien de la ligue, et G.-O. Julien.

M. Piché profita de l'occasion pour féliciter les Héros, champions de 1931, remercier tous les directeurs et membres de la ligue et exprimer sa reconnaissance au journal "Le Droit" et à son rédacteur sportif pour l'appui qu'ils donnent aux activités du clan Racicot.

MM. les abbés Croteau et Grenon, MM. T. Brisson, J. Déry, J. Baker, J. McHale et G.-O. Julien dirent aussi quelques paroles.

LES RECOMPENSES

On présenta ensuite les trophées aux heureux gagnants. M. J. Baker, capitaine des Héros, reçut au nom de ses hommes la coupe du championnat et une bourse de $20; le capitaine Croteau des Coucous reçut pour ses ouvriers un billet de $5.00.

M. Emile Jetté qui fit la plus haute moyenne de 121.7 obtint $7; M. Lalonde eut $5 pour son bon pointage triple de 446 et M. H. Gauvreau $3 pour sa série simple de 189. Aux clubs Night Hawks et Buckingham la ligue distribua du tabac Buckingham, offert par le représentant de la compagnie qui le distribue.

UNE BELLE PENSEE

La ligue eut aussi l'excellente pensée de faire cadeau d'une jolie coupe à M. Antonio "Pat" Chiquette, présentement à l'hôpital. Tous se joignirent au président pour exprimer leurs regrets de la maladie de ce vaillant sportif. Les Coucous remirent au président les $5 qu'ils avaient gagnés afin de payer pour M. Chiquette un abonnement au "Droit", son journal préféré. Ce geste généreux souleva de longs applaudissements.

Les convives, fiers de leur soirée, se retirèrent à une heure avancée.

JOE CORTEZ, Navajo de race, est à se tailler une réputation dans les arènes du Pacifique. Il porte toujours le costume de sa tribu lorsqu'il entre dans l'arène.

PARTIE REMISE

La joute St-Laurent-Notre-Dame, qui devait avoir lieu lundi soir sous les auspices de la ligue Nationale, a été remise à mercredi soir.

La bagarre commence à 7 h. précise.

Les Fumeurs
D'OTTAWA
disent: "c'est une vraie
REVELATION"

Toujours frais dans l'enveloppe cellophane.

. . . . La majorité des connaisseurs ou des fumeurs d'occasion exprime ainsi leur satisfaction . . . . Comparé à leur cigare habituel, ce nouveau cigare est bien une Révélation,—par le nom, aussi bien que par le plaisir nouveau qu'il leur apporte.

Cette feuille Havane extra-fine, produite par le sol ardent de Cuba, possède une douceur et un arome inégalables.

. . . . Sous forme élégante Panetela . . . . et à prix populaire.

Fumez-en un aujourd'hui !

CIGARES
Revelation
HAVANE
10c
Forme
Panetela

Radio - Concerts

Mardi, 9 juin

LES BONS NUMEROS

7.15—Réseau NBC (WJZ): Chansons Gus Van.
8.00—Rés. NBC (WJZ): Paul Whiteman.
9.00—Réseau NBC (WJZ): Programme Household; orateur invité; orch. Dumont.
9.30—Rés. COLUMBIA: Symphonie Philco; programme des Rum Runners.
Réseau NBC (WEAF): "The Fuller Man"; Earl Spicer; orchestre Vorhees.
Réseau NBC (WJZ): Croquis Death Valley Days; "Premières Funérailles de Ballarat".
10.00—Rés. COLUMBIA: Blue Ribbon; orchestre Ben Bernie.
Réseau NBC (WJZ): Drame historique: "Jeanne d'Arc".
Réseau NBC (WEAF): Orchestre de danse Rolfe.
10.30—Rés. COLUMBIA: Programme Paramount; Morton Downey; Helen Nugent.
12.00—Réseau NBC (WJZ): Orchestre Paul Whiteman.

POSTES CANADIENS

CNRO—OTTAWA—600-500
10.30—Programme de disques.
11.00—Heure exacte; disques.
12.00—Heure exacte de la Tour de la Victoire.
3.00—Heure exacte de l'Observatoire; programme de disques.
4.30—Pronostics du Dépt. de l'Agriculture; disques.
5.28—Résumé du programme des 3 heures à suivre.
5.30—Heure exacte.
8.30—Programme Brandram Henderson
10.00—Heure française du Canadien National.
10.30—Orchestre de danse du Château Laurier.

CKAC—MONTREAL—725-411
6.00—Pronostics; sommaire du programme de la journée.
6.15—Henri Robert, pianiste.
6.45—Brosseau Ltée; heure exacte.
7.00—Orchestre Queens.
7.25—Programme Clark; baseball.
7.37—Boite à question Montrose.
8.00—L'heure provinciale.
9.00—Heure du C.N.R.
9.30—Questionnaire Montrose; le Dr Herbert Sanders, organiste.
10.00—Heure De Forest Crosley.
10.30—Alfred Laliberté, pianiste, et Robert Choquette, poète.
11.00—Orchestre du Mont-Royal.

CFCF—MONTREAL—291.3
6.00—Heure du crépuscule.
6.45—Bourse.
6.58—Lynn Canadian Co.
7.00—Amos 'n' Andy.
7.15—Old Home Songs.
7.30—Phil Cook: The Quaker Man.
7.45—Programme Nu Way Oil.
8.00—Programme Allied Paint (NBC)
8.30—Soeurs Boswell (NBC).
8.45—Three Mustachios (NBC)
9.00—Résultats de baseball.
9.02—Orchestre de danse et solistes.
10.00—La vie de Jeanne d'Arc (NBC)
10.30—Programme Illustration.
10.45—Musique de piano.
11.00—Snoop and Peep (NBC)
11.15—Little Jack Little.
11.30—Heure exacte.

Heure Provinciale

MARDI, LE 9 JUIN, 1931
de 8 h. à 9 h. p.m.

Au CKAC

1—Causerie:
"L'Hygiène de la bouche, facteur de santé", par le Docteur Joseph Nolin.
2—Danse Bacchanale de "Samson et Dalila" . . . . . Saint-Saëns
3—"Suite de Ballet" . . . . . . Rameau-Mottl
Le Quintette à Cordes de L'Heure Provinciale
4—Chant: "Hérodiade" . . . . Massenet
Choeur des Romains.
Le Quatuor Montréalais
MM. Paul Trépanier, Emile Gour, Hercule Lavoie et Armand Gauthier
5—"Gavotte et Musette" . Raff
Le Quintette à Cordes
6—Chant: Duo.
"Les Pêcheurs de Perles" . . . . Bizet
MM. Emile Gour et Hercule Lavoie
7—a) "Le Dernier Sommeil de la Vierge" . . . . Massenet
b) "Danse Galiléenne" . . . . Massenet
Le Quintette à Cordes de l'Heure Provinciale
8—Chant:
"L'Angelus de la Mer"
Le Quatuor Montréalais

POSTES DU CENTRE

KYW—CHICAGO—1020-294
6.30—L'oncle Bob; orchestre Canton.
7.30—Orchestre Terrace.
7.45—Orchestre Congress.
8.00—Réseau NBC-WEAF.
8.30—Programme Johnson.
8.45—Orchestre Bernies Phoenix.
9.00—Réseau NBC-WEAF.
9.30—Programme Berry.
9.45—Orchestre Congress.
10.00—Old Heidelberg Rathskeller.
10.15—Orchestre Paul Whiteman.
10.45—Orchestre Terrace.
11.00—Globe-trotteur; "State Street".
11.30—Orchestre Congress.
12.00—Musique de danse (2 hres)

WBBM—CHICAGO—770-389
6.45—Réseau CBS.
7.00—Revue Sportive.
7.15—Acteurs Bryce.
7.30—Réseau NBC.
7.45—Century Blue Jackets.
8.15—Mike et Herman.
8.45—Orchestre Meekers.
9.00—Réseau CBS.
9.30—Orchestre George Olsen.
9.45—Metro Musicale.
10.00—Réseau CBS.
10.15—Romance des Purs-sangs.
1.00—Autour de la Ville (2 hres)

WGN—CHICAGO—720-416
7.00—L'oncle Quin; Answer Man.
7.30—Diner dansant; Harold Teen.
8.00—Spéciaux de studio.
8.30—Réseau NBC-WJZ.
9.30—Programme musical.
10.30—Les "Girls".
11.00—Tribune du lendemain: Tom, Dick et Harry.
11.20—"Le navire du rêve".
11.30—Orchestre Wayne King.
12.00—Orchestre Herbie Kay.
12.30—Orchsetre Donahues et Burtnetts.

WMAQ—CHICAGO—670-447
6.00—Programme Topsy Turvy.
6.45—Club d'aeronautique modèle.
7.00—"Smack Out".
7.15—Princess Pat; sommaire sportif.
7.45—Réseau CBS.
8.15—Programme musical.
8.30—Réseau CBS.
8.45—Nouvelles du jour.
9.00—Trio Whitney.
9.30—Réseau CBS.
10.30—Programme musical.
11.00—Amos 'n' Andy; réseau CBS.
11.30—"Dan et Sylvia".
11.45—Orchsetre Via Lago (3 hres)

WLW—CINCINNATI—700-428
6.45—Réseau NBC-WJZ.
7.15—Spéciaux WGN.
8.00—Réseau NBC-WJZ.
8.30—Orchestre Netherland-Plaza.
8.45—Sterling Jack.
9.00—Orchestre Netherland-Plaza.
9.15—Singin' Sam.
9.30—Les souffleurs de bulles.
10.00—Programme Barbasol.
10.30—Chroniques sur le Chevrolet.
11.00—Reine Cotton.
11.30—Variété; sports.
12.00—Los Amigos.
12.30—Vox Humana.
1.00—Rythmeurs du village.
1.30—Orchestre Castle Farm.
2.00—Orchestre Gibson.

POSTES DE L'EST

WGR—BUFFALO—550-545
6.00—"Avec les temps"; les Cinq Affamés.
6.30—Le village de chez-nous.
6.45—Colonne sportive; réseau CBS.
7.30—Marine Trust Co.
8.00—Réseau Columbia (1½ hre)
9.30—Théâtre Cheramy.
10.00—La famille d'en face.
10.15—Réseau CBS.
10.30—Les Comméreurs.
10.45—"George Buffalodians".

WKBW—BUFFALO—1480-202
6.00—"Happiness House".
6.30—Réseau CBS.
7.00—Rythm Boys.
7.30—Studio; Les Cinq Affamés.
8.00—Banjo Ramblers; chansons.
8.30—John D. Wells; Aristocrats.
9.00—Réseau CBS.
10.00—Réseau Columbia; studio.
11.00—Nouvelles; orchestre Alhambra.

WTAM—CLEVELAND—1070-280
7.15—Programme du diner.
8.00—Réseau NBC-WEAF (3 hres)
12.00—Revue sportive; orchestre de danse.
dio.
1.00—Mélodies du soir.
1.30—Orchestre de danse.

WOR—NEWARK—710-422
6.00—L'Oncle Don; sports.
6.45—Les amusards Blaisdell.
8.00—Ménestrels.
8.30—Chroniques du Chevrolet.
9.00—Hill Billies.
9.15—Programme Idolita.
9.30—Orchestre WOR.
10.00—Ray-dio party.
10.15—Globe Trotteur; orchestre Astor.
11.00—Orchestre Oakland; Rayons de lune.

WABC—NEW-YORK—860-349
(Réseau Columbia)
6.15—Orchestre Tucker.
7.00—Kate Smith.
7.15—Orchestre Winegar; Daddy & Rollo.
7.45—Quart d'heure Camel.
8.00—Fanfare Pryor.
8.15—Citadins.
8.30—Nouvelles; chasseurs d'ennui.
9.00—Henry et George.
9.30—Symphonie Philco.
10.00—Orchestre Ben Bernie.
10.15—Orchestre Sorey.
10.30—Heure Paramount.
11.00—Orchestre Henderson.
11.30—Orchestre Asbury Park.
12.00—Orchestre Romanelli.
12.30—Récital d'orgue; orchestre Vic Irwin.

WEAF—NEW-YORK—660-454
(Réseau NBC)
6.00—Programme Bond Sunshine.
6.30—Causerie.
6.45—Causerie venant de Londres.
7.00—"L'appel des Tropiques".
7.30—Croquis "Soconyland".
8.00—Programme Blackstone.
8.30—Orchestre Wallenstein.
9.00—Magazine musicale.
9.30—Fullerman; Earl Spicer; orchestre.
10.00—Orchestre B. A. Rolfe.
11.00—Snoop & Peep.
11.15—Orchestre Calloway; Little Jack Little.
12.00—Identification.

WJZ—NEW-YORK—760-394
(Réseau NBC)
6.00—"Raising Junior"; orchestre Van Steeden.
6.45—Programme du Literary Digest. Lowell Thomas.
7.00—Amos 'n' Andy.
7.15—"Gus Van".
7.30—Phil Cook.
7.45—Les Ramblers du Dr [illegible]
8.00—Symphonie Paul Whiteman.
8.30—Soeurs Boswell.
8.45—Polly Preston.
9.00—Household Celebrities; orchestre Dumont.
9.30—"Death Valley Days".
10.00—La vie de Jeanne d'Arc.
10.30—Clara, Lu et Em.
10.45—Airs du Sud.
11.00—Musique de rêverie.
11.30—Rêveries en image.
12.00—Orchestre Whiteman.
12.30—Orchestre Verne Buck.

SPORT

LES CIRCUITS

COUPS LUNDI
Foxx, Athlétiques, 2; Averill, Indiens, 1; Kerr, White Sox, 1.
LES MENEURS
Klein, Phillies, 13; Foxx, Athlétiques, 13; Ruth, Yankees, 11; Arlett, Phillies, 10; Simmons, Athlétiques, 9; Gehrig, Yankees, 9.
TOTAUX
Américaine, 176; Nationale, 165. Grand Total, 341.

LES JEUNES SONT À LA BESOGNE

LES BRAVES ET LE MONTCALM AUX PRISES CE SOIR DANS UNE PARTIE DE LA LIGUE DE L'OEUVRE DE JEUNESSE.

La ligue de balle molle de l'Oeuvre de la Jeunesse offre ce soir une belle joute aux spectateurs du carré Bingham lorsque les Braves de Rod. Boudreault se mesureront avec le Montcalm de Jean-Fernand Bordeleau.

Lors de l'ouverture officielle de la ligue mardi dernier, le Royal de Vinc. Godin déclassa complètement le Notre-Dame, au pointage de 22 à 4, et ce soir les deux autres équipes qui comprennent le jeune circuit seront à l'oeuvre.

Inutile d'ajouter que les deux clans feront un effort suprême pour se démontrer d'égale force avec le puissant Royal. Les hostilités commenceront à 7 heures précises, sous la direction des arbitres Joseph Bordeleau et Vince Godin.

MONTRÉAL TAPE LES RED WINGS

ROCHESTER TOMBE EN TROISIEME PLACE. — BUFFALO PREND LA MESURE DES LEAFS.

ROCHESTER. — Montréal a pris la mesure des Red Wings, au pointage de 9 à 5, dans une partie de la ligue Internationale jouée ici lundi.

Les locaux tombent en troisième place.

Ils luttèrent ferme sans toutefois parvenir à déjouer Pomorski dans les moments critiques.

Le résultat officiel:

MONTREAL

	AB	R	H	PO	A	E
Gautreau, 2b	3	1	1	4	4	0
Conlan, cg	3	1	0	1	0	0
Urbanski, c-a	4	1	1	0	5	1
Gulley, cd	5	1	2	0	0	0
Ripple, cc	3	2	2	8	0	0
Head, rec	5	2	2	5	0	0
Riconda, 3b	3	0	2	0	1	0
Mishkin, 1b	4	1	1	8	1	0
Pomorski, lanc	4	0	0	1	1	0
Totaux	34	9	11	27	12	1

ROCHESTER

	AB	R	H	PO	A	E
Hunt, cc	5	0	0	3	0	0
Myers, 3b-2b	5	2	3	1	3	0
Fisher, cd	4	0	3	1	0	0
Pepper, cg	5	1	0	2	0	0
Puccinelli, 1b	3	1	2	10	0	0
Florence, rec	4	1	1	4	1	0
Jordan, 2b	2	0	0	2	4	0
Wilson, 3b	2	0	1	2	0	0
Binder, c-a	4	0	1	2	4	0
Bell, lanc	1	0	0	0	0	0
Irvin, lanc	1	0	0	0	0	0
Littlejohn, lanc	0	0	0	0	0	0
A—Sisler	1	0	0	0	0	0
Starr, lanc	0	0	0	0	1	0
B—Southworth	1	0	0	0	0	0
Foreman, lanc	0	0	0	0	1	0
Totaux	38	5	11	27	14	0

A—Frappe pour Littlejohn.
B—Frappe pour Starr.

Par manche:

Montréal	204 020 010—9
Rochester	102 002 000—5

SOMMAIRE

Points sur coups de: Gulley 2, Fisher, Ripple, Head, Riconda 3, Puccinelli 2, Binder, Wilson, Mishkin 2. Deux buts: Fisher 2, Riconda 2, Puccinelli, Head, Urbanski, Conlan. Doubles-jeux: Urbanski à Gautreau à Mishkin; Starr à Binder à Puccinelli; Binder à Puccinelli. Laissés: Rochester 8, Montréal 6. Buts sur balles: Blle 2, Irvin 2, Starr 2, Pomorski 2. Retirés: Bell 2, Irvin 1, Pomorski 2. Coups: Bell, 7 en 2 1-3; Irvin, 2 en 2; Littlejohn, 0 en 1 2-3; Star, 1 en 2; Foreman, 1 en 1. Balle manquée: Florence. Lanceur perdant: Bell. Arbitres: Westervelt et Carroll. Durée: 2.31.

LEAFS BATTUS A BUFFALO:

Toronto	030 210 100—	7	6	4
Buffalo	100 002 70x—	10	6	4

Cantrell, Harrison, Hogsett, Leibhart et O'Neill; Danforth, Bell et Crouse.
Seules parties à l'affiche.

RENAULT VAINQUEUR

CHARLOTTE, C. du N. — Jack Renault, poids-lourd canadien, a obtenu la décision sur Add Warren, champion poids-lourd de la Caroline, dans un combat de dix rondes qui eut lieu lundi soir.

LES FRAPPEURS

	P	AB	Pts	C	Moy
Ruth, Yanks	38	133	36	53	.398
Cochrane, Ath.	41	165	37	64	.383
Hendrick, Reds	31	119	19	45	.378
Simmons, Ath.	45	154	42	69	.375
Arlett, Phils	44	170	33	62	.365
Grimm, Cubs	39	137	18	49	.368

Les Jocks à Connaught

	1er	2e	3e	Déf.
R. Cooper	7	4	5	8
L. Craver	5	2	1	11
F. Dainty	3	7	2	14
B. Mireault	2	3	2	8
W. Cleverley	2	4	2	7
R. Simpson	2	3	1	7
T. Wilson	2	0	4	10
P. McGinnis	2	0	3	8
J. Frederick	2	0	1	2
M. Sullovey	1	2	1	7
V. Drake	1	1	2	9
T. Romano	1	1	1	7
C. Jackson	1	1	0	3
J. Jones	1	1	0	3
L. Laurin	1	1	0	13
R. Feeney	1	0	1	4
H. Lauch	1	0	0	1
I. Gordon	0	1	2	7
M. Mitchell	0	1	1	5
J. Bonahue	0	1	0	0
J. McQuay	0	1	0	1
B. Bentley	0	1	0	2
J. Kennedy	0	0	2	9
H. Hohenstein	0	0	1	0
S. Greenberg	0	0	1	6
T. Shaw	0	0	1	6
L. Wilson	0	0	1	11
J. Convey	0	0	0	1
J. Fellows	0	0	0	1
J. Forsyth	0	0	0	1
J. Johnson	0	0	0	1
E. Kinnersley	0	0	0	1
J. Lantz	0	0	0	1
D. McAllister	0	0	0	1
L. Wells	0	0	0	1
J. Woods	0	0	0	1
H. Peake	0	0	0	2
C. Compton	0	0	0	3
F. Taylor	0	0	0	3
A. Perdomo	0	0	0	5
R. Townrow	0	0	0	5
R. Duggan	0	0	0	6
R. Moore	0	0	0	8

LES PARTIES DE FERS À CHEVAL

L'IONA PREND LA MESURE DU PARKDALE. — LE DALHOUSIE BAT LE ROSEDALE.

Voici les résultats des parties de fers à cheval jouées lundi soir dans la ligue locale:

NEW-ORCHARD—GLEBE

NEW-ORCHARD: — Harry Craig, 50, 23; C. Butler, 50, 17; Vern Morin, 50, 14; B. Quinlan, 50, 22; P. Foley, 50, 14; R. McCord, 50, 25; W. Mandel, 50, 15; G. Pelletier, 40, 10. Totaux: 390 points, 135 cerceaux.

GLEBE: — W. Baron, 6, 8; J. Lush, 37, 11; J. Robertson, 7, 2; B.-H. James, 43, 14; A. Hodgkinson, 18, 5; W. MacIlquham, 37, 13; T. Green, 18, 6; E.-S. Church, 50, 11. Totaux: 216 points, 70 cerceaux.

IONA—PARKDALE

IONA: — R. Plamondon, 50, 20; H. Angel, 50, 18; N. Angel, 50, 14; Jos. Ouellette, 50, 16; J. Thompson, 50, 19; M. Gordon, 50, 14; R. Angel, 50, 18; W. Crabbe, 50, 13. Totaux: 400 points, 132 cerceaux.

PARKDALE: — A. Sauvé, 19, 12; Jas. Sickman, 30, 15; C. Sauvé, 47, 15; D. King, 38, 11; Paddy Hall, 43, 18; L. Boucher, 10, 4; J. McPherson, 28, 9; E. Halligan, 13. Totaux: 343 points, 115 cerceaux.

HILLSYDE—MAPLE LEAF

HILLSYDE: — L. Charlebios, 50, 15; G. Henry, 50, 24; E. Henry, 50, 16; W. Morin, 50, 14; W. Brulé, 27, 8; H. Beaulieu, 50, 17; L. Henry, 18, 8; E. Sabourin, 48, 13. Totaux: 343 points, 115 cerceaux.

MAPLE LEAF: — P. Guenette, 34, 13; J. Renaud, 41, 24; C. Pilon, 21, 8; H. Riopelle, 13, 3; L. Huard, 50, 11; H. Pilon, 11, 6; J. Riopelle, 50, 15; R. Ginette, 50, 15. Totaux: 270 points, 95 cerceaux.

DALHOUSIE—ROSEDALE

DALHOUSIE: — A. Lateur, 50, 15; R. Mahlig, 40, 16; H. Charron, 50, 16; A. Caron, 50; 16; P. Rose, 15, 2; A. Sickman, 50, 10; F. Wright, 50, 9; W. Boone, 50, 9. Totaux: 355 points, 98 cerceaux.

ROSEDALE: — K. Day, 26, 10; E. Coventry, 50, 16; A. Kenny, 41, 10; N. Norton, 38, 10; G. Noffke, 50, 11; C. Bradford, 19, 3; E. McNeil, 38, 7; K. Cunningham, 24, 7. Totaux: 286 points, 74 cerceaux.

LE CLASSEMENT

LIGUE AMERICAINE

	G.	P.	Moy.
Philadelphie	34	11	.756
Washington	30	17	.638
New-York	25	20	.556
Cleveland	25	22	.533
Chicago	18	27	.400
St-Louis	16	26	.381
Détroit	19	32	.373
Boston	17	29	.370

LIGUE NATIONALE

	G.	P.	Moy.
St-Louis	29	13	.690
New-York	25	18	.581
Chicago	25	18	.581
Boston	22	22	.500
Brooklyn	22	24	.478
Pittsburg	20	24	.455
Phidalephie	19	24	.442
Cincinnati	14	33	.298

LIGUE INTERNATIONALE

	G.	P.	Moy.
Newark	30	22	.577
Montréal	26	22	.543
Rochester	25	22	.532
Baltimore	29	26	.527
Toronto	25	26	.490
Jersey-City	27	29	.482
Buffalo	25	27	.481
Reading	19	32	.373

Le Mois des Noces et des Roses

JUIN, le mois favori des poètes qui chantent les louanges de ses roses et de ses jours ensoleillés, est aussi réputé pour sa grosse récolte de noces. Ce dernier fait est des plus intéressants pour ceux qui favorisent l'Hydro — parce que les noces signifient de nouveaux foyers — et des nouveaux foyers signifient de nouveaux clients possibles du Servio Hydro.

Et on ne saurait songer à un meilleur cadeau de noces qu'une recommandation d'installer le Service Hydro dans le nouveau foyer, et quelques-uns des appareils électriques modernes, tels que fer électrique, grille-pain, réchauds et autres du même genre.

Si vous avez un ami ou un parent qui doit se marier en juin, voilà un conseil appréciable.

Demandez des renseignements
ou venez nous voir.

Commission Hydroélectrique d'Ottawa

109, RUE BANK — Téléphone: 713 QUEEN

"Je vais aller Travailler pour Vous, Maman"

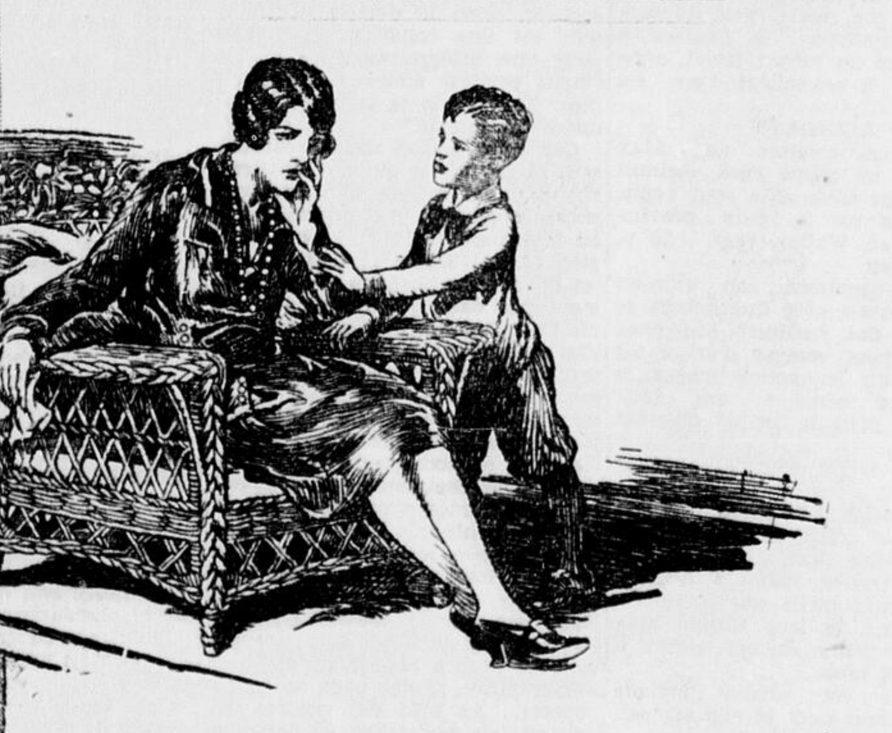

BRAVES, paroles, bravement dites. Les épaules d'un enfant qui s'offrent à porter un fardeau de responsabilitiés . . . trop lourd pour elles.

C'est une tragédie tellement commune qu'elle ne suscite presque pas de commentaires . . . des enfants se lançant dans la lutte pour la vie, sans préparation.

Avez-vous déjà songé à l'histoire qui se cache derrière le petit garçon qui vous vend un journal . . . qui vous porte un message, pour quelques sous? Vous êtes-vous imaginé les projets qui ont pu être faits pour son éducation—les espérances, qu'en des jours plus heureux, l'on fondait pour son avenir?

Et avez-vous pensé ce que deviendrait votre fils . . . votre fille . . . si vous veniez à disparaître?

Car le fardeau que vous laissez doit être porté . . . sur les frêles épaules de vos enfants . . .

Ou sur le dos fort et puissant de l'Assurance Vie.

Prenez votre décision aujourd'hui . . . et assurez, par un montant adéquat d'Assurance Vie, l'avenir que vous souhaitez pour ceux qui vous sont chers. Tout représentant de l'Assurance Vie se fera un plaisir de discuter les détails avec vous.

L-831F

"The Love That Never Dies"

Life Insurance Service

Message d'une série publiée sous les auspices des Compagnies d'Assurance Canadiennes et Anglaises sur la vie faisant affaires au Canada.

CONSERVEZ LES BANDES
ELLES VALENT ½ CENT CHACUNE

"ENTRÉE INTERDITE!" dit le Gyproc au Feu, aux Courants d'Air, aux Rats et aux Souris

LA CLOISON Murale Gyproc (qui ne peut pas brûler) représente la méthode la moins coûteuse si vous projetez de faire des changements dans votre maison, votre magasin, votre usine ou votre ferme. Servez-vous-en pour les murs, plafonds et cloisons.

Fait de gypse, le Gyproc est présenté en feuillets longs de 4 à 10 pieds, larges de 4 pieds et épais de ⅜ de pouce. On le scie et on le cloue aussi facilement que du bois, avec un minimum de déchet.

Résistant au feu, rapidement et facilement posé, solide et robuste, le Gyproc est aussi un excellent agent isolateur. En plus d'être une protection contre l'incendie, il offre un obstacle définitif aux courants d'air et à la vermine.

Etant d'une belle nuance ivoire, il n'a pas besoin d'être décoré lorsqu'il est disposé en panneaux, mais il offre aussi une base idéale à l'Alabastine, au Gyptex et au papier-tenture.

Dès aujourd'hui, consultez le plus proche fournisseur. Il s'empressera de vous offrir notre feuillet explicatif. Ou encore, demandez notre intéressante brochure gratuite: "Construction et Réfection au moyen du Gyproc."

GYPSUM, LIME and ALABASTINE, CANADA, LIMITED
Montréal P.Q.
373F

La NOUVELLE GYPROC
Cloison Murale Incombustible
IVOIRE

En vente chez
CLOUTIER & GRENON, Casselman, Ont.

"Déjà vingt mille milles . . . tu fais du chemin avec un auto, Jacques!"

"Tu l'as dit, et c'est pour cela que j'achète des Pontiac . . . ils sont toujours là!"

Profitez de la commodité du mode de paiements différés GMAC de la General Motors, dans votre achat. Comptez sur les conditions libérales de la Police de Service au Propriétaire de la General Motors pour votre satisfaction.

PONTIAC

PRIX A PARTIR DE $875 A L'USINE, TAXES EXTRA

WAVERLEY MOTORS LIMITED
407-409, rue Bank — Ottawa
MARCHANDS ASSOCIES
Thos. J. McKinley, Pendleton, Ont.
E. Séguin, Plantagenet, Ont.
A. Lewis, Westboro, Ont.

P26F-38

Un bel auto, un auto moderne, une valeur General Motors

GM GENERAL MOTORS PRODUCTS

Finance — Commerce

A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

BOURSE DE $100.00 REMISE PAR RENE-T. LECLERC, SON FONDATEUR, A M. PHILIPPE GUERIN.

Pour la troisième fois l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal a ouvert un concours aux finissants des collèges classiques et scientifiques de notre province.

Les sujets proposés étaient: Pour les collèges classiques: "Du choix d'une carrière"; pour les collèges scientifiques: "L'essor industriel de la province de Québec depuis 25 ans".

Le jury chargé de la correction des copies était composé de M. le Chanoine Emile Chartier, vice-recteur de l'Université de Montréal, M. l'abbé O. Maurault, directeur du collège Grasset de Montréal, M. Guy Vanier, avocat, et de M. Léon Lorrain, chef du service de la publicité de la Banque Canadienne Nationale.

Les récompenses ont été décernées de la façon suivante:

COLLEGES CLASSIQUES

Prix de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales: $100 en argent attribué à M. Jean-Claude Martin, du collège de Joliette.

Bourse d'études à l'école des Hautes Etudes Commerciales (donnant droit à une réduction de $90 sur les frais d'inscription) attribuées aux candidats qui, dans chaque collège, ont présenté le meilleur travail et obtenu au moins 70 p. c., des points:

1) MM. Jean-Claude Martin, collège de Joliette;

2) Louis Trudel, Collège Bourget, de Rigaud;

3) Richard Arès, Séminaire de Saint-Hyacinthe;

3a) Gaston Leblanc, Collège Ste-Marie, Montréal;

5) Pierre Asselin, Collège de Montréal;

6) Paul Merriot, Séminaire de Québec;

7) Fortunat Proulx, Collège de Sainte-Anne de la Pocatière.

COLLEGES SCIENTIFIQUES

Prix René-T. Leclerc: $100 en argent, attribué à M. Philippe Guérin, du Collège Mont Saint-Louis Montréal.

Bourses d'études à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (donnant droit à une réduction de $90 sur les frais d'inscription) attribuées aux candidats qui ont obtenu au moins 70 p. c. des points:

1) MM. Philippe Guérin; 2) René Carle, tous deux du Mont Saint-Louis, Montréal.

PRODUCTION DU PLATINE AU CANADA

La production du platine au Canada, au cours de l'année 1930, a été de 68,116 onces, une augmentation prononcée en comparaison à la production de l'année précédente qui était de plus de 29,837 onces. Le Bureau fédéral de la statistique ajoute que le platine, le palladium, le rhodium et autres métaux sont inclus dans ce groupe. La production de 1930 est évaluée à $2,439,128 contre $1,656,045 en 1929.

Le platine exporté en pays étrangers par le Canada, au cours de la dernière année, s'élève à une valeur de $1,626,598, ce qui représente sept fois plus de platine exporté en 1930 qu'en 1929.

GATINEAU POWER CO.

(Spécial au "Droit")

Dans son rapport publié aujourd'hui, la Gatineau Power Co., filiale de la Canadian Hydro-Electric Corporation, Limited, affirme avoir atteint le plus haut rendement en produisant pour 9,102,120 kilowatt-heures d'énergie, en une journée. Ce rendement excède de 8 pour cent celui obtenu à la même date de l'an dernier.

Les recettes de la Gatineau Power Company, pour les douze mois finissant le 31 mars, étaient de $6,916,633, avant le paiement d'intérêt et la réserve, à comparer à $5,635,987 pour les douze mois précédents.

BOURSE DE PARIS

PARIS, 9.—Les prix étaient meilleurs à la bourse de Paris aujourd'hui.

Les rentes trois pour cent sont cotées à 89 francs, 5 centimes; les prêts cinq pour cent, 102 francs, 95 centimes.

Le change sur Londres est à 124 francs, 26 centimes ½. Le dollar était coté à 25 francs, 54 centimes.

TITRES HORS - LISTE

Titres fournis au "Droit" par la maison A. J. Pattison, Jr., & Co., banquiers de placements, Toronto, le 9 juin 1931.

	Offre	Dem.
Titres Industriels:		
Acadia Sugar prio.	$ 1.75	$ 2.20
Bran. Henderson Com.	18.00	23.50
Can. Wire & Cable 6½% prio. W. W.	97.00	100.00
C. Industries 7% prio.	122.00	
Can. Westinghouse	54.00	66.00
D. Found. & Stl prio.	65.00	70.00
Eastern Dairies prio.	95.00	100.00
Greening Wire 7% prio.	91.50	96.50
Int. Proprietaries "A"		32.50
Supert. Pet. "B" prio.	18.00	24.00
Titres d'Assurance:		
British American Assce	44.00	
Canada Life Assurance	640.00	700.00
Can. Fire Insurance	77.00	87.00
Contin. Life 20% prio.	70.00	
Dominion of Can. Gen.	220.00	235.00
Fidelity Insurance of C.		100.00
Imperial Life Assce.	400.00	450.00
Saskat. Life 10% prio.		19.00
Sun Life Assurance	950.00	1100.00
Western Assurance Com.	43.50	59.00
Trusts et Prêts:		
British Mtge. & Trust	130.00	
Deb. & Sec. Com.	66.00	76.00
G. & Ont. Inv. Par $50	61.00	65.00
Lambton Loan & Sav.	78.00	
London & West. Trust		175.00
Mortgage Discount prio.	3.75	4.75
Sec. Loan & Savings	112.00	
Sherbrooke Trust	113.00	
Traders Finance prio.		81.00
Waterloo Trust & Sav.	125.00	
Titres "Power":		
B. C. El. P. & Gas prio.	103.50	105.50
Calgary Pow. 6% prio.	90.50	95.00
Can. Lgt & Pow. Com.		32.00
C. North. P. 7% prio.	104.00	108.00
Can. West. Nat. Gas LH&P prio.	83.00	90.00
E. Koot. P. 7% prio.	95.00	100.00
Great Lakes Po. prio.	93.00	96.50
N. Brunsw. P. 1st prio.	55.00	
Nova Scotia L&P 6% prio.	91.50	96.00
Power Corp. 6% prio.	98.00	102.00

LES CHANGES

NEW-YORK, 9 juin. — Les changes étrangers sont soutenus: taux de la demande en dollars pour la livre sterling et en sous pour autres devises: Angleterre, 4.86 13-32; France, 3.91 15-32; Italie, 5.23 1-8; Allemagne, 23.71 1-2. Le dollar canadien fait escompte de 1-8 de un pour cent.

Obligations du gouvernement

Fournies au "Droit" par la maison H. C. Monk et Cie, banquiers en placements, 75, rue Sparks, Ottawa, le 9 juin 1931.

	%	Année	Offre	Dem.	Rend. %
Prêts de Guerre	5	31	100.20	....	....
Bons renouvellés	5½	32	102.35	102.80	3.55
Bons de la Victoire	5½	33	104.80	105.15	3.35
Bons de la Victoire	5½	34	104.85	105.15	3.90
Prêts de Guerre	5	37	107.85	108.25	3.45
Bons de la Victoire	5½	37	111.60	111.95	3.45
Bons à échéance	4½	40	101.75	102.25	4.20
Bons à échéance	5	43	106.20	106.35	4.30
Bons à échéance	4½	44	101.75	102.20	4.27
Bons à échéance	4½	46	101.85	102.30	4.30
Bons de Conversion	4½	56	101.55	101.95	4.35
Bons de Conversion	4½	57	102.45	102.95	4.35
Bons de Conversion	4½	58	104.30	104.65	4.30
Bons de Conversion	4½	59	104.30	104.65	4.37
Bons du C. N. R.	4½	54	101.00	101.75	4.37
Bons du C. N. R.	5	54	106.00	107.50	4.45
Bons du C. N. R.	4½	57	101.00	101.75	4.37
Bons du C. N. R.	4½	68	101.00	101.75	4.40
Bons du C. N. R.	5	69	106.25	107.00	4.60
Bons du C. N. R.	5	70	106.25	107.00	4.60

FERMETURE D'AUJOURD'HUI

Cotes fournies au "Droit" par la maison Geoffrion & Cie., 18, rue Elgin, Ottawa.

BOURSE DE NEW-YORK

VALEURS	DERNIERES VENTES
Allegheny Corp.	5¼
American Can Co.	100
Allied Chemical	115¾
Am. & For. Power	24⅝
Am. Tel. & Tel.	166½
Amer. W. Works	45½
Anaconda Copper	21⅝
Atchison	147
Auburn	158½
Baltimore & Ohio	49¾
Bethlehem Steel	42¾
Borden Milk	55¼
Canada Dry	42
Canadian Pacific	26
Case Threshing	71¾
Chrysler Corpn	16¼
Coca-Cola	140
Columbia Gas	26
Com. Solv. Corp.	13
Com. Southern	8
Consolidated Gas	89⅜
Corn Products	63
Dupont	78
Fox Film	16½
General Electric	39½
General Motors	34
Goodyear Tire	34½
Granby Mining	11⅛
Houston Oil	36⅛
Hudson Motors	12¾
Intern. Harv.	42
Intern. Nickel	11½
Inter. Tel. & Tel.	24½
Kenn. Copper	17⅜
Loew's Theatre	40⅛
Montgom. Ward	18¼
Nat. Dairy Prod.	32⅛
Nat. Power & Lgt	22¾
N-York Central	80½
North American	62¼
Paramount Publix	22⅜
Pennsylvania Ry	46⅞
Public Ser. Corp.	78
Pullman	33
Radio Corpn	15⅛
Radio Keith	13
Sears Roebuck	51
Simmons Bed	13
Southern Pacific	75½
Southern Rails	51¾
Standard Brands	17
Standard G. & El.	59⅝
Stand. Oil N.J.	34⅞
Stand. Oil N.Y.	15⅝
Studebaker	16⅝
Texas Gulf	32⅜
T. Roller Bear. Co.	34⅜
United Corp.	21½
United Carbide	48
U. S. Steel	89
Vanadium Steel	29¾
Warner Bros.	6⅝
Westinghouse	63
Woolworth Co.	68½
Worthington Pump	44

L'argent à demande est à 1½ pour cent.

Affaires à 10½ heures: 200,000; à midi: 900,000; à 1 heure: 1,400,000; à 2 heures: 1,600,000 titres.

BOURSE DE MONTREAL

	Dernières ventes
Bell Telephone	135
Brazilian	14½
B. C. Power "A"	33½
Can. Car	12
Canada Cement	10
Canada Cement priv	91
C. Ind. Alcohol	1⅞
C. Pow and Pap.	0.55
Cockshutt	5¼
om. Bridge	29
Dominion Steel	3¼
Dom. Textile	66
Ham. Bridge	9⅝
Int. Nickel	11⅞
McColl-Frontenac	11
Massey-Harris	4½
Montreal Powers	41
Nat. Breweries	25¾
Nat. Steel Cor	19¾
Power Corp	41½
Price Bros	30
Quebec Power	34
Shawinigan	38
Smelters	81
South. C. Pow	23
Sher.-Williams	23
Steel Co. of Can.	26½
Win. Electric	10¾
BANQUES	
Commerce	205
Nouvelle-Ecosse	290
Royale	236

CURB DE MONTREAL

	Dernières ventes
Beauharnois	3⅞
Can. Malt	12¾
Dist. Seagram	8⅞
Imp. Tobacco	9⅛
Int. Utilities "B"	6¼
Walker Hiram	5
MINES	
Noranda	17½
Siscoe	47
HUILES	
B. A. Oil	10⅝
Imp. Oil	11⅝
Internat. Petr.	10⅜

BOURSE DES MINES DE TORONTO

Transactions à 3 h.

Cotes fournies par Hughson Bros., Edifice de l'Ottawa Electric, 54 rue Sparks, Ottawa, Ont.

Amulet	.19	
Area	1¼	
Arno	3¾	
Dome	12.25	
Howey Gold	.24	
Holl. Cons.	7.00	
Int. Nickel	11.75	
Kirkland L.	.64	
Lake Shore	26.25	
McIntyre	22.50	
Mining Sorp.	1.95	
Newbec	3	3¼
Noranda	17.25	
Sherritt	.52	
Sudbury B.	.40	
S. W. Pet.	.10	
Teck Hughes	6.80	
Treadwell	125	160
Vipond Con.	.71	
Wainwell	.01	
Wright Hargreaves	2.90	
HORS-LISTE		
Abana	8¼	
Big Missouri	.26	
B. A. Oil	10.50	
Home Oil	.52	
Hudson Bay	3.90	
Imperial Oil	11.65	
Int. Petrol.	10.40	
Ventures	.50	
HUILES		
Calmont	7	8

LE RENDEMENT

Revue des Rendements des Valeurs Industrielles et d'Utilités Publiques inscrits sur les Bourses Canadiennes.

	Taux Div.	Prix P.C	Rend. App.
B. C. Power "A"	$2.00	34	5.88
Bell Telephone	8.00	131½	6.08
Build. Prod. "A"	2.00	18	11,11
Can. Bronze	2.50	21	11.90
" prio.	7.00	109	6.42
Can. Car	1.75	11½	15.21
" prio.	1.75	18½	9.46
C. Cement prio.	6.50	91	7.15
C. F. & F. "A"	1.50	10	15.00
Can. North Power	.80	17½	4.57
" prio.	7.00	104½	6.70
C. Fairbanks prio.	6.00	79	7.59
Can Gen. El. prio.	3.50	62	6.25
Can. Malting	1.50	12½	12.00
Can. Wire "A"	4.00	64	6.25
" "B"	1.75	22	7.95
Cockshutt Plow	.60	5½	10.90
Dist. Seagrams	1.00	8⅞	11.27
Dom. Bridge	3.00	20	10.34
Dom. Engineering	2.40	20	12.00
Dom. Glass	7.00	95	7.37
" prio.	7.00	121	5.79
Dom. Textile	5.00	66½	7.52
" prio.	7.00	121	5.79
Eastern Dairies	1.00	20	5.00
Foun. Co. of C.	1.00	10	10.00
Goodyear prio.	7.00	100	7.00
Chas. Gurd	2.00	23	8.70
Gypsum, L. & A.	.80	8	10.00
Ham. Bridge	1.00	10	10.00
Ham. Bridge prio.	6.50	70½	9.22
Hollinger	.65	7	9.28
Imperial Oil	.50	11⅛	4.49
Imp. Tobacco (Extras inclus)	.55	9⅛	6.03
Int. Nickel	.60	11½	5.21
Int. Util. "A"	3.50	33	10.61
Jam. P. S. prio.	7.00	105	6.67
Lake of W. prio.	7.00	95	7.37
Lindsay, C. W.	1.00	10	10.00
" prio.	6.50	67	9.71
MacKinn. S. prio.	7.00	97	7.22
McColl-Frontenac	.60	10⅝	5.65
Mont. Cottons	6.00	85	7.06
" prio.	7.00	100	7.00
Mont. Power	1.50	42	3.57
Mont. Tram.	10.00	160	6.02
Nat. Breweries	1.60	25½	6.27
" prio.	1.75	32½	5.38
Nat. Steel Car	2.00	19¾	10.13
Ogilvie	8.00	125	6.40
" prio.	7.00	127	5.51
Ontario Steel	.80	13	6.15
" prio.	7.00	105	6.67
Ottawa Power	6.00	95	6.32
Page-Hersey	5.00	70¾	7.07
Penmans	4.00	36	11.11
" prio.	6.00	100	6.00
Power Corp.	2.00	41	4.88
" prio.	6.00	99¼	6.05
Price Bros.	2.00	30	6.67
" prio.	6.50	84	7.74
Quebec Power	2.50	33	7.58
Shawinigan	2.50	38⅝	6.43
Sher.-Williams	1.60	26	6.53
" prio.	7.00	118½	5.91
Simon, H. & Sons	2.50	15	16.67
So. Can. Power	1.00	24	4.17
" prio.	6.00	106	5.66
Steel of Canada	1.75	26½	6.60
" prio.	1.75	30	5.83
Tooke prio.	7.00	60	11.67
Tuckett Tob. prio.	7.00	125	5.60
Viau prio.	7.00	77	9.09
Winn. Elec. prio.	7.00	64	10.94

LES GRAINS

MANQUE D'EXPORTATION. — RAPPORTS FAVORABLES DES ETATS-UNIS. — BAISSE DE ⅝ A ¾ CENTIN A WINNIPEG.

WINNIPEG, Man., 8 juin. — Les valeurs ont fléchi aujourd'hui à Winnipeg, par suite des rapports favorables de température aux Etats-Unis et du manque d'exportation du blé canadien à l'étranger. Après une séance sans activité, le marché de blé clôtura à ⅝ et ¾ centin le boisseau plus bas que la journée précédente. Juillet s'affaissa à 61⅞; octobre clôtura à 63⅝ et décembre à 64⅞. L'activité était toute locale, sauf quelques achats de blé de juillet par les maisons étrangères.

Les options se lisent comme suit:

BLE	OUV.	FERM.
Juil.	$0.63 -0.62½	$0.61⅞
Oct.	0.64½-0.64⅛	0.63⅝
Déc.	0.65⅞-0.65⅝	0.64⅞
AVOINE		
Juil.	$0.30¼-0.30	$0.29⅞
Oct.	0.31¼	0.31¼
Déc.	0.32⅜	0.32
ORGE		
Juil.	$0.33¼-0.33	$0.32¾
Oct.	0.34	0.33½-0.33⅝
Déc.	0.34	0.33⅞
LIN		
Juil.	$1.04½	$1.04½
Oct.	1.07 -1.06½	1.06¼
Déc.	....	1.09
SEIGLE		
Juil.	$0.36 -0.35⅞	$0.35½
Oct.	0.38¼	0.37¾
Déc.	0.30⅝	0.39½

PRIX AU COMPTANT:

Blé: — No 1 dur, 0.61⅞; no 1 nord, 0.61⅛; no 2 nord, 0.58⅛; no 3 nord, 0.58⅛; no 4, 0.49⅛; no 5, 0.46⅞; no 6, 0.40⅝; picotin, 0.39⅞; sur voie, 0.60⅞; no 1 dur, 0.66⅞; résidus, 0.50 la tonne.

Avoine: — No 2 c.w., 0.29½; no 3 c.w., 0.26½; ex no 1 picotin, 0.26½; no 1 picotin, 0.24¼; no 2 picotin, 0.20½; rejeté, 0.15¾; sur voie, 0.28¾.

Orge: — No 3 c.w., 0.32½; no 4 c.w., 0.31; no 5 c.w., 0.29; no 6 c.w., 0.28; sur voie, 0.31¾.

Lin: — No 1 c.w., $1.03½; no 2 c.w., 0.99½; no 3 c.w., 0.91½; rejeté, 0.91½; sur voie, $1.03½.

Seigle: — Rejeté, no 2 c.w., 0.29½.

COURS DES CHANGES ENTRE BANQUES

Cours fourni au "Droit" par le Service des Relations Etrangères de la banque Canadienne Nationale.

FERMETURE DU 8 JUIN 1931

CABLE MONNAIE	MONTREAL
NEW-YORK, dollar	5-64 à 3-32 pr.
ANGLETERRE, livre, câble	4.87
ANGLETERRE, livre, chèque	4.86 13-16
FRANCE, franc	.0392
BELGIQUE, franc	.0279
BELGIQUE, belga	.1395
ITALIE, lire	.0524 1-8
ESPAGNE, peseta	.0980
SUISSE, franc	.1941
HOLLANDE, florin	.4027
NORVEGE, couronne	.2680 1-2
DANEMARK, couronne	.2680 1-2
SUEDE, couronne	.2682 1-2
ALLEMAGNE, reichsmark	.2375 1-2
TCHECOSLOVAQUIE, couronne	.0296 1-2
GRECE, drachme	.0129 1-2
BRESIL, milreis	.0725
FINLANDE, mark	.0252
CHINE, dollar H. K.	.2355
POLOGNE, zloty	.1125
YOUGOSLAVIE, dinar	.0176 1-2
JAPON, yen	.4940
AUTRICHE, schilling	.1412
MEXIQUE, dollar	.3935
Taux d'intérêt à New-York	1½%

LE NIVEAU DU MARCHÉ

NEW-YORK, 8 juin. — Cotes moyennes des titres représentatifs des groupes industriels, ferroviaires et d'utilités publiques de la Bourse de New-York:

	50 Ind.	20 Ferr.	20 Ut. P.
Aujourd'hui	106.6	71.6	156.0
Hier	99.1	71.1	149.8
Il y a une semaine	94.2	65.3	143.8
Il y a un mois	118.7	83.1	172.2
Il y a un an	172.5	127.2	253.0
Il y a deux ans	210.0	134.9	234.7
Il y a trois ans	161.9	122.8	152.1
Max., 1931	140.2	106.2	203.9
Min., 1931	92.7	64.5	141.1
Max., 1930	202.4	141.6	281.3
Min., 1930	112.9	86.4	146.5
Max., 1929	252.8	167.8	353.1
Min., 1929	141.3	117.7	156.3

Ventes approximatives, 1,700,000 actions.

MOUVEMENT DE LA BOURSE

	Lundi	Samedi
Nombre de gains	331	82
Nombre de reculs	155	308
Valeurs stables	94	80
Total d'émissions	580	470

Adressez-vous à la librairie du "Droit" pour "mois de Marie" et "mois du Sacré-Coeur."

PRODUITS DE LA FERME

LES PRIX DE GROS

MONTREAL, 9 juin:—Prix au comptant des **céréales:**

Blé commun, No 3	0.62
Blé commun No 4	0.60
Orge No 3 c.w.	0.44
Orge No 4, c.w.	0.43
Orge No 5 c.w.	0.41
Avoine No 3 c.w.	0.37
Avoine No 1 picotin	0.35
Avoine No 2 picotin	0.33
Avoine, ramassis	0.19

Farine de blé du printemps:—

Première marque, le baril	$5.00
Deuxième marque, le baril	$4.40
Marque de boulangerie, le baril	$4.20

En baril, sac, sur voie, taux de Montréal, moins 10 sous le baril pour argent comptant.

Farine de blé d'hiver:—

Qualité de choix, au char, en baril, au sac d'occasion, $3.30 à $3.40.

Qualité de choix en lots partiels, en barils, au marché: $3.80 à $3.90.

Farine blanche de maïs, le baril, de $5.30 à $5.40.

ENGRAIS

Moulé blanche, extra	$25.25
Gru	$19.25 à $20.25
Son	$18.25 à $19.25

A la tonne, comprenant **les sacs, sur voie, f. à b., moins 25 sous** par tonne pour argent comptant.

Grains secs pour brasserie, $22.00 la tonne en détail.

Avoine roulée: **sac de 90 lvs au** détail, $2.30 à $2.40.

Foin pressé, No 2 extra de mil	$15.00
Foin pressé, No 2 de mil	14.00
A la tonne, f. à b. No 3 de mil	11.00

LES VOLAILLES

Les prix aux marchands détaillants sont cotés comme suit à tant la livre:

	"A"	"B"
Poules à bouillir	24-31	23-28
Canetons	30	27
Canards	27	23
Oisons	28	24
Oies	27	23
Dindes à rôtir	36-40	33-37
Poulets à rôtir	33-36	30-33

LES OEUFS

Le marché des oeufs était ferme. Les oeufs au wagon se cotaient à 22 et 23 centins la douzaine pour extras; 18-19 pour premiers, 15 et 16 pour seconds. Les oeufs de la Colombie Britannique se vendent avec prime d'un centin la douzaine. L'on cotait aux marchands détaillants:

	Boites	Libres
Qualité spéciale	28	26—27
Frais extras	26	24—25
Frais premiers	22	20—21
Frais seconds	20	18—19

Les arrivages hier s'élevaient 3,007 caisses, contre 1,863 la semaine précédente et 1,361 le jour correspondant de l'an dernier.

LE BEURRE

Le beurre pasteurisé No 1 se cotait hier, à Montréal, à 20 1-2 et 20 3-4 centins la livre, vendu au wagon. L'impassibilité du marché de la semaine dernière se maintient cette semaine encore. Les arrivages de beurre à Montréal, inscrits à la Chambre de commerce, s'élèvent à 2,846 boites, comparativement à 1,283 boites le lundi précédent et 468 le lundi correspondant de l'an dernier. Pour les petites quantités au détail, le beurre en tinette se vendait à 23 centins la livre et le beurre en moules, 24 centins.

LE FROMAGE

Le marché du fromage se cotait en moyenne de 11 1-4 centins la livre à 11 1-2 centins pour le fromage d'Ontario. Celui de Québec se vendait de 10 3-4 à 11 centins. La demande de fromage de la part des acheteurs étrangers n'excède pas la demande pour le beurre. Il arriva à Montréal hier un total de 1,471 boites de fromage, comparativement à 1,411 boites le même jour de la semaine précédente et 2,751 il y a un an à même date.

POMMES DE TERRE

Le marché des pommes de terre était le même. Les nouvelles sont cotées à $6.00 le 160 livres, qualité No 1, et $3.25 le 100 livres, qualité No 2. Les Montagnes Vertes du Nouveau Brunswick se vendent au wagon à 55 centins le 90 livres en lots ou le 80 livres en sacs. Sur voie, en petites quantités, elles se vendent à 70 centins le 80 livres. Les Montagnes Vertes de l'Ile du P.-E. se vendent 70 centins et les médiocres, de 50 à 55 centins, le 90 livres.

LE MARCHE D'OTTAWA

MARDI, LE 9 JUIN, 1931

L'activité était moindre ce matin au marché local. La température y fut un facteur. Les produits étaient abondants, mais la demande manquait presque totalement. Les prix sont pratiquement les mêmes. Le marché des viandes ne jouissait pas d'une plus grande popularité.

VIANDES

Agneau de printemps (carcasse)	0.25
Boeuf	0.07 à 0.08
Mouton	0.09 à 0.11
Porc, léger	0.10 à 0.11
Porc, lourd	0.06 à 0.03
Poules, la liv.	0.21
Veau, carcasse	0.09 à 0.10
DIVERS	
All. tresse	de 0.25 à 0.30
Asperge, pq	0.10 à 0.15
Betteraves, gal.	0.15
Beurre, liv.	0.22 à 0.25
Carottes, pq	0.10
Céleri, ch.	0.15 à 0.20
Choux, ch.	0.05
Concombres, ch.	0.10 à 0.15
Laitue, 1 pq	0.05 à 0.10
Laitue en feuilles	0.05
Oignons, gal	0.20
Oignons de table, 2 pq	0.05
Oeufs, douz.	0.20 à 0.23
Panais, 3 pour	0.05
Persil	0.05
Poireau, paquet	0.05
Pois, pinte	0.15
Pommes de terre, gal.	0.10
Radis, 2 pr	0.05
Rhubarbe, 3 pr	0.10
TABACS A FUMER EN FEUILLES	
Quesnel, la liv.	0.50
Rouge, la liv.	0.40
Belgique extra	0.50
Champlain, la liv.	0.25
Havane, la liv.	0.40

DIVIDENDES

Gypsum, Lime and Alabastin, Canada, Limited: dividende de 25 centins l'action, payable le 30 juin, aux actionnaires inscrits le 15 juin.

Goodyear Tire and Rubber Co., préférentiel: dividende de 1 3-4 pour cent, pour le trimestre finissant le 30 juin, payable le 2 juillet aux actionnaires inscrits le 15 juin.

International Power Co., préférentiel: dividende de 1 3-4 pour cent, pour le trimestre finissant le 30 juin, payable le 2 juillet aux actionnaires inscrits le 15 juin.

LE CANADA RÉDUIT SES IMPORTATIONS

LE CANADA ACHETE POUR 44 MILLIONS AUX ETATS-UNIS EN AVRIL, CONTRE 64 MILLIONS EN AVRIL 1930.

WASHINGTON, 9 juin. — Parmi les pays qui ont diminué leurs importations des Etats-Unis récemment, le Canada et la Russie Soviétique sont les plus importants.

Le Département du Commerce des Etats-Unis rapporte que le meilleur client des Etats-Unis, le Canada, a réduit ses importations de marchandises à $44,860,629 au cours du mois d'avril, comparativement à $64,[illegible]0,274 en avril 1930. Les exportations à la Russie s'élèvent pour ce mois à $6,786,831 comparativement à $10,225,488 au même mois de l'an dernier.

L'exportation de ces deux pays aux Etats-Unis a aussi diminué durant la même période. Les achats faits au Canada par nos voisins s'élèvent à $23,756,856 contre $36,364,727 durant ce mois d'avril 1930. La Russie a exporté aux Etats-Unis en avril pour la somme de $926,292 contre $2,376,36[illegible].

Les Indes ont augmenté leurs importations des Etats-Unis durant ce mois. Elles s'élèvent à $4,258,959 contre $3,752,460 en 1930.

L'exportation des Etats-Unis en Grande-Bretagne formait, pour ce mois, un total de $33,553,539 à comparer à $46,710,783 l'an dernier. Les envois de frets de la Grande-Bretagne aux Etats-Unis, étaient de $11,560,569 en avril, contre $24,514,164 en avril 1930.

STATISTIQUES AGRICOLES

RAPPORTS TELEGRAPHIQUES SUR L'ETAT DES CULTURES.

OTTAWA, le 5 juin 1931. — Le Bureau Fédéral de la Statistique publie aujourd'hui le premier d'une série de 14 rapports télégraphiques sur l'état des cultures dans les Provinces des Prairies. Ce service est rendu possible grâce à la précieuse collaboration de 38 correspondants recrutés parmi les agronomes des ministères fédéraux et provinciaux de l'Agriculture, et d'un certain nombre d'observateurs privés de grande compétence. Le rapport du département de l'Agriculture de Saskatchewan est un résumé des observations de ses correspondants par toute la province, communiqués par télégraphe. Les constatations officielles de la précipitation sont fournies par le Service Météorologique de Toronto. Une attention particulière est donnée cette année aux informations autorisées sur les dommages par les insectes, la grêle et les maladies crytogamiques. Le bulletin du 9 juin donnera des informations détaillées sur le cours des maladies des plantes dans chacune des provinces.

Comme résultat d'une longue et sévère sécheresse, les cultures de la zone de l'ouest donnant normalement la plus grande production de céréales sont dans un état critique. Venant à la suite d'une précipitation grandement déficitaire, les vents violents, les gelées et les vers gris ont causé des dommages considérables. La germination du grain tôt semé a été généralement bonne, mais les vents et les gelées ont ensuite provoqué des reculs. Les grains tard semés ont germé inégalement et les ressemailles sont retardées dans l'attente qu'il pleuvra. Les pâturages et les prairies cultivées ont une maigre végétation et en certains endroits l'eau est rare même pour les bestiaux. Vu l'absence de réserves d'humidité, le progrès des cultures dépend entièrement de pluies prochaines suivies de chaleur.

Les régions ayant souffert le plus sont l'ouest manitobain (en allant jusqu'à Russel, au nord), tout le sud et le centre de la Saskatchewan et le sud et le centre de l'Alberta jusqu'à une ligne au nord partant de Lacombe et allant à l'est. Les régions ayant joui de conditions favorables d'humidité se trouvent sur les confins de la principale zone du blé et comprennent la vallée de la Rivière Rouge et l'ouest de celle-ci jusqu'à Carman, le nord du Manitoba, le nord et l'extrême sud-ouest de la Saskatchewan, et l'Alberta au nord de la ligne Saskatoon-Edmonton du C. P. P. Généralement, les perspectives régionnaires de récoltes ressemblent à celles des saisons de 1929 et 1930, mais la région des prairies souffre actuellement d'une sécheresse plus intense que les deux années passées.

WINNIPEG

L travail de la ferme est aussi avancé que d'ordinaire. La vallée de la Rivière Rouge a eu assez d'humidité, mais plus à l'ouest on a grand besoin de pluie. Quelques gelées de mai ont été violentes mais sans dommages considérables. Les sols sableux ont été considérablement balayés; même les sols lourds ont souffert.

PORTAGE LA PRAIRIE

Superficie en orge diminuée de 50 p. c.; celle en blé augmentée de 50 p. c.; de l'avoine, de 10 p.c. sur l'an dernier. Assez d'humidité pour les besoins actuels. Temps frais mais les cultures ont bonne apparence, tout en étant en retard de dix jours. Très peu de dommage par l'érosion; le roulage ayant été très général. Les puits et cours d'eau sont très bas.

BRANDON

Travaux de la terre assez avancés. Sept mois consécutifs de précipitation déficitaire. Le grain tôt semé a bien germé et poussé assez bien; celui tard semé pousse inégal dans un sol trop sec. Gros dommages ordinaires par la gelée. Pâturages courts et secs. Le foin cultivé débute lentement.

RUSSELL

Sécheresse et forts vents cette semaine. Grains tard semés germent inégalement. Légers dommages par érosion et par gelée. Pas de ressemage. Peu de changements dans la répartition des cultures excepté de plus grandes superficies en grains fourragers. Pas de réserve d'humidité. Grand besoin de pluie pour deux semaines.

REGINA

Besoin urgent de pluie dans les districts du centre et du sud rapporté par les correspondants agricoles dans leurs dépêches reçues en fin de semaine par la Division de la Statistique du Ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan. Au point de vue de l'humidité, la situation s'améliore dans le nord, mais il y a encore des régions qui manquent de pluie. Les semailles sont presque terminées et de 80 à 85 p.c. du grain fourrager est semé. Dans les districts du sud et du centre, on rapporte que le sol de surface est sec et détaché, ce qui favorise l'érosion qui devient menaçante au point que les emblavures de grains fourragers et de blé en certain cas sont retardées: en quelques endroits il ne se fera pas de réensemencement avant que les pluies arrivent. Il y eut de fortes gelées environ une quinzaine passée, mais depuis la température est devenue plus chaude et très sèche avec quelques forts vents. En certains endroits on rapporte l'apparition du ver gris qui a causé quelques dommages. Les pâturages sont un peu maigres et dénudés; un peu partout le besoin de pluie se fait sentir et dans les districts du sud l'eau devient rare. L'état du bétail n'est qu'ordinaire par suite de la pauvreté des pâturages.

EDMONTON

Temps généralement frais. Averses dans le nord et l'ouest; sécheresse dans l'est central. Semailles 90 p. c. finies. Germination assez bonne. Croissance lente. Légers dommages par le ver gris. Une petite étendue ressemée. Augmentation dans la superficie semée dans le chaume. Les pâturages et l'eau constituent une situation critique dans les districts de sécheresse. Tout est satisfaisant dans le district irrigué.

SITUATION À LA BOURSE

TORONTO, 9 juin. — Les valeurs actives montèrent de plusieurs points ce matin au marché des mines. La liste des titres semblait garder le terrain acquis durant la journée d'hier.

McIntyre dirigeait la fluctuation dans les valeurs-or à haut prix, montant d'un autre point à $23.50. Hollinger et Wright-Hargreaves gagnèrent chacun 10 points; Lake Shore et Dome étaient fermes. Teck Hughes fléchit de 10 points. Noranda gagna un point après une activité suffisante dans son domaine.

La bourse de Toronto était plus ferme ce matin. Le pétrole maintint son avance toute récente et la plupart des titres internationaux montèrent d'une fraction.

Nouvelles de Cornwall

6 juin 1931.

Ces jours derniers était parmi nous Mlle Lucienne Godard, de Chrysler, visitant sa mère et son oncle M. Elphège Mongeau, 123 rue Chevrier, ainsi que son grand-père M. Michel Godard et son fils, rue Chevrier.

NAISSANCE

LAFRANCE:—A. l'hôtel-Dieu de cette ville, le 4 juin 1931, à M. et Mme Achille Lafrance, marchand de St-Raphaël, (née Marie-Jeanne Bélanger) une fille baptisée, Blanche-Michelle. Mme Lafrance est sous les soins du Docteur Hurteau.

F. F. C. F.

Mercredi soir, les membres de la Fédération des Femmes Canadiennes Françaises, ont tenu une assemblée chez Mme Z. Bonneville, 20 rue Lawrence, sous la présidence de Mme Paul Poitevin.

Une assistance nombreuse était présente et l'on y discuta de grandes questions.

Après l'assemblée, il y eut une partie de cartes et un joli gouter fut servi au bridge, les prix furent gagnés par Mme Amédée Chevirer et Mme Auguste Hamel.

Au euchre, les gagnantes furent Mme Emile Piquette et Mme Toussaint Bélanger.

GRAND CONCOURS

Cinq records ont été battus et un égalé au grand concours interscolastique du Dominion du Canada, le neuvième du genre, tenu à Cornwall, mercredi le 3 juin sous les auspices de la Légion Canadienne, succursale No 83, de Cornwall, de la ligue du service de l'Empire Britannique.

On estime à au-delà de 3,000 personnes, le nombre de ceux qui étaient présents aux rencontres.

Le programme a commencé dans l'avant-midi et a duré jusqu'à six heures du soir. Plus de 200 athlètes sont entrés dans les differentes courses.

Cet événement a été tenu au terrain de lacrosse, l'un des plus beaux terrains du Canada, pour ce genre de programme.

Ce concours interscolastique a été commencé en 1923 et depuis a été tenu à Toronto, London, Hamilton et Montréal, mais cette année, les avantages que Cornwall offrait ont été reconnus et avec l'aide des membres de la légion, cette remarquable rencontre eut lieu ici.

Une température idéale, durant toute la journée, a beaucoup aidé au succès de cette fête.

Des athlètes de toutes les parties de l'est du Canada étaient présents et l'on put être témoin de grande vitesse aux courses et d'habilité dans tous les genres de compétitions.

La coupe de Sir Arthur Currie a encore été gagnée cette année par l'équipe du collège de Hamilton, qui a enregistré le plus grand nombre de points dans les concours seniors.

La coupe de la légion de Cornwall a été aussi gagnée par la même équipe.

Les athlètes du collège de Hamilton se sont montrés experts sur tous les raports et la réputation qu'ils s'étaient acquise l'an dernier, a certainement été hautement conservée cette année.

Cinq des records établis ont été brisés par "Ollie" Holland, E. R. Moore, F. L. Shaver, B. Pearson et l'équipe de relais, tous du collège de Hamilton. B. Pearson a aussi égalisé un record établi, donnant ainsi à ce collège tous les honneurs.

ACCIDENT

Un camion conduit par Max Downer et un coupé Ford, conduit par Philippe Choquette sont venus en collision sur la route provinciale à Glen Walter, vers 11.30 p. m., jeudi soir.

Downer conduisait son camion sur le mauvais côté du chemin et Choquette dut conduire son char à gauche pour essayer d'éviter un acident, mais le camion frappa le char quand même et tous deux tombèrent dans le fausse du côté droit.

Le Ford a été considérablement endommagé.

DURE EPREUVE

Le "Droit" offre ses sympathies à M. et Mme Jean Labrèche, 165 avenue Chevrier, dans la douloureuse épreuve qu'ils ont traversée, par la mort de leur fillette, Madeleine, survenue samedi matin, à l'âge de six mois.

Le petite est tombée malade vendredi après-midi et elle expirait samedi matin.

LETTRE OUVERTE

SOCIETE ST-JEAN-BAPTISTE

Cornwall, 6 juin 1931.

M. le Rédacteur,
Le "Droit",
Ottawa, Ont.

L'exécutif de la société St-Jean-Baptiste vous demande l'hospitalité dans vos colonnes, pour rendre publiques, certaines décisions prises depuis la dernière assemblée.

En premier lieu, la société tient à remercier publiquement, la société des Artisans Canadiens Français, pour le montant de $10.00 qu'elle a reçu d'elle pour aider à défrayer les dépenses occasionnées pour la réception de notre Evêque lors de sa visite pastorale.

La société tient aussi à remercier sincèrement les membres de la Fédération des Femmes Canadiennes Françaises pour le don de $7.00 reçu, pour aider aussi la réception de Son Excellence.

En marge des événements qui se déroulent dans le présent, la société St-Jean-Baptiste ne peut laisser passer inaperçu ce beau mouvement du club "Kiwanis", d'avoir une page en français dans son livre le "Cornwall Booster".

Ce mouvement touche de près la société, qui publiquement, se fait un devoir d'exprimer sa gratitude aux "Kiwanis", et en même temps remercie et félicite M. Arthur Chevrier, l'auteur de la page française.

Les membres de l'exécutif de la société St-Jean-Baptiste, ont décidé de donner, comme par le passé, des prix aux premiers des cours de Français aux écoles de la Nativité.

La société St-Jean-Baptiste fait un appel chaleureux à tous les membres et à tous les paroissiens, de se rendre en foule au parc St-Laurent, le 24 juin, jour de la fête St-Jean-Baptiste, pour assister au grand pique-nique au profit de la paroisse.

Le même appel se répète aussi dans le cas du dimanche suivant le 28 juin, alors qu'il y aura grand' messe solennelle à 10.30 a. m. avec sermon de circonstance qui sera donné par le R. P. René Lavigne, O. M. I., un enfant de la paroisse, dont le sermon sera son premier dans sa paroisse natale.

Merci M. le rédacteur de votre espace dans vos colonnes.

La société St-Jean-Baptiste,
Cornwall.
J. B. A. Paré,
Le secrétaire.

Sudbury et la région

L'action sociale catholique a une grande portée apologétique, pacificatrice et moralisatrice, dit le R. P. Guitton, dans une conférence contre le communisme. — Syndicats ouvriers et cercles d'études sociales catholiques nécessaires.

POUR RESISTER AU COMMUNISME

SUDBURY, 8.—"Comment faire face au communisme", tel est le sujet que le R. P. G. Guitton, S.J., prédicateur du dernier Carême à Montréal, a traité dimanche soir à l'église Ste-Anne de Sudbury, dans une magistrale conférence qui pourrait bien se résumer dans ce mot un peu altéré de l'Ecriture, que la "foi et la prédication, sans les oeuvres sociales catholiques, sont une foi et une prédication mortes."

Citant ce paradoxe d'un écrivain anglais: "Il est inutile de prêcher l'évangile à des estomacs vides", le conférencier prouva à son immense auditoire que le meilleur moyen pour l'Eglise de résister au communisme était d'aller à l'ouvrier, de l'organiser au point de vue catholique et social, de façon à le mettre dans des dispositions nécessaires pour être bonifié et sanctifié par son travail quotidien.

"Comment faire face au communisme, commença le conférencier! Promlème d'une solution importance et de la solution duquel dépend la société contemporaine et même le salut de bien des âmes.

Et même pour le Canada, le communisme est un péril éloigné et même rapproché: péril éloigné, par les foments de révolution d'un communisme qui s'attaque aux trônes, les renverse et finira par diriger ses coups vers celui de l'Angleterre. Danger lointain qu'ont bien compris les Etats-Unis, comme le montre leur mesures de prudence prises contre les étrangers qui arrivent. Danger immédiat, en raison de la situation économique facile à exploiter pour la révolution, d'après cet adage "que la révolution est fille de la misère et de la faim."

Et cette menace est le résultat d'une campagne soigneusement organisée, dont le programme a été composé dès la convention communiste tenue à Toronto, en 1922. Les principales clauses de ce programme est "le grouper les ouvriers contre le capital, remplacer, dans les associations ouvrières, l'esprit réactionnaire par l'esprit révolutionnaire."

La voracité de ce programme est très menaçante quoique le mal ne semble pas actuel, au Canada, car il n'est pas nécessaire que la bête féroce ait les dents longues pour pouvoir mordre.

Mais comment endiguer ce danger menaçant? Plusieurs éléments entrent en jeu. Le gouvernement, par des lois de commerce et d'immigration, l'industrie, par son organisation, peuvent contribuer. Mais l'Eglise catholique, par ses lois, est la plus puissante, dans cette lutte. Monseigneur l'archevêque de Montréal, dans une lettre assez récente à son diocèse, a résumé en ces mots le devoir des catholiques, dans la lutte anticommuniste: "Il est nécessaire, si nous voulons lutter contre le communisme, à quelque degré de l'échelle sociale que nous appartenions, que nous accomplissions tous nos devoirs religieux et sociaux." Et d'ailleurs, le plein accomplissement de tous les devoirs sociaux, selon la doctrine catholique, est une condition essentielle pour être intégralement ce que le Christ prescrit d'être, à ses disciples: "Le sel de la terre et la lumière du monde."

Car cette action sociale catholique, et les fruits qui en résultent, ont dans le monde une immense portée apologétique et militent fort en faveur de l'efficacité de la religion et de l'Eglise catholique. Car les devoirs du chrétien ne se résument pas dans la perfection d'une vie toute spéculative, mais doivent s'inspirer d'une vocation sociale et pratique de chaque jour en rapport avec les besoins temporels de la société moderne. Ainsi, de nos jours, une multitude d'oeuvres sociales et économiques d'instruction, secours, d'assainissement ont une immense portée apostolique, moralisatrice, bonifiante. C'est une plainte universelle, fort pénible, que l'on entend, chaque fois que l'on s'informe de la condition des populations des grands centres ouvriers. Et tout s'explique: le petit peuple échappe trop à l'apostolat, soit par amour-prore, fausse gêne ou indifférence. Au pied des chaires, on voit parfois des riches, ou des gens de classe moyenne: mais la classe laborieuse, elle n'y est que faiblement représentée. Ce qui manque aujourd'hui, ce ne sont peut-être pas des docteurs, des prédicateurs de vérité, mais ce sont les Bons Samaritains, qui iront aux indigents de l'ordre temporel ou moral, et qui s'étudieront à panser leurs plaies. La grande parabole évangélique des trois invités se dérobant au festin à sa grande réalisation de nos jours: le revenu financier, les intérêts pécuniaires d'un côte, le problème du travail et les préoccupations qu'il suscite, et enfin le rêve du petit avoir, des rentes pour la vieillesse, préoccupent la population ouvrière, jusqu'à lui faire oublier l'appel du Maitre. Il faut que l'Eglise s'intéresse à la vie réelle de ses sujets, mettant en principe cette pensée d'un écrivain que "ceux qui ne seront pas guéris par Sa Parole, seront persuadés par ses Oeuvres". Un philosophe russe, protestant d'ailleurs, écrivant ses constatations sur l'Eglise catholique et l'église schismatique de Russie, remarquait ceci, qui confirme bien la théorie de l'efficacité sociale et économique du catholicisme, de sa doctrine et de ses oeuvres: "Notre église (schismatique) a vécu en marge de la vie matérielle des populations, sans s'intéresser à leurs besoins et à leurs souffrances. L'Eglise de Rome, au contraire, se préoccupe fort du sort matériel de ses fidèles."

Il est parfois inutile de prêcher contre le mal, et le moyen le plus efficace est d'y remédier et d'y apporter un secours direct. La légende de Cassien, prêchant vainement la patience à un charretier irrité, et de St Nicolas, donnant de l'épaule pour sortir le char du bourbier, illustre bien cette doctrine du rôle social des catholiques. Car l'Eglise n'a pas seulement à prêcher, mais à aider aussi.

Cette action sociale catholique, en plus d'avoir une portée apologétique, a sur la société moderne une immense influence pacificatrice et moralisatrice.

La loi du travail, portée par le Créateur pour toute l'humanité, est une loi sanctificatrice, mais, en raison des cupidités des riches, l'ordre économique actuel contredit ce plan providentiel. C'est là que l'action sociale catholique intervient pour rétablir, par l'instauration des saines doctrines pratiques, ce plan providentiel.

La perversion de cet ordre économique a aujourd'hui produit la pauvreté et la misère dans la classe ouvrière, en fournissant d'une part aux communistes des armes contre le capitalisme. Et d'autrf part cette pauvreté et cette misère sont des agents de vice, de perversion et de dégénération. Ainsi, en travaillant au rétablissement de l'harmonie entre le plan providentiel et l'ordre économique, l'Eglise catholique rend au travail sa vertu sanctificatrice.

Le meilleur moyen d'arriver à ce but, c'est de créer des associations, des syndicats ouvriers catholiques où les travailleurs pourront se soutenir tout en restant chrétiens et justes, des cercles d'études sociales où l'on fera comprendre aux ouvriers les principes catholiques qui doivent les diriger, dans la solution de tous leurs problèmes.

Il faut à tout prix que nos ouvriers catholiques échappent à la contagion des associations et clubs sociaux et ouvriers pervers, des revues et journaux prédicateurs d'une doctrine subversive et révolutionnaire, d'un théâtre et des romans qui spéculent sur le mal. Pour cela, il faut que les catholiques descendent aux détails pratiques des organisations ouvrières, et qu'ils aillent porter le catholicisme, sa doctrine assainissante, ses vertus consolatrices sous le toit de chaume et dans le taudis où la misère engendre souvent la promiscuité corruptrice, la démoralisation, la perversité, la faiblesse d'âme et de corps, la maladie et même la mort.

Voilà le rôle du catholicisme, en face de l'envahissement communiste, et voilà comment, par ses oeuvres sociales et ouvrières, d'une immense portée apologétique, pacificatrice et moralisatrice, elle élèvera une digue contre le flot rouge qui menace de déferler sur tout le monde et même sur le Canada, en balayant l'ordre et toute la civilisation moderne."

LES TROIS ROUTES

Les trois tracés proposés dans le Nord Ontario, pour la route transcanadienne, seront étudiés par le gouvernement et la solution s'inspirera du plus grand avantage, a déclaré l'hon. Finlayson, ministre des Terres et Forêts de passage à Sudbury, dimanche.

Le premier tracé suivant les rivages du lac Supérieur, le second, de Hearst à Nipigon, et le troisième, le long du C.N.R. dans le nord de la province, voilà les trois plans qui seront considérés et sans doute sagement discernés pour le plus grand avantage de la province et du pays.

L'hon. Finlayson est en tournée dans le Nord Ontario et passera par toutes les places importantes.

Son Honneur le juge Edmond Proulx s'est rendu lundi à Webbwood pour affaires de cour.

La Law Construction Company a reçu le contrat pour le pavage de la route de Sudbury-Sault Ste-Marie, à partir de Sudbury jusqu'à Copper Cliff.

Divers travaux sont au programme, pour les routes de Spragge, et entre Espanola et Petit Courant.

Témiscamingue-Nord, Qué.

6 juin 1931.

Dimanche dernier au prône de la grand'messe, le R. M. l'abbé Lagrevole, notre bon curé nous a fait un appel chaleureux en faveur du bon et méritant journal le "Droit". Il annonça en même temps que M. Joseph Perron, propagandiste visiteraient toutes les familles pour recueillir de nouveaux abonnements et renouveller les anciens. M. Jules Ranger, B. A., employé à Sudbury est venu passer 4 jours chez son père et sa mère, M. et Mme J. P. Ranger, marchand.

BOUCHER.—Un jeune et expert boucher aurait une belle occasion de venir s'établir ici, il y trouverait un étal très moderne, ayant un outillage comme en ville et en même temps pourrait vendre de l'épicerie.

Le site est idéal et les affaires très bonnes.

LA REOUVERTURE DE L'HOTEL DES QUINZE

M. C. Delhalle, propriétaire de l'Hôtel des Quinze, fort estimé du public voyageur à cause de ses manières courtoises, polies et empressées va faire la semaine prochaine la réouverture de son vaste hôtel moderne, pourvu de très belles chambres et de pension reconnue de première classe, automobiles et voitures à la disposition des voyageurs. Cet hôtel fermé momentanément a déjà une réputation enviable il importait que nous annoncions dans ce courrier sa réouverture et que nous engagions nos bons voyageurs nombreux qui passent à Témiscamingue-nord d'encourager cette respectable hôtellerie ou le confort est reconnu. Nous ne saurions trop féliciter ce bon concitoyen M. Delhalle d'avoir songé à procurer la satisfaction au public voyageur d'aller à son hôtel si hospitalier.

M. Rigobert Tessier, de la Caisse Nationale d'économie de Montréal viendra vendre prochainement des rentes viagères à nos bons villageois.

M. L. P. Bouchard, propagandiste du "Droit, était de passage dans notre village en route pour St-Bruno de Guigues.

M. Jos F. Perron, du "Droit" avantageusement connu dans notre paroisse visite nos familles dans l'intérêt du "Droit". Nous lui souhaitons une bonne cueillette de nouveaux abonnés.

Désormais, Mlle Lajeunesse sera la correspondante officielle du "Droit". Nous aurons de fréquents courriers qui intéresseront tous les lecteurs.

FEUILLETON DU "DROIT"

La Demoiselle au Bois Dormant

Par B. de BUXY

(Publication autorisée par la Société des Gens de Lettres)

—Enfin, je me dévoue à ce pauvre Menaudru et je défendrai jusqu'au bout la prison qui a de si jolies oubliettes.

Laurent répliqua d'un air fort civil:

—A moins de jucher la nouvelle bibliothèque sur la serre ou inversement, je ne vois pas le moyen de les établir toutes deux sur un emplacement de vingt mètres en leur donnant à chacune vingt mètres de superficie.

—Comme c'est sensé ce que vous dites, fit Gillette. Oui, naturellement, vous avez raison, mais moi, — (avec explosion):

—Je déteste les gens qui ont raison...

—Qui ont raison contre vous, acheva Laurent.

—Prenez garde, Laurent, dit Aube l'air amusé, ou elle dira encore qu'elle aimerait mieux mourir que d'être votre soeur et la mienne. Et, cependan, Palatin pourrait proclamer tous les égards que vous avez pour elle en la personne de son lapin favori; vous le faites vivre dans une telle abondance qu'il devient monstrueux.

Laurent était peu disposé à invoquer le témoignage de Palatin, car il dit précipitamment:

—Vous n'aurez votre serre... notre serre qu'en supprimant l'ancienne boulangerie.

—Et ses amours de fenêtres en trèfle... non pas.

—Alors écornons l'orangerie?

—Ah! mais non, et ces chers vieux nids de hiboux!

—Eh bien! démolissez la prison, Aube consent.

—Démolir, renverser, démolir, vous n'avez que ces mots à la bouche, vous n'êtes qu'un iconoclaste; sans moi, vous et Auberte vous bouleverseriez tout.

—Mais, dit Aube, vous aviez autrefois bien d'autres projets de réforme: quand vous vouliez percer tant de fenêtres, abattre les murs, couper, tailler, trancher dans le vif...

—Assez, assez! vous me faites mal.

—Et ce n'est pourtant qu'en moi que vous tranchez.

—Quelle langue affilée vous avez aujourd'hui! petite Aube. Si vous possédez de la malice, employez-la au moins à me servir, mettez-vous de mon parti et convenez qu'on a eu tort de ne pas s'en tenir au plan de M. Levraut, votre architecte.

Laurent remarqua du ton le plus naturel:

—M. Levraut nous a abandonnés; il est parti l'air bien abattu,

—Oui... oui... il est parti, fit Gillette avec insouciance et son visage rougissant, qu'elle détournait, prit une expression hautaine.

Un soupçon traversa l'esprit d'Auberte que ses dernières expériences rendaient perspicace. M. Levraut aurait-il voulu épouser Gillette?

—Oh! Gillette, est-ce possible!...

—Je ne vois pas ce qui vous confond, il n'y a pas lieu de pousser les hauts cris, votre ébahissement n'a rien de flatteur pour personne. Que reprochez-vous à M. Levraut? Il a de grandes qualités.

—Certes! fit Laurent; mais enfin il est parti, conclut-il d'un air conciliant, et ce n'est pas la faute d'Aube ni la mienne; je vous assure que je n'ai pas épargné mes instances pour le garder.

—Je vous reconnais bien là! s'écria Gillette, s'il n'avait tenu qu'à vous, il serait encore ici à m'em...

Elle s'aperçut à temps de son imprudence, se mordit les lèvres et reprit:

—Du reste, jamais personne n'a pu supporter ce malheureux garçon, et je me demande pourquoi. C'est un homme du plus grand mérite, un peu balourd, mais si instruit; point de tact, mais tant de coeur, des prétentions exorbitantes, mais...

—Mais cela s'explique si bien parce qu'il n'avait aucune raison plausible d'en conserver, acheva Laurent, secondant avec componction Gillette dans sa façon meurtrière de porter les gens aux nues. Quel dommage que nous n'ayons pas eu le temps d'apprécier tant de vertus...

—Ne me poussez pas à bout. C'est un être utile au moins! tandis que d'autres... remarquez que je ne nomme personne... Il travaille et vous ne comprendrez jamais cette sorte de vertu: vous êtes terriblement aristocrate, mon cousin, soupira-t-elle avec la conviction édifiante qu'elle échappait à cette impardonnable faiblesse. Je ne fais pas d'allusion, rendez-moi cette justice, mais enfin M. Levraut remplit sa place en ce monde, il joue son rôle, tandis que vous... non, je ne veux pas être mortifiante, mais vous, pourquoi vivez-vous et pour qui?

La voiture s'était arrêtée pour attendre les voyageurs; ceux-ci ne s'en apercevaient pas dans l'animation de leur causerie: ils avaient traversé, sans s'en apercevoir davantage, une bande de chiens courants qui, ayant sans doute perdu la trace du gibier qu'il chassaient, s'étaient égarés hors de la portée de la voix et du cor et de leur piqueur; ils suivaient la route tête basse et l'air harassé.

Gillette prit congé d'Aube et remonta dans la direction de Menaudru, les chiens l'entourèrent de fort près; Laurent voulut les écarter, mais elle le remercia d'un ton catégorique et pria Aube ainsi que son frère de ne pas faire attendre Mme de Menaudru.

Les chiens se rapprochèrent d'un mouvement si imprévu que Gillette, dans son premier élan irraisonné, franchit le fossé qui bordait la route afin de mettre un espace entre elle et les bêtes, et elle repoussa une barrière qui s'était trouvée ouverte devant elle; les chiens, sans manifester précisément d'intentions agressives, se groupèrent au bord du fossé. Mais cette barrière n'était que la défense avancée d'un clos; il y avait derrière, une porte pleine dans un mur trop haut pour que Gillette pût le sauter, si elle avait été en goût de tenter l'aventure. Et les chiens restèrent assis ou couchés en un infranchissable demi-cercle, les yeux ardemment fixés sur Gillette, sans qu'il fût possible de savoir le motif de ce blocus, ni par quel caprice de leurs cervelles rudimentaires, ils avaient choisi Gillette pour but spécial de leurs attentions.

—Non, non, je m'en tirerai à merveille, je vous prie instamment de vous en aller, je suis fort bien ici et je veux me reposer, disait Gillette pendant que Mme de Menaudru mettait la tête à la portière pour démêler ce qui se passait.

(A suivre)

Le plus bas prix du beurre depuis 27 ans

REPONSES AUX QUESTIONS DU DEPUTE J.-F. POULIOT.

Malgré que le tarif actuel sur le beurre soit plus élevé aujourd'hui que jamais, le prix du beurre n'a jamais été si bas depuis 27 ans. C'est ce qui ressort des réponses faites par le gouvernement à des questions posées par M. J-F. Pouliot, libéral de Témiscouata. Voici les questions et les réponses.

1. Quel est le plus haut tarif imposé sur le beurre?

R.— 14 cents la livre en vertu du tarif général.

2. A quelle date?

R.— Du 18 juin 1930 au 16 septembre 1930, inclusivement en vertu du tarif compensateur et depuis le 17 septembre 1930 inclusivement jusqu'à date, en vertu du tarif général, les deux tarifs s'appliquant au beurre.

3. Quel est le plus bas prix auquel le beurre s'est vendu? (a) depuis les dix dernières années? (b) depuis les dernières vingt année? (c) depuis les dernières trente années?

R. (a) Depuis les derniers dix ans, 18 cents 1-2 à 18 cents 3-4. (b) Depuis les dernières vingt années, 18 cents 1-2 à 18 cents 3-4. (c) Durant les dernières trente années, 14 cents 3-4.

4. A quelle date le prix a-t-il été le plus bas dans chaque période?

R.— (a) Mai 1931. (b) Mai 1931. (c) Mai 1904.

Séance ce soir à S.-François d'Assise

Ce soir, le 9 juin, aura lieu, au sous-sol de l'église St-François d'Assise une soirée de famille organisée par les Enfants de Marie, afin de faire des fonds pour le bazar projeté pour le mois de juillet. Espérons que l'on se rendra nombreux à l'appel afin d'encourager les jeunes artistes.

PROGRAMME

1— Piano — "Le Rossignol" . . . . A. Alabieff
Mlle Corinne Auger
2—Récitation . . . .
Mlle Cécile Tardif
3— Chant. — "Berceuse" . . . . . Chamiade
Mlle Yvette Soubblière
4— Saynète — "Le procès d'une mouche
Mlle Jeanine Léger
Mlle Marguerite Levac
Mlle Mariette Lacasse
5— Piano — "Rondo Capricioso" .. Mendelsshon
Mlle Marguerite Soublière
6— Chant — "Prière" de Sully Prud'homme, musique inédite:
Mlle Lauretta Lévèque.
Mlle Gertrude Tardif
piano: Mlle Lauretta Lévèque
7—Comédie — I Acte — "Trois jeunes filles"
Mlle M.-Thérèse Fredette
Mlle Marguerite Soublière
Mlle Yvette Soublière
8— Chant — "Château en Espagne".
Mlle Jeanne Latreille
9— Pot-Pourri
acc.: Mlle M. Soublière
10— DIEU SAUVE LE ROI

M. J. Bradette et la route trans-Canada

(Suite de la première page)

M. Bradette proposa alors l'ajournement de la chambre et demanda le vote. La question posée obtint le résultat suivant: 37 pour, 64 contre. Tous les conservateurs votèrent contre la motion d'ajournement et tous les libéraux en faveur. Les progressistes et les travaillistes se divisèrent. Il n'y avait pas beaucoup de députés en Chambre au moment du vote.

SUBSIDES PROVISOIRES

Le premier ministre Bennett proposa alors son bill pour obtenir un "sixième" des crédits. Quand la motion d'aller en subsides fut proposée, M. Joseph Bradette posa sa question au sujet de la route transcontinentale, avec le résultat que l'on sait. Dans le bill demandant le sixième pour administrer les affaires du pays, il était question de l'allocation de 1-12 du total des estimés et de un quart des crédits du ministère de l'Intérieur.

M. Bennett déclara que cette demande du gouvernement était justifiée parce qu'il fallait payer les salaires des employés à la fin du mois et qu'il fallait aussi payer les salaires de plusieurs employés du ministère de l'intérieur qui quittaient le service.

Lorsque la question posée par M. Bradette eut été déclarée hors-d'ordre par le vice-président Lavergne, l'hon. Peter Heenan, ancien ministre du Travail, demanda à son tour une réponse du gouvernement, au sujet d'une déclaration faite l'autre jour par l'hon. Dr R.-J. Manion, ministre des Chemins de fer. M. Manion avait dit que le gouvernement considèrerait le problème de la route nationale. Les deux déclarations. celle de l'hon. Finlayson et celle du Dr Manion, ne s'accordent pas, dit l'ancien ministre du travail.

M. Heenan ajouta que l'ancien premier ministre Ferguson avait déclaré que la construction de la route transcanadienne constituait une entreprise nationale. D'après les nouveaux rapports de la presse, le gouvernement fédéral et le gouvernement ontarien s'entendraient pour pousser les travaux d'arpentage. Il voudrait bien savoir combien de temps les habitants du Nord-Ontario seront ainsi tenus dans l'indécision.

UNE INTERRUPTION

La discussion est interrompue par M. Jean-François Pouliot, député de Témiscouata, qui se plaignit que le gouvernement n'avait pas encore répondu aux questions qu'il avait fait inscrire au feuilleton, et demanda quand on allait lui répondre. Le vice-président Lavergne déclara cette question hors-d'ordre, pour la raison qu'un député ne pouvait pas faire une telle demande sur la motion d'aller en subsides.

M. Pouliot répliqua qu'il ne discutait pas les questions qu'il avait inscrites, mais l'inaction du gouvernement qui n'y avait pas encore répondu.

L'hon. Fernand Rinfret, ancien secrétaire d'Etat, affirme que M. Pouliot avait le droit de poser sa question et que cela avait toujours été la coutume de demander au gouvernement de "réparer ses torts" sur la proposition d'aller en subsides.

M. Bennett ne fut pas du même avis. Il partageait plutôt l'opinion du vice-président. M. Pouliot pourrait profiter d'une autre occasion que celle-là pour porter ses griefs à l'attention de la Chambre, avant de procéder à l'ordre du jour, par exemple.

M. Mackenzie-King rappella au gouvernement que l'opposition lui faisait une faveur en consentant à lui voter une tranche des crédits. On ne devrait pas lui "manquer de courtoisie" en refusant de répondre à ses questions.

M. Bennett ne voulut pas admettre que l'opposition lui faisait une faveur. Elle ne faisait de faveur qu'aux personnes qui avaient besoin de leurs salaires le jour de la paie. Le premier ministre adoucit cette première déclaration. Si le gouvernement n'avait pas répondu aux questions qui lui avaient été posées au sujet de la route nationale, c'était parce que le gouvernement n'avait aucune preuve de la véracité des rapports qui avaient paru dans les journaux. On ne devrait pas poser de telles questions sans d'abord en donner avis au gouvernement afin qu'il puisse les vérifier.

M. King répondit que si les employés du gouvernement n'avaient pas leurs salaires, ce n'était pas la faute de l'Opposition, mais bien du gouvernement qui avait retardé la convocation de la session.

L'hon. Charles Stewart, ancien ministre de l'intérieur, affirma que lorsque le gouvernement et le président manifestaient leur intention de ne pas répondre à des questions fondées sur des télégrammes et des rapports des journaux et voulaient conduire la Chambre à leur gré, il était temps de faire quelque chose.

"Vos décisions me donnent le mal de mer!" se contenta de dire M. Pouliot à l'adresse de M. Lavergne.

Le vice-président demanda quels étaient ceux qui étaient en faveur de sa décision et ceux qui n'y étaient pas. M. Lavergne déclara que les "oui" étaient plus nombreux.

SECOND VOTE

Une autre décision du vice-président fut encore maintenue, quelques minutes plus tard, mais seulement après un vote qui donne le résultat de 65 à 44. M. LaVergne avait décidé qu'une question de M. A.-W. Neill, député indépendant de Comox-Alberni, n'était pas dans l'ordre, parce qu'elle portait sur le chômage, en marge d'une motion d'aller en subsides.

"Je m'incline devant la décision de la Chambre", dit M. Neill, lorsque le vote fut enregistré.

"Cete remarque porte atteinte à l'honneur de la Chambre", affirma le premier ministre.

"Il tourne le Parlement en ridicule", dit une voix.

M. Neill déclara que dans certaines parties du Canada il y avait un fort mouvement d'idées, lequel, s'il n'est pas réprimé, entrainera des émeutes. Il commença à lire une lettre dans laquelle quelqu'un affirmait que si l'on ne trouvait pas moyen de ramener la prospérité au pays il y aurait une guerre civile entre ceux qui possédaient la richesse et les miséreux.

Le vice-président de la Chambre rappela une fois de plus à M. Neill qu'il était hors d'ordre. La lecture de cette lettre constituait une violation des règlements de la Chambre.

"Alors, dit M. Neill, je m'exprimerai autrement: il y a au Canada un sentiment qui prend de l'ampleur et qui s'extériorise en certaines parties du pays par des expressions comme celles-ci: "Quelque chose éclatera" — "Un grand changement est à la veille de se produire". — "Les Russes ne sont pas aussi fous que nous le pensions".

"Des expressions de cette nature, ajoute M. Neill, sont employées couramment dans les classes instruites du pays et chez les hommes d'affaires". Il recommanda au gouvernement de prendre des moyens de remédier à la situation avant que les choses ne deviennent pires.

La Chambre se forma ensuite en comité des subsides et vota le "sixième" des crédits du gouvernement.

CONFERENCE IMPERIALE

La conférence impériale économique qui devait avoir lieu au mois d'août a été ajournée jusqu'en 1932, a annoncé le très honorable R.-B. Bennett à l'ouverture de la Chambre des Communes hier après-midi. Le premier ministre, en faisant cette déclaration, a réitéré son entière confiance dans l'excellence des propositions que le gouvernement canadien a fait aux représentants des pays de l'empire à la conférence impériale de septembre dernier à Londres.

Ce fut à cette conférence qu'on adopta une résolution demandant que la conférence économique se réunisse de nouveau à Ottawa au cours du mois d'août.

Depuis lors le gouvernement australien a cause de la situation politique très incertaine qui existe actuellement, a demandé que la conférence soit remise à plus tard. Le gouvernement de la Nouvelle-Zélande a déclaré de sa part que le Parlement néo-zélandais serait probablement en session au mois d'août et qu'il serait difficile d'envoyer un représentant à Ottawa.

Le gouvernement canadien a communiqué ces messages au gouvernement de Londres ainsi qu'aux autres dominions et on en est arrivé à une entente au sujet de l'ajournement de la conférence économique à 1932.

Le premier ministre a fait cette déclaration à la suite d'une question posée par le très honorable Mackenzie King, leader de l'opposition.

LE TRAITE AUSTRALIEN

"Toutes les déclarations officielles regardant le traité australien seront faites dans quelques jours par le premier ministre", a déclaré l'honorable H.-H. Stevens, ministre du Commerce et de l'Industrie hier après-midi en Chambre des Communes au début de la séance, en réponse à une question posée par l'honorable Ian Mackenzie, député libéral de Vancouver et ancien ministre de l'Immigration. Celui-ci voulait savoir si les dépêches paraissant dans les journaux à ce sujet étaient fondées.

Quand les détails du traité seront connus, on verra qu'on a étendu des mutuelles préférences à un plus grand nombre d'articles qu'auparavant.

On laisse entendre que le bois canadien ainsi que les poissons en conserve bénéficieront d'une façon toute particulière des nouveaux arrangements commerciaux; il y a aussi des concessions au sujet des automobiles et d'une foule d'articles de moindre importance.

D'autre part les fruits frais, séchés et en conserve ainsi que le vin d'Australie jouiront d'une préférence spéciale sur notre marché.

Il s'agit de savoir ce que le traité comportera de bien spécial au sujet du beurre australien. On dit qu'il y a une clause du traité traitant d'une façon spéciale du beurre; le beurre importé serait soumis à un contrôle quant au prix minimum.

On laisse entendre que le traité commercial sera d'un grand avantage pour le commerce des deux dominions.

TAXE DE VENTE

L'honorable E.-B. Ryckman, ministre du revenu national, a fait lui aussi une importante déclaration au début de la séance, au sujet du mode de perception des impôts sur les ventes: "On a reçu un grand nombre de protestations de la part de marchands et autres personnes au sujet du nouveau mode de perception de l'impôt sur les ventes. Les fonctionnaires du ministère étaient et sont encore d'avis que la méthode proposée était plus efficace que celle actuellement en vigueur. Le gouvernement désire toutefois que l'impôt sur les ventes, dont l'augmentation n'a soulevé aucune protestation, soit perçu avec un minimum de travail de la part des hommes d'affaires. C'est pourquoi lorsque les résolutions seront soumises au comité, le gouvernement les amendera afin de revenir à l'ancien mode de perception".

BELLE SÉANCE DE DICTION AU COUVENT DU SACRÉ-CŒUR

Les élèves du Couvent du Sacré-Coeur, Ottawa,-est, ont donné hier soir une intéressante audition de diction dans la salle de concert du Couvent, sur l'avenue des Oblats. Une vingtaine d'étudiantes du Couvent, élèves de diction de Mlle Blanche Sabourin, L.D., ont pris part au concours de récitation. Un programme de musique et de chant a aussi été exécuté par les élèves.

Les juges du concours étaient le R. P. A. Valiquette, O.M.I., aumônier du Couvent; M. Louis Charbonneau, inspecteur des Ecoles Séparées du comté de Russell, et M. Waldo Guertin, avocat. M. Guertin rendit le verdict des juges, accordant le premier prix de diction à Mlle Claire Perreault, et le 2ème, à Mlle Delia Campbell. Le R. P. Valiquette présenta à Mlles Gaëtane Millette et Claire Perreault des diplômes "élémentaires" de diction, de l'Ecole Classique de Musique et de Diction de Montréal. Ces deux élèves ont subi l'examen avec grande distinction.

LE PROGRAMME

Le programme de l'audition était le suivant:

1—Entrée—Trio de piano: "Marche Militaire"
Mlles C. Perreault, C. Goulet, B. Cloutier
2—1er Groupe de diction
"La leçon de la fleur": Miss A. O'Neill, Mlles M. Millette, G. Gélinas.
"L'écho" (Botrel): Miss M. McDonnell, Mlles L. Dupont, J. Joannisse, D. Campbell
3—Choeur: "Le Te Deum des Oiseaux".
Les élèves de diction
4—2ième Groupe de diction
"Le Chêne et le Roseau" (Lafontaine): Mlles C. Goulet et J. Gélinas.
"Intérieur" (Theuriet): Mlle C. Perrault.
"Une dent perdue" (Ratisbonne): Mlles B. Cloutier, G. Proulx, J. Lafontaine.
5—Piano: "Guillaume Tell"
Mlle C. Perrault
6—3ième Groupe de récitation.
"Noël" (Normand): Miss L. Parker.
"L'âne retrouvé": Mlles E. Moreau, P. Goulet.
"Les mamans" (Botrel): Mlle G. Millette.
7—Duo de piano: "Postillon d'Amour"
Mlles C. Perrault, C. Goulet
Discussion des juges.
8—Réponse du jury.
9—O CANADA.

ALLOCUTIONS

M. Guertin, le Père Valiquette et l'inspecteur Charbonneau félicitèrent chaleureusement Mlle Blanche Sabourin, professeur de diction, les Rvdes Soeurs du Sacré-Coeur et les candidates elles-mêmes du beau succès remporté par cette audition. M. Charbonneau félicita particulièrement les élèves de langue anglaise qui ont participé au concours et rendu avec talent les récitations en français. Une gerbe de roses a été présentée à Mlle Sabourin par Laura Parker.

Sur demande spéciale, Mlle Sabourin rendit quelques récitations de son excellent répertoire. Elle fut chaleureusement applaudie.

Un grand nombre de parents des élèves assistaient à l'audition, de même que le personnel du Couvent. On remarquait parmi les invités d'honneur, le R. P. Valiquette, O.M.I.; l'avocat W. Guertin, et Mme Guertin; l'inspecteur Louis Charbonneau et Mme Charbonneau; M. Victor Cloutier, M. Gérard Simard, du Ministère des Mines; M. Oscar Poirier, entrepreneur, et Mme Poirier; Mlle Marguerite Desjardins, présidente de l'Amicale des anciennes élèves du Couvent du Sacré-Coeur; Mlle Bernadette Pilon, vice-présidente de l'Amicale, Madame A. Lépine, et autres.

LES RÉPONSES AUX QUESTIONS DE M. GOULET

QUESTIONS DE M. A. GOULET

M. Alfred Goulet, député libéral du comté de Russel avait le 20 mai dernier, inscrit une série de 11 questions au sujet des épreuves de la tuberculine dans son comté. Le ministre de l'agriculture a répondu d'une façon très élaborée et très claire à chacune d'elles.

1—A quelles dates le ministère de l'Agriculture a-t-il commencé à soumettre les bovins à l'épreuve de la tuberculine (a) dans le township de Cambridge, et (b) dans le township de Russell, comté de Russell?

2—A quelles dates, dans chacun de ces townships, a-t-on interrompu et repris cette épreuve, et à la demande de qui?

3—Pour quelles raisons avait-on interrompu cette épreuve?

4—M. C. A. Séguin, membre de l'Assemblée législative, a-t-il demandé au ministère d'interrompre ladite épreuve, et quelles raisons a-t-il données pour l'interruption ou la cessation de l'épreuve?

5—Combien de résidants dans chacun de ces townships soumirent leurs bovins à l'épreuve et combien refusèrent?

6—Combien a coûté jusqu'à date, l'application de l'épreuve dans chacun de ces townships et combien a-t-elle coûté dans le township de Clarence et dans le township de Cumberland?

7—Le ministère sait-il que des résidants qui ont refusé de soumettre leurs vaches à l'épreuve fournissent du lait pour la consommation des élèves de l'école du gouvernement provincial à Embrun?

8—Le ministère a-t-il donné des instructions pour compléter l'épreuve en examinant tous les bovins de ces deux townships, conformément aux règlements concernant l'établissement de zones réservées?

9—Si non, pourquoi?

10—Le ministère va-t-il exigé conformément aux règlements concernant l'établissement de zones réservées que tous les bovins de ces deux townships soient soumis à l'épreuve?

11—Dans l'affirmative, quand le ministère complètera-t-il ce travail?

LES REPONSES

L'honorable Robert Weir, ministre de l'agriculture répond ainsi aux onze questions de M. Alfred Goulet:

1—a) le 22 janvier, 1931;
b) le 16 octobre, 1930.

2o—Les épreuves furent commencées dans le canton de Russell le 16 octobre, 1930;

Le 5 novembre, 1930, elles furent commencées au sud de la rivière Castor, dans le canton de Russell;

Le 12 novembre, 1930, elles furent cessées au sud de la rivière Castro, dans le canton de Russell;

Le 16 décembre, 1930, elles furent commencées dans les environs d'Embrun, dans le canton de Russell;

Le 22 janvier, 1931, elles furent commencées au sud et à l'est de la rivière Nation dans le canton de Cambridge;

Le 18 février, 1931, elles furent commencées dans le canton de Cambridge aux environs de Limoges.

Les décisions de commencer ou de cesser les preuves furent prises à la suite de pétitions dans certains cas, dans d'autres à la suite de représentations verbales.

3o—A la demande des propriétaires de bestiaux dans les cantons concernés.

4o—M. Séguin a présenté au ministre de l'agriculture un certain nombre de délégations des cantons affectés; quelques-unes d'entre elles étaient opposées à la poursuite des épreuves, les autres demandant que les épreuves fussent commencées sans délai.

M. Goulet, député fédéral, a aussi accompagné une délégation auprès du ministère à ce sujet.

5o—Dans le canton de Russell: 320 bêtes subirent l'épreuve; mais 42 propriétaires des bestiaux s'opposèrent aux épreuves.

Dans le canton de Cambridge, 286 bêtes subirent l'épreuve; 4 propriétaires à l'est de la rivière Nation s'y opposèrent. Aucun renseignement disponible au sujet du reste du canton.

6o—Jusqu'à date on a accordé pour $33,133 de compensations dans le canton de Russell, $17,612 dans le canton de Cambridge, $22,864 dans le canton de Clarence et $17,843 dans le canton de Cumberland.

7o—Pas de renseignements au sujet de cette question.

8o—Non.

9o—On n'a pas cru bon de continuer les épreuves à la suite de l'opposition faite par un certain nombre de propriétaires de bestiaux.

10o—On étudie encore la question.

11o—Voyez la réponse à la question 10.

BURDOCK BLOOD BITTERS

Eczéma sur les Mains

Ne Pouvait les Mettre dans l'Eau.

Mme Salomon Reńkopf, R.R., No 1, Nestadt, Ont., écrit ceci: "Je souffris de l'eczéma quatre ans durant et à un tel point que je ne pouvais mettre mes mains dans l'eau. Je me rendis compte que les Burdock Blood Bitters étaient le seul médicament pour me donner du soulagement et après en avoir pris quatre bouteilles, l'eczéma disparut. Je puis maintenant faire mon lavage et je suis reconnaissant pour ce que le B. B. B. a fait pour moi".

En vente en toutes les épiceries et magasins généraux; préparé depuis ces 51 dernières années, seulement par The T. Milburn, Co., Limited, Toronto, Ont.

"Annonces Classées"

2 Remerciements

LACASSE — La famille Lacasse désire sincèrement remercier toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie à l'occasion de la mort de M. Richard Lacasse, soit par bouquets spirituels, offrandes de messes, tributs floraux, assistance aux funérailles, etc. 2994D-2-132

SAMSON — Les familles Samson, Cloutier, Caouette, de Laduranntaye, remercient sincèrement tous ceux qui leur ont témoigné de la sympathie à l'occasion de la mort de leur regrettée mère Mme J.-B. Samson soit par offrandes de messes, tributs floraux, bouquets spirituels, télégrammes, visites ou assistance aux funérailles. Remerciement spécial aux Révérendes Soeurs Grises de l'Annexe St-Vincent pour leur grand dévouement. 5713-2-132

REMERCIEMENTS à Saint Antoine de Padoue pour faveur obtenue.—A. B. 4084-2-132

REMERCIEMENTS à Mère Youville pour guérison obtenue avec promesse de publier.—Mme J. G. 5717-2-132

TRUDEL — La famille de Mme Isaïe Trudel remercie bien sincèrement les personnes qui lui ont témoigné leur sympathie, par les nombreuses messes payées, envoi de fleurs, télégrammes et visites de condoléances. 5721-2-132

5 Naissances

TREMBLAY — M. et Mme Hector Tremblay, née Rolande Tassé, ont le plaisir de faire part à leurs parents et amis de la naissance d'une fille née le 4 juin, à l'hôpital du Sacré-Coeur, baptisée sous les noms de Marie, Claire, Hélène. Parrain et marraine, M. et Mme J. Tassé, grands-parents de l'enfant. Porteuse, Mme Duval, tante de l'enfant. 4090-5-132

6 Décès

CLOUTIER — Mme Veuve Hubert Cloutier, née Elise Meunier, décédée à Masham Mills, P.Q., le 3 juin, à l'âge de 78 ans. Les funérailles ont eu lieu vendredi matin à Masham Mills. 5716-6-132

MONETTE — Louis Monette, décédé à sa résidence, 65 rue St-Hyacinthe, le 8 juin 1931, à l'âge de 62 ans. Funérailles, jeudi matin, le 11 juin, à 7 h. 30, à l'église St-Rédempteur, et de là au cimetière St-Rédempteur, chemin de la Montagne. Départ de la demeure mortuaire à 7 h. 15 a.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 5712-6-133

L'inspection du régiment écossais

L'inspection annuelle du régiment écossais d'Ottawa eut lieu hier soir au Carré Cartier sous les ordres du colonel J. C. Stewart, assisté du major R. G. Whitelaw. Le régiment se réunit pour 8 heures 30 et fit plusieurs manoeuvres militaires. Le colonel Hanford MacNider, ministre des Etats-Unis au Canada, était au nombre des officiers présents.

Des présentations ont été faites au colonel Sir Percy Sherwood et au colonel C. M. Edwards, respectivement le colonel et lieutenant-colonel honoraire du régiment. Il y eut aussi une présentation de coupes et prix au régiment. Une des présentations fut faite par le lieutenant-colonel W. F. Hadley, ci-devant du régiment de Hull. Le corps de clairons et les cornemuseurs se firent aussi entendre.

11 Monument

LE PLUS beau choix de monuments de caractère artistique et religieux chez J.-P. Laurin, 95 rue Georges, Ottawa. Tél.: R. 612. 11

14 On demande

UN JEUNE HOMME actif avec auto. Bons gages. S'adresser entre 5 et 7 heures p.m. Chambre 6, 81 Laurier-W., Ottawa. 4088-14-131

DAME demande lavages à la maison. S'adresser 129A Maisonneuve. 1738A-14-132

24 Chambres à louer

CHAMBRES, maison privée très confortable, à Orléans. S'adresser M. Bastien, St-Joseph d'Orléans, Ont. 5692-21-133

25 A vendre

AUBAINES en Radios Electriques. Rogers $40, Rogers $65, Radiola $60, Victor $150. Conditions faciles. Orme Limited, 175 Sparks. 5707-25-136

$49.00—RADIO Via, huit lampes, conditions faciles. C. W. Lindsay & Co., Ltd., 189 Sparks. 5703-25-136

BASSINETTE complète, pour enfant presque neuve, $5.00. S'adresser 31 Binet, Wrightville. 1737A-25-132

MENAGE à vendre. S'adresser 244½ rue Notre-Dame, Hull. Tél. Sher. 1339-J. 4087-25-132

5 CHEVAUX, bon marché, 214 St-André, Ottawa. 4075-25-132

$75.00—PIANO Byers, remis à neuf, $5.00 comptant, $5.00 par mois. C. W. Lindsay & Co., Ltd., 189 Sparks. 5704-25-136

MATERIAUX de maisons démolies — brique, châssis et portes, planchers, etc. S'adresser D. E. MacKenzie, coin Haveloc et Main, Ottawa Est; Carling 2878; Rideau 2844. 56-25

$425.00—NOUVEAU piano à queue de petite dimension pour appartement. Conditions de paiement. Orme Limited, 175 Sparks. 5706-25-136

$29.00—ORTHOPHONIQUE Victor, excellent état, conditions faciles. C. W. Lindsay & Co., Ltd., 189 Sparks. 5705-25-136

FRIGIDAIRE, Souffleurs Even Heat et Horloges électriques Telechron à notre rayon d'appareil électriques. Orme Limited, 175 Sparks. 5709-25-136

REPASSEUSE Simplex Ironett, neuve et à bon marché. Tél. C. 6606 ou Q. 4468. 96

PIANOS, modèles droits, à prix de sacrifice. Newcombe $85, Decker $150, Nordheimer $195, conditions avantageuses. Orme Limited, 175 Sparks. 5708-25-136

TENTE en toile avec double couverture. S'adresser 92 Wright, Hull. 2995B-25-134

19 Intituteurs demandés

INSTITUTRICE qualifiée pour école bilingue demandée pour école séparée de Grand Desert, Canton de Bonfield. Salaire, $750.00. Pour informations, s'adresser à H. P. Boulanger, Sec., Grand Désert, Ont. 4086-19-135

INSTITUTEUR ou institutrice pour école séparée no 2 Dunnet pour enseigner l'anglais et français; certificat 3ième classe; pour commencer en septembre 1931; références exigées. S'adresser Patrick Gour, RR. No 1, Warren, Ont. 4089-19-133

ON DEMANDE trois institutrices pour l'école du village, à Field, Ont. S'adresser à J.-A. Quenneville Jr, Field, Ont. 5720-19-134

Pour développer la calligraphie

Les membres du comité consultatif de l'Institut des Collegiates, ont décidé à leur réunion hier soir de chercher des moyens d'améliorer la calligraphie à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales d'Ottawa. Le rapport des inspecteurs au sujet du travail des élèves, dit que le succès obtenu est très satisfaisant, mais fait remarquer qu'il y a un manque du côté de la calligraphie. De concert avec le principal R. S. Simpson, on fera des efforts pour développer cet art dans l'école.

HYDROMÈTRES POSÉS

La corporation d'Ottawa, qui fournit un service d'eau au canton de Nepean, a posé des hydromètres à la jonction de la conduite d'eau et de l'avenue Byron afin de contrôler le service. On s'attend que les tuyaux soient dès cette semaine remplis de notre eau sur une distance de deux milles.

Le canton a l'intention d'installer 500 conduites pour l'usage de ses contribuables et l'on espère qu'elles fonctionneront dans un avenir rapproché.

Neuf infirmières sont diplômées

Neuf infirmières de l'hôpital Général Misericordia reçoivent leur diplôme cet après-midi. La cérémonie a lieu à la salle St-Jean-Baptiste, et le public y est invité.

Les gardes-malades diplômées sont les suivantes: Mesdemoiselles Mae Legault, Gabrielle Lamothe, Marie-Rose Provost, Annette Séguin, Juliette Doré, Cécile Goulet, Thérèse Dumas, Irène Sampson et Simonne Létourneau.

BUVEZ le "DRY GINGER ALE" et la LIQUEUR "ORANGE" de
MIRAULT
115½, rue Besserer R. 6600
Livraison à domicile.
2 douzaines pour $1.00

15 Servantes demandées

SERVANTE demandée; bon salaire. 286 Dalhousie. 5699-15-132

SERVANTE générale, 79 Goulburn, Apt 4. 5719-15-134

SERVANTE demandée. S'adresser 138 Laval, Hull. 1740A-15-132

SERVANTE demandée. S'adresser 47 Primerose. 5718-15-132

Solliciteurs de brevets

HASKETT, W. IRWIN, solliciteur de brevets. 18, rue Elgin. Q. 4374

21 A louer

APPARTEMENT 2 chambres, poêle à gaz. Téléphone, $15.00 par mois. S'adresser Rideau 6287-W. 5697-21-132

LOGIS à louer, ménage fait. S'adresser 13 Rochon, Wrightville. 5698-21-132

APPARTEMENTS et chambres meublés, chauffés, éclairés. A. Laroche, 61 Frontenac, Sher. 5814. 2996B-21-143

CHAMBRE et cuisine meublées, chauffées, éclairées. S'adresser 111 Principale, Hull. 1739A-21-132

23 Appartements à louer

APPARTEMENTS chauffés, 4 pièces, large balcon. 345 rue Cumberland. Tél. Rideau 3749. 4080-23-134

24 Chambres à louer

CHAMBRE et pension dans une famille privée. R. 1291-F. 4083-24-132

31 Agent à prêter

ARGENT à prêter sur propriété moderne en ville. Service prompt. Capital Trust Corporation, 10 rue Metcalfe. 5711-31-136

Chiropraticiens

STEWART FORD, 27 Wilton Crescent, Ottawa, Carl. 1307. Ajustement d'arches tombées. Supports légers d'arches faits d'après impression en cire.

49 Imagerie

M. L. SARAZIN, 426 Rideau, Tél.: R. 3061-W. Assortiment d'images. Encadrement sur commande. 5723-49

56 Ferblantiers

ALBERT GAUTHIER ferblantier— Couvertures, corniches, plafonds en tôles, fournaises à air chaud. Ouvrage garanti. 243 Ave. Champlain, Hull. 40-56

78 Architecte

M. Charles BRODEUR, I.R.A.C., 18 rue Rideau, Queen 3686; 2 Châteauguay. Hull. Sh. 2950. 78

79 Avocats

PHILIPPE DUBOIS, B.A., avocat, notaire. Edifice Plaza, 45 Rideau. Tél. R. 4020.

AUGUSTE LEMIEUX, C.R., avocat, Ontario et Québec, 18, rue Rideau, Ottawa, Edifice Banque Nationale. Tél. Queen 240. 72

81 Spécialistes

Dr R. CHEVRIER, 168 avenue Daly, chirurgien consultant. Heure de bureau, 2 à 4 heures p.m.

DOCTEUR J. L. LAMY, 211 rue Stewart. Diplôme des hôpitaux de Paris. Spécialité: chirurgie générale.

Dr DE HAITRE, hôpitaux de Paris, hôpital général, rue Water. Chirurgie, Femmes, Reins, Vessie. 161 Stewart. Tél.: R. 63. 81

Dr A. DROUIN, spécialiste des hôpitaux de Paris et Lyon. Yeux, oreilles, nez et gorge. Attaché à l'Hôpital Général d'Ottawa. Consultations: 2 à 5 et 7 à 8 p.m., 197 rue Rideau. Tél.: R. 4789. 81

82 Dentistes

DR J.-A. GAUTHIER, 325 Dalhousie.

"Petits Poulets"

DEMANDEZ notre catalogue envoyé gratuitement à toute personne désirant se procurer des poulets de race pure, 9 variétés différentes. Fortes pondeuses d'hiver. La Maison Laurencelle, 1421 rue Bleury, Montréal. 5865

Quatre blessées

MONTREAL, P.Q., 9. (P.C.) — Quatre personnes ont été poignardées avant qu'un homme, John Momastyrsky, armé d'un couteau à boucherie fut tiré par la police et grièvement blessé d'une balle ici aujourd'hui. La bagarre commença dans une maison de pension du sud après le déjeuner. Le propriétaire, Basil Stortana, et son épouse, Takola, et deux constables furent plus ou moins grièvement blessés.

MESDAMES ET MESSIEURS

Notre clientèle toujours grandissante est une preuve que le travail produit par nos ateliers est très satisfaisant. Nous sommes à votre service pour toutes vos impressions:

Brochures — Circulaires
Pancartes — Insignes
En-têtes de lettres — Enveloppes
Cartes mortuaires, etc.

LE DROIT
98, rue Georges - - Ottawa
Tél: Rideau 514-515
4, rue Langevin, Hull Sh. 8925

G. P. MACKENZIE À SA RETRAITE DEPUIS SAMEDI

ANCIEN COMMISSAIRE DE L'OR ET OFFICIER EN CHEF DE L'EXECUTIF DU YUKON.

M. George P. Mackenzie, ancien commissaire de l'or et officier en chef de l'exécutif du Yukon et depuis 1925 directeur des explorations et du développement de l'arctique, du Yukon et des Territoires du Nord Ouest, ministère de l'Intérieur, a pris sa retraite samedi. Le major Lockie T. Burwash, investigateur et explorateur du département des Territoires du Nord Ouest et du Yukon et un des explorateurs les plus en vue du dominion relativement aux recherches dans les glaces polaires, a été nommé pour remplacer M. Mackenzie.

M. Mackenzie a été averti de sa mise en retraite samedi mais il était encore à son bureau hier. La nomination du major Burwash prenait effet avec la mise en retraite de M. Mackenzie.

AU YUKON

M. Mackenzie entra au service du gouvernement en 1907 en qualité de commis dans le bureau du commissaire de l'or, Yukon. En 1908 il fut nommé enregistreur de l'or et en 1912 il devint commissaire de l'or pour le Yukon. En 1918 au moment de l'amalgamation du bureau de l'administrateur du Yukon et du bureau du commissaire de l'or; M. Mackenzie devint chef de l'exécutif du Yukon. En 1925, le gouvernement canadien commença à garantir ses titres sur les îles de l'archipel de l'arctique. M. Mackenzie fut rappelé à Ottawa et nommé directeur de cette importante campagne. En 1925 il fut commandant du bateau canadien "Arctic" au cours du voyage de ce vaisseau dans les eaux du nord. Il fut ensuite commandant de toutes les expéditions du "Beothic," bateau du ministère de l'Intérieur qui fait chaque année ses patrouilles dans les eaux du nord.

Le major Burwash qui remplace M. Mackenzie, est connu par tout le monde. Sa course l'an dernier au King William Island en avion avec le pilote Gilbert à la recherche des reliques de l'expédition malheureuse de Sir John Franklin fut suivit par les journaux de tout l'univers. Il entra au service du gouvernement canadien en 1899 en qualité de commis dans le bureau de l'enrégistreur minier du Yukon. Plus tard il devint ingénieur minier au Yukon et en 1912 il partit en vacances. En 1914 il partit pour les champs de bataille et fit du service jusqu'à la fin des hostilités. A son retour au Canada il entra au service du ministère de la voirie de l'Ontario et un an plus tard retourna au service du ministère de l'Intérieur en qualité d'enrégistreur minier pour la région du Mackenzie. De ce poste il monta à celui d'ingénieur-explorateur pour la division des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon et encore plus tard, il fut transféré à l'investigation dans l'arctique. Il a fait trois voyages à l'île King William relativement aux recherches pour les reliques de l'expédition de Sir John Franklin en plus d'avoir fait un relevé très précis du littoral de l'arctique.

◆

Le "La Salle" rouvrira ses portes

Le Cafeteria LaSalle, rue Rideau, 74, partiellement détruit récemment par un incendie, sera reconstruit et rouvrira ses portes dans un mois et demi ou deux. Les directeurs de cet établissement si populaire annoncent en plus que dorénavant le Cafeteria occupera le le rez-de-chaussée et les trois étages de l'immeuble qu'il occupait autrefois. Au rez-de-chaussée on aménagera le cafeteria proprement dit, et aux étages supérieurs, une salle de thé, une salle de sandwiches et peut-être une salle de bridge. Le nouveau cafeteria LaSalle sera reconstruit d'après les données les plus modernes.

Ce lieu deviendra assurément un des endroits à manger les plus populaires de la capitale et des environs.

◆

Manufacturiers à Jasper Park Lodge

JASPER PARK LODGE, 9.—Une centaine de délégués au congrès annuel de l'Association des Manufacturiers Canadiens tenu à Vancouver au cours de la semaine dernière, et leurs épouses ont passé la journée de dimanche à Jasper Park Lodge, l'hôtel du réseau National dans les Rocheuses canadiennes.

Quelques-uns ont profité de la magnifique température pour jouer une partie de golf sur le terrain qui avoisine l'hôtel et qui est considéré comme le plus beau au monde, tandis que d'autres se sont rendus en automobile au pied du Mont Edith Cavell. Tous ces délégués et leurs épouses sont repartis hier soir dans le train du Canadien National à destination d'Edmonton, où ils seront les hôtes du gouvernement. Un banquet leur est offert ce soir à l'hôtel McDonald par le gouvernement et la ville d'Edmonton. Mardi les délégués seront à Saskatoon. Ils passeront la journée de mercredi à Winnipeg.

Le train spécial du Canadien National dans lequel voyagent les délégués depuis deux semaines se compose d'un wagon-salon muni d'une douche, d'un gymnase, d'un salon de coiffure et d'une fontaine pour liqueurs douces, et d'un wagon-bagage spécialement aménagé comme salle de récréation.

A. M. Bélanger, D. O.
OPTOMETRISTE
Spécialiste pour la vue.
Edifice Plaza — 45, Rideau
(Au-dessus de McKerracher-Wanless).
Durant juin, juillet et août, nous fermons à midi le samedi.

Réponses aux questions de M. E. R. E. Chevrier

11 ANCIENS COMBATTANTS EMPLOYES COMME RECENSEURS.

Onze anciens combattants ont reçu l'emploi comme recenseurs, dix d'entre eux étaient absolument sans travail; quatre autres avaient subi leur examens; deux de ces derniers ont reçu du travail ailleurs alors que les deux autres n'ont pas réussi leurs examens.

Tous les numérateurs ont été nommés par le ministre du commerce, l'honorable H. H. Stevens, d'après les résultats des examens écrits des candidats.

Ces divers renseignements ont été fournis hier par l'honorable Stevens, en réponse à une série de questions inscrites au feuilleton de la Chambre des Communes par M. E. R. E. Chevrier, député d'Ottawa. M. Chevrier demandait:

LES QUESTIONS

1. Qui a nommé les recenseurs de la ville d'Ottwa?

2. Qui a recommandé qu'ils soient ainsi nommés?

3. Combien de ces recenseurs sont des vétérans, (a) quels sont leurs noms, (b) combien étaient sans travail au temps de leur nomination?

4. Combien de ces recenseurs du sexe masculin étaient des civils sans travail au temps de leur nomination?

5. Combien sont des hommes mariés avec des personnes à soutenir et qui avaient besoin de ce travail?

6. Combien, parmi les femmes nommées étaient des veuves avec des personnes à soutenir, (a) quels sont leurs noms, (b) quelle est, dans chaque cas, la parenté entre ces personnes à soutenir et la personne nommée?

7. Combien sont des femmes mariées dont les maris sont vivants et sans travail?

LES REPONSES

1o et 2o—L'honorable ministre du commerce et de l'industrie d'après les examens écrits des candidats.

3o—Onze, comme il suit:

(a) Strachnan F. Wright, Allan McGregor, Walter Gillis, Sam Grant, W. I. Thorpe, Wm. Stanley, Jerrold Leonard Avard, James Morgan Lewis, Norman Eldred Cahoon, Wilfrid Roger Latour, Hector Richer.

Quatre autres vétérans ont essayé les examens mais deux d'entre eux ont obtenu de l'emploi ailleurs et furent par suite incapables de devenir énumérateurs et les deux autres ont failli aux examens qui ont été tenus.

(b) Dix des vétérans qui ont été nommés étaient sans travail d'aucune sorte; un autre avait quelque chance d'emploi temporaire après l'énumération.

4o—Cinquante-trois.

5o—Trente et un.

6o (a)—Quatre veuves sont employées comme énumératrices; deux ont des familles et les deux autres doivent se pourvoir à elles-mêmes: Mmes Mary Burns, Ada Flaws, Mable McKibbon et Florence McMullen.

(b) — Ce sont des enfants qui dépendent d'elles.

7o—Six femmes mariées ont été nommées énumératrices dont les maris sont sans travail; quarante célibataires: femmes et hommes avec dépendants ont été nommés énumérateurs.

◆

L'infériorité de la marine de l'Allemagne

LES ALLEMANDS SE SERAIENT PLAINTS DES RESTRICTIONS DU TRAITE DE VERSAILLES.

PARIS, 9. (P.A.) — Les milieux navals français disent que le point important des pourparlers anglo-allemands sur fin de semaine c'est que les visiteurs se sont plaints de l'infériorité de la marine allemande, imposée par le traité de Versailles.

Herr Von Plessen, du bureau des Affaires étrangères allemandes, a eu une entrevue privée avec l'hon. A.-V. Alexander, premier lord de l'Amirauté britannique, dit-on, et lui a dit que l'Allemagne désirait avoir le droit de construire une marine aussi forte que les autres puissances, particulièrement la France.

M. Alexander, dit-on, a communiqué ses représentations au premier ministre Ramsay MacDonald qui aurait dit que les pourparlers au sujet des armements navals reprendraient sous peu.

Les milieux français disent que ces conférences commenceront peut-être lorsque le secrétaire d'Etat des Etats-Unis, H.-L. Stimson et le secrétaire du Trésor des Etats-Unis Andrew Mellon, arriveront en Europe.

◆

LA RETRAITE DE M. F. - J. WATSON

(Spécial au DROIT)

MONTREAL, 9. — M. R.-L. Burnap, vice-président du service du trafic au Canadien National, annonce la retraite de M. Frank-J. Watson après près d'un demi-siècle de services loyaux. M. Watson était représentant près la commission du trafic. Cette retraite prendra effet à partir du 1er juillet.

Sa grande expérience dans les chemins de fer a mis M. Watson en relation avec les hommes de chemins de fer les plus capables au Canada et aux Etats-Unis. A sa retraite M. Watson aura 47 années de service accomplies et la position de représentant près la commission du trafic qu'il remplit actuellement sera abolie.

◆

Conférence du Mahatma Ghandi

BOMBAY, 9.— (P.A.) Le mahatma Ghandi est arrivé aujourd'hui de Bardoli pour conférer avec le comité d'organisation du congrès nationaliste hindou au sujet de sa prochaine visite à la seconde conférence de la table ronde à Londres.

Il était accompagné du pandit Jewaharlal Nehrou et Abdoul Gaffour Khan, surnommé le "Ghandi des frontières". Pour éviter une manifestation, ils descendirent du train à la gare suburbaine et a marché trois milles à sa résidence, conférant immédiatement avec les chefs des diverses parties du pays.

Condamnés à six mois de prison pour ces 2 vols

MOYNEUR ET SCHENCK REÇOIVENT LEUR SENTENCE EN COUR DE POLICE CE MATIN.

Pour vol de montres et bagues d'une valeur totale d'environ $2,200 aux bijouteries H. G. Langford et Louis Gaulin, Eugène Moyneur, 24 ans, 111 rue Besserer, et Hervé Schenck, 28 ans, 364 avenue King Edward, ont été condamnés par le magistrat Glenn E. Strike en cour de police ce matin à une période définie de six mois et une période indéterminée ne dépassant pas deux ans moins un jour, à la prison provinciale. Mtres Raoul Mercier et Gordon Henderson firent d'éloquents plaidoyers en faveur des accusés. Moyneur lui-même prit la parole pour implorer la clémence de la cour.

Moyneur et Schenck s'étaient déjà avoués coupables de ces deux vols devant feu le magistrat Charles Hopewell. Ils ont renouvellé ce matin devant le magistrat Strike leur plaidoyer de culpabilité. Des montres d'une valeur de $1,497 ont été volées à la bijouterie Langford, rue Bank, le 20 mars; et des montres et bagues d'une valeur de $704.50, à la bijouterie Louis Gaulin, angle des rues Georges et Dalhousie, le 12 avril.

UN PLAIDOYER

Les avocats de la défense demandèrent un sursis pour les deux accusés. Avant que le magistrat prononce la sentence, Moyneur demanda la liberté d'adresser la parole. "Si vous m'accordez un sursis", dit-il en s'adressant au magistrat, "je vous assure que je saurai retourner dans ma famille et mener une vie sans reproche. Depuis que je suis incarcéré, j'ai réalisé combien il était dur de se voir séparé de sa femme et de son enfant. Je voudrais qu'il me soit permis de retourner auprès de mes parents et d'agir comme ils désirent que je fasse. J'ai réalisé aussi, pendant ce temps de réclusion, que j'ai une âme à sauver, et j'ai grandement regretté d'avoir cédé au désir de m'emparer de ces objets". En terminant, l'accusé rappelle la dernière visite que lui ont faite sa femme et son enfant, et répète en pleurant ls paroles qu'il entendait à cette occasion "quand reviendras-tu nous trouver à la maison".

Le magistrat Strike dit qu'il veut bien consentir à accorder de la clémence aux accusés, mais il rappelle que le public doit être protégé. Il impose une sentence de six mois de prison. Il tient compte aussi de la franchise dont ont fait preuve les deux accusés en dévoilant les actions d'un autre individu, qui vient d'être trouvé coupable de recel de ces bijoux volés, et qui "mérite sans doute un plus grand châtiment". Les deux accusés ont déclaré dans leur témoignage, qu'ils ont commis les vols après avoir reçu de Moses Aziz la promesse de recevoir une modique somme d'argent pour les objets volés. Aziz doit recevoir sa sentence ces jours-ci à la Cour Supérieure d'Ontario.

◆

ROYAL ET HULL AUX PRISES CE SOIR À O.-EST

OUVERTURE DE LA LIGUE INDEPENDANTE DE BALLE-MOLLE D'OTTAWA.

La Ligue Indépendante de Balle-Molle d'Ottawa ouvre ce soir sa saison de 1931 sur le terrain de jeu de Brantford Place à Ottawa-est.

A 7 heures, l'on verra aux prises le Royal et le Hull. On promet des émotions aux spectateurs.

Déjà quatre clubs de la Ligue, qui en compte six, ont joué d'intéressantes parties d'exhibition. Les joueurs sont en bonne forme et on escompte pour ce soir un alignement formidable.

Outre le Royal et le Hull, les autres clubs de la Ligue sont les suivants: Sénateurs, Américains, C.A.C. et Ottawa-est. Sénateurs et Américains sont des équipes formées de professionnels d'Ottawa et de Détroit, C.A.C. et Ottawa-est sont composés.

Le maire d'Ottawa, les commissaires municipaux et les échevins du quartier ont été invités à l'ouverture ce soir. Le président honoraire de la Ligue, M. Gil Julien, chroniqueur sportif du "Droit", sera également sur les lieux. Tout laisse prévoir un succès éclatant.

◆

Retraite fermée pour jeunes filles

Une retraite fermée, pour jeunes filles, aura lieu au Couvent du Sacré-Coeur, avenue des Oblats, Ottawa-est, du 4 au 8 juillet. S'adresser au Couvent même ou à Mlle Lucille Massé, Sherwood 6792.

◆

Mort du prince Hirokini Ito

TOKIO, 9. (P.A. Le prince Hirokini Ito, membre de la Chambre des Pairs et des Vérificateurs de la banque du Japon, est décédé à l'âge de 62 ans.

Il était le fils adoptif du prince Ito assassiné par les Coréens à Harbin, en Mandchourie en 1909. Il était le neveu du feu marquis Inouye.

◆

ILS ACCEPTENT L'INVITATION

MACDONALD ET HENDERSON IRONT PROCHAINEMENT A BERLIN.

LONDRES, 9.— (P.A.) Le premier ministre Macdonald et le secrétaire des Affaires étrangères Henderson ont accepté l'invitation du chancelier Bruening de visiter Berlin prochainement, annonce-t-on officiellement aujourd'hui. Aucune date n'a été fixée cependant.

AU PENITENCIER

TORONTO, 9 (P.C.):—Joseph Szuis a été condamné aujourd'hui à sept ans de pénitencier à Portsmouth et à dix coups de fouet, ayant été reconnu coupable de vol à main armée en novembre dernier.

Le drapeau de Rideau Hall symbolise toute la gloire britannique

Son Excellence le Comte de Bessborough parle au Canadian Club.

SON PRÉDÉCESSEUR

Il suggère qu'on envoie un message de bons voeux à Lord Willingdon.

L'HON. BENNETT

Son Excellence le Comte de Bessborough, gouverneur général du Canada, portant à midi la parole au Canadian Club d'Ottawa, a insisté sur l'importance de la beauté et de la grandeur d'une capitale, a fait l'éloge d'Ottawa et de son magnifique panorama, a suggéré que le Canadian Club envoie un message de voeux de succès à son prédécesseur, le vice-roi des Indes, et a terminé son discours par une enlevante description du drapeau vice-royal qui flotte glorieusement au mat de Rideau Hall.

Le drapeau est un symbole du bien accompli dans le passé et de la gloire de l'avenir. Celui que Sa Majesté le roi George V a donné à ses représentants au delà des mers est un sujet d'inspiration pour tout citoyen du grand empire britannique. Au centre, on aperçoit une couronne, surmontée d'un lion et entouré d'un bleu foncé: c'est le lion britannique qui surveille jalousement son souverain, qui règne au delà des mers. Le mot Canada apparaît au-dessous de la couronne. Cette emblème symbolise donc pour nous le fier standard de l'histoire et des traditions de notre race.

Durant les cinq années qu'il vivra à Rideau Hall, à l'ombre de ce drapeau, affirme Son Excellence Lord Bessborough, il s'efforcera constamment de vivre selon les idéals que cette emblème lui suggère.

M. A. BEAUCHESNE

M. Arthur Beauchesne, C.R., greffier de la Chambre des Communes et président du Canadian Club d'Ottawa, a fait la présentation. A la table d'honneur, on remarquait outre Son Excellence et les membres de sa suite, le Très Honorable R.-B. Bennett, premier ministre du Canada; le Très Honorable W.-L. Mackenzie King, chef de l'Opposition; le Très Honorable juge Anglin, juge en chef de la Cour Suprême; les membres du cabinet, dont l'honorable Arthur Sauvé, ministre des Postes et l'honorable Maurice Dupré; le sénateur N.-A. Belcourt, l'hon. major Herridge ministre du Canada à Washington; l'honorable Marler, ministre du Canada au Japon; l'hon. colonel Hanford MacNider, ministre des Etats-Unis au Canada; Sir William Clark, haut commissaire de la Grande-Bretagne au Canada; l'hon. I. Tokugawa, ministre du Japon au Canada, etc.

"Nous sommes honorés de façon insigne aujourd'hui en ayant comme invité d'honneur, Son Excellence le Très Hon. le Comte de Bessborough, gouverneur général du Canada," dit M. Beauchesne.

"Nous sommes enchantés de souhaiter la bienvenue à Son Excellence de la façon la plus cordiale, non seulement parce qu'il est le représentant personnel de Sa Majesté le Roi — pour qui nous chérissons tous les plus profond sentiments de loyauté et de dévotion — mais aussi à cause de sa propre personnalité et de sa bonté dont il nous a donné une preuve aussi notable.

"Pouvons-nous nous flatter que l'acceptation de notre invitation par Son Excellence démontre qu'Elle prend déjà un intérêt dans le mouvement du Canadian Club dans le Dominion, un mouvement dans lequel notre propre club a fait oeuvre de pionnier.

"Les clubs Canadian offrent à leurs orateurs un forum d'un genre unique et mettent le peuple en contact avec les représentants intellectuels de presque chaque pays du monde.

"Comme citoyens de la capitale nationale, nous avons un égard très amical pour un homme qui doit vivre parmi nous durant les prochaines cinq années et nous espérons qu'à l'instar de tant de ses prédesseurs, Son Excellence nous honorera ainsi que nos invités de sa présence distinguée en plusieurs futures occasions.

"Le fait que Son Excellence (la Comtesse) est venue à Mayfair du Faubourg Saint-Germain fait maintenant de Rideau Hall un emblème de la nation canadienne. La dignité du Londonien jointe au charme parisien est heureusement harmonisée dans le Vicomte Duncannon et Lady Moyra Ponsonby, qui ont si facilement conquis notre plus cordiale affection.

"Nous exprimons à Son Excellence la Comtesse de Bessborough et aux autres membres de la famille vice-royale nos plus chaleureuses salutations", termine M. Beauchesne en invitant Lord Bessborough à prendre la parole.

Le Gouverneur Général du Canada, grand de taille et digne dans le moindre de ses gestes, se lève au milieu d'un tonnerre d'applaudissements.

Le représentant de Sa Majesté au Canada agrée en termes spirituels les bonnes paroles du président à son égard. Il rappelle le diner qui lui offrait avant son départ le club Canadien de Londres. S'il avait quitté avec regret ce groupe d'élite, c'est avec plaisir qu'il salue les membres d'Ottawa parce qu'il fera un stage de cinq ans en ce pays. Il dit se sentir très "at home", chez lui, à Ottawa dont il vante les charmes et la beauté. Le magnifique soleil d'avril, qui avait dardé sur lui ses chauds rayons à son arrivée à Ottawa, était de bon augure.

Quand le Gouverneur mentionne le nom de Lord Willingdon, son illustre prédécesseur, une ovation ébranle la grande salle de bal.

Il suggère que le Canadian Club envoie un message d'encouragement à ce grand diplomate, envoyé aux Indes à la période la plus critique de notre Empire. La suggestion soulève un autre tonnerre d'applaudissements. Le climat canadien a été bienfaisant au Comte de Willingdon.

Le coup d'oeil qu'offre notre capitale de la Tour de la Paix ne le cède en rien aux plus beaux panoramas dans l'Empire. Le Carillon d'Ottawa rappelle celui de Westminster et inspire au Gouverneur les vers du psalmiste. De Rideau Hall, la silhouette des édifices outaouais se dessine dans la splendeur d'un Acropole. Il admire le goût artistique des hommes qui ont couronné la colline parlementaire (site idéal) de ses magnifiques immeubles. Ottawa sera certes une Cité de beauté permanente. Aucune ville n'offre de plus belles possibilités. Car en fin de compte, l'apparence extérieure d'une ville a plus qu'une valeur esthétique. C'est un symbole de la grandeur d'un pays. Le Gouverneur dit ensuite la joie qu'il a éprouvée pendant le récent discours de l'hon. Mackenzie King, samedi dernier.

Il termine en faisant ressortir le sens du drapeau pour la grandeur et la prospérité de l'Empire.

S. Honneur le maire J. J. Allen était aussi à la table d'honneur.

La réunion se termina par le chant de Dieu Sauve le Roi.

◆

A la recherche de leur fils

M. et Mme Théophile Desjardins, 58 rue Ottawa, sont à la recherche de leur fils Doris Desjardins, 15 ans, disparu depuis vendredi dernier.

Le jeune homme a les yeux et les cheveux bruns; il a aussi une cicatrice sur la joue gauche ainsi qu'une blessure cicatrisée sur un doigt de la main gauche. La police d'Ottawa a été informée.

INSCRIPTIONS DE MERCREDI AU PARC CONNAUGHT

1ière course, bourse de $500, à réclamer, 3 ans plus, 5½ furlongs.

(a) Winsome	110	Peregrina	97
(a) Billycoo	104	Buchon	105
Ironmaster	107	Uvira	95
Patricia Agnes	105	Roselys	95
Francis Brown	97	Lady Chilton	110
Agnes Sorel	105	Golden Patch	113
Aussi éligibles:—			
Captive	94	Lew Black	110
Miss Teddy	100	Recess	113

2ième course, bourse de $500, 2 ans, 5 furlongs.

(b) Satan's Pet	118	White Basket	115
Prowess	115	(c) Rey Del Norte	118
My Purchase	118	Boston Rose	115
(b) High Born	115	(c) Siwanoy	118
Cricket	115		

(b) Entrée V. A. O'Connor (c) Entrée R. G. Narelle.

3ième course, bourse de $500, à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs.

Sugar Heart	x105	Free Helen	112
Illumine	110	Visionary	112
Miss Widworty	113	King Charles	115
Margaret Cal	110	Sea Crest	115
Observation	107	Achtoi Lass	110
Prince Peter	112	Alice Amine	110
Aussi éligibles:—			
Ardsley	x99	Sugar Land	107
Ike Mann	109	Kalani	115

4ième course, bourse de $500, à réclamer, 3 ans et plus, nés en Canada, 1 mille.

Step Off	100	Pottery	113
Pandorus	118	Galopin Diamond	115
(d) Lorraine M.	x97	Kauri	113
(d) Goeland	x105	Jug of Gold	107

(d) Entrée Mrs. A. Monest—Mrs. W. Walsh.

5ième course, bourse de $500, BOURSE A RECLAMER "CHATEAU LAURIER" 3 ans et plus, 1 mille.

Ignite	110	Song of Songs	110
Vowed Vengeance	110	Strong Tackle	112
Flying Ambassador	113	Prince Ronald	110
Uncle Herman	103	Nine Sixty	110
Clifton's Maid	103	Airs and Graces	101
Don Gaspar	110	General Clinton	110
Aussi éligibles:—			
Ferry of Fate	105	Harvard	110
Tout Feu	98		

6ième course, bourse de $500, à réclamer, 4 ans, 1 mille 70 verges.

Ima Hat	x95	Eleusagon	x95
S. J. Gillfillian	97	Wrackster	109
Kentucky Lad	102	Granite Dust	110
Little Oo	x92	Brother Johnson	112
Tomboy	110		

7ième course, bourse de $500, à réclamer, 3 ans et plus, 1 mille 1-16.

High Skip	106	Judge Schulman	112
Star	109	Pledge	106
Torrence	104	Sonata	106
Wolverine	107	Retainer	x98
My Lava	104	Skirt	104
Alley	108	Torrito	103
Aussi éligibles:—			
Sanction	112	Forest Lore	106
Coquina	110	Bendi	x94

x—Allocation d'apprentis réclamée Temps clair; piste lente.

HEURE DU C. N. R.

MARDI, 9 JUIN, 1931
de 9 h. à 10 h. p.m.

Concert spécial pour les auditeurs de langue française.
Artistes:—Alfred Engecombe, pianiste; orchestre de concert du Château-Laurier.
Orchestre: Air dans le style ancien—"La Cinquantaine" (Gabriel Marie).
Piano: "Seconde arabesque" de Debussy.
Orchestre: Extraits de l'opéra le "Prophète" de Meyerbeer.
Piano: Extraits du "Coin des Enfants" de Debussy.
Orchestre: "Nocturne" (Mendelssohn)

Mariage du fils du sous-ministre

LONDRES, 9. (Cablogramme P. C.)—Le mariage du docteur Wm Egan, fils de W.-J. Egan, sous-ministre canadien de l'Immigration à Ottawa et du docteur Dorothy McIntosh, aura lieu à l'église St-James, place espagnole, demain. La promise est une femme-médecin de la clinique des enfants à Greenwich.

Le couple passera sa lune de miel au Canada.

◆

Femme tuée à un passage à niveau

GLEN MAJOR, Ont., (S.P.C.) 9— Mme M. Towner, de ce village, a été mortellement blessée, et Mme Redman, également de Glen Major, a subi de légères blessures, lors d'une collision entre leur automobile et le convoi du Pacifique Canadien faisant le trajet entre Tweed et Toronto. L'accident se produisit de bonne heure aujourd'hui.

AUX ASSISES PROCHAINES

MONTREAL, (P.C.) 9. — Lionel Chartrand et Georges-E. Bergeron, accusés de fraude, à la suite d'irrégularités dans les examens du Service civil à Ottawa, ont choisi de subir leur procès aux prochaines assises de la Cour du Banc du Roi. Ils ont comparu ici aujourd'hui pour y faire une déclaration volontaire. Joseph Gauthier, qui subit son procès avec Chartrand, désire faire comparaître des témoins, et il a obtenu deux jours pour préparer sa défense. Les deux premiers ne feront pas comparaître de témoins.

◆

RUMEURS NIEES

BERLIN, (P.A.) 9. — Des rumeurs publiées dans les journaux disant que d'ici à quelques jours le gouvernement annoncera un moratoire sur le retard des paiements de réparations sont niées officiellement aujourd'hui. Le gouvernement, dit-on, n'a pris aucune décision.

◆

Nouvelles de Buckingham

9 juin 1931.

CARNET SOCIAL.—

Mme Jérémie Mageau, Mlle Irène Mageau et M. Romuald Renaud, de Buckingham, Mme Israël Joanette, de Hull, et M. Edouard Boisvenu, de Gatineau, sont de retour d'un voyage d'une dizaine de jours à Détroit.

• • •

MARIAGE POWERS-LEBLANC.

Samedi matin, à 6 heures, tn l'église St-Grégoire de Naziance, de Buckingham, était célébré le mariage de Mlle Eillen Powers, fille de M. et Mme Thomas Powers, de Buckingham, avec M. Alphonse Leblanc, fils de M. et Mme J. Leblanc, de Québec. La bénédiction nuptiale leur fut donnée par M. le curé A. Bélanger.

Après la cérémonie, il y eut réception chez M. et Mme Powers, après quoi les nouveau époux partirent en automobile pour un voyage à Québec et autres endroits.

• • •

COMMUNION SOLENNELLE.—

eVndredi matin, à la messe de 7.15 heures, un grand nombre de fillettes et garçons faisaient leur première Communion Solennelle, avec un grande piété. M. le Curé leur fit une allocution dans les deux langues, traitant de la grandeur du sacrement qu'ils venaient de recevoir, et les exhortant à toujours se maintenir dans la voie si bien commençée.

• • •

PROCESSION DE LA FETE-DIEU.

La procession de la Fête-Dieu ne pouvant avoir lieu dans les rues de la ville, dimanche dernier, à cause dela mauvaise température, se fit dans l'église, après la grand'messe.

• • •

GAGNANTE.—

Un cinq piastres en or mis en tirage par le club Electric Reduction fut gagné par Mme Prime Berhtel.

◆

DOUMER DEMISSIONNE

PARIS, (P.A.) 9. — Le président élu de France, Paul Doumer, a remis aujourd'hui sa démission de ses charges de président du sénat et de sénateur.

LAFONTAINE, Ont.

9 juin, 1931.

Les parents et amis de M. Ada Maurice et de Mlle Flore Lapensée, institutrice à Lafontaine s'assemblèrent dimanche, le 24 mai, en l'honneur de leurs fiançailles.

On y remarquait Mlles Anne-Marie Carrière, Flore Lapensée, Emma Lapensée institutrices à Lafontaine, Laurette Drouin, Elisé Lapensée, institutrices à Penetang, Henriette Maurice, Albina Maurice, Mme A. Robitaille, Mathilde Maurice, Mme Alcime Maurice et MM. Iréné Marchand, Ada Maurice, Clément Marchildon, Wilfrid Lapensée, professeur à la Haute Ecole de Penetang, Arthur Brunelle, Albert Hamelin, Georges Maurice, Alcime Maurice, A. Robitaille, J. Karr.

A cette occasion, il y eut grand diner à 7 h. p. m., chez les parents du fiancé. Après avoir passé une très agréable soirée avec musique et chants, on se sépara à une heure avancée.

Nos félicitations et bonne chance aux nouveaux fiancés!

Pour bien paraitre, portez une
Robe Blanche Doris Deane, $12.95

"Tout le monde porte du blanc", dit Vogue. A Ottawa la plupart des dames portent des Robes Blanches Doris Deane. Elles jouissent d'une grande popularité en ces journées chaudes. Elles se présentent en de chics conceptions sans manches, de crêpe durable, garanti lavable. Une aubaine de Murphy-Gamble à $12.95.

Murphy-Gamble
Limited

Assemblée générale du Cercle Littéraire de l'Institut C.-F.

L'assemblée générale annuelle du Cercle littéraire et scientifique de l'Institut Canadien-Français d'Ottawa aura lieu le mercredi, 10 juin, à huit heures et demie du soir. En cette circonstance, le Cercle se choisira un président, un vice-président et un secrétaire pour l'année académique 1931-32.

RÉSULTAT DE CE RETARD

L'AJOURNEMENT DE LA CONFERENCE IMPERIALE SOULEVE DES QUESTIONS.

LONDRES, 9. — La nouvelle officielle que la conférence économique impériale d'Ottawa est remise à 1932 a amené une série de questions cet après-midi en chambre des communes. La chambre sait, dit l'hon. J.-H. Thomas, secrétaire des Affaires des dominions, que les détails de la conférence sont laissés au soin du gouvernement canadien, comme l'annonçait la presse ce matin. On a annoncé hier au parlement canadien que, vu les difficultés de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande relativement aux élections en août, il était nécessaire pour le gouvernement canadien de retarder l aconférence à 1932, et que les autres gouvernements avaient accepté la proposition.

JUGE EN CHEF DE LA N.-ÉCOSSE

Son honneur le juge J. A. Chisholm de la cour supérieure de la Nouvelle-Ecosse a été nommé juge en chef de la Nouvelle-Ecosse. Cette nouvelle a été annoncée officiellement à bonne heure cet après-midi.

Le nouveau juge en chef succède à feu le juge en chef Robert E. Harris décédé il y a quelques semaines.

◆

UNE RÉUNION DE CATALANS

MADRID, 9 (P.A.):—Les activités de la campagne préparatoire aux élections de juillet s'accentuent aujourd'hui. Quarante-six députés de la Catalogne se sont réunis à Barcelone afin de discuter les futures relations de cette province avec la république espagnole. Serra Clara, avocat et ami du président provisoire de la Catalogne, a été élu président temporaire de l'assemblée de Barcelone, qui élaborera une constitution.

Dans l'intervalle, les problèmes de grève et de travail continuent à occuper l'attention du cabinet fédéral, qui se réunira ce soir pour discuter la situation générale du travail et de la politique.

Le peseta a encore diminué au cours de la journée étant de 10.58 au dollar.

◆

ARRON DEVANT LE JUGE DALY

Isidore-L. Arron, marchand d'Ottawa, accusé d'avoir récelé des marchandises d'une valeur de $10,000 lors de la session de biens de ses magasins rue Wellington, dernièrement, a comparu devant Son Honneur le juge E.-J. Daly en cour des sessions générales de la paix du comté de Carleton ce matin. Sa cause se continue cet après-midi.

Me J.-A. Ritchie, C.R., substitut du procureur général, agit pour la Couronne. Arron est représenté par Mes Hal Burns et Sam Lepofsky.

UN RECORD EST BATTU

DEUX AVIATEURS FRANCAIS BATTENT LE RECORD EN CIRCUIT FERME.

ISTRES, France, (P.A.) 9. — Les aviateurs Lebrix et Doret, qui, à 3 h. 15 p.m., aujourd'hui, s'étaient maintenus dans les airs 59 heures et 28 minutes, ont battu le record de distance de circuit fermé mondial, ayant parcouru 9,013 kilomètres, 400 mètres (4,734 3-5 milles). Le record précédent était de 8,960 kilomètres. Il était détenu par les Francais Paillard et Mermoz.

SPECIAL
Escompte sur Réparations
318, rue Dalhousie
BIJOUTIER
P.-A. Quesnel — Ottawa

LAROCQUE
LEADS IN VALUES
Vêtements pour toute la Famille
RIDEAU, DALHOUSIE ET GEORGE ST.

Il se blesse en tombant dans une écluse du Canal

LES POMPIERS SONT APPELES POUR SECOURIR PETER DOYLE. — UN COMPAGNON DETENU.

Peter Doyle, sans domicile fixe, a été grièvement blessé un peu après minuit ce matin en faisant une chute d'une vingtaine de pieds dans une écluse du canal Rideau, près de la place Connaught. Le blessé a été transporté à l'hôpital de la rue Water. Il souffre d'une fracture probable de la jambe droite, de pénibles contusions à la tête, d'une blessure à la langue et du [illegible]. Son état s'est un peu amélioré aujourd'hui.

Calixte Ethier, 61 ans, qui, d'après la police, accompagnait Doyle au moment de l'accident, a été détenu cette nuit par la police et interrogé par la suite. Il a été accusé de vagabondage en cour de police ce matin, et sa cause a été remise à huitaine.

Ethier a déclaré à la police qu'il descendait avec Doyle près de l'écluse pour trouver un endroit propice et y passer la nuit. Doyle perdit l'équilibre sur le bord de l'écluse et tomba sur les pierres du fond, s'infligeant de graves blessures. Ethier appela au secours et se porta au secours du blessé en se servant d'une échelle qui se trouvait de l'autre côté de l'écluse. Ses cris attirèrent sur les lieux J. Forrest, 650 rue MacLaren, et Robert Smith, 383 rue Gloucester, chauffeurs de taxis, qui se trouvaient près du bureau de poste. M. Napoléon Moreau, gardien de l'écluse, a aussi été éveillé et il se rendit sur les lieux, après avoir averti la police.

POMPIERS APPELES

Le docteur Gordon Booth a été appelé immédiatement et il descendit dans l'écluse pour prodiguer les premiers soins aux blessés. Les hommes qui se trouvaient sur les lieux tentèrent de soulever le blessé pour le remonter sur le sol, mais ils éprouvèrent beaucoup de difficulté, l'échelle étant placée tout près du mur de pierre. La police appela alors les pompiers du poste numéro 8. Le pompiers Emmett Curry plaça le blessé sur son épaule et montat au haut de l'écluse sur une échelle installé par d'autres pompiers.

Il n'y avait qu'un peu d'eau qui coulait au fond de l'écluse, et Doyle tomba sur la pierre. Il n'en est pas à sa première aventure. Il est sorti récemment de l'hôpital du Sacré-Coeur à Hull, après avoir été frappé par un automobile sur le pont Interprovincial. Il eut aussi un bras amputé par un tramway il y a plusieurs années.

PERDU

Lundi soir dernier, près Château Laurier ou environs rue Rideau, un Yorkshire Terrier, couleur tan, femelle, répondant au nom "Pee Wee". Généreuse récompense au retour. Téléphonez Gatineau 33-2 ou Carling 6019. 4091-13-133

Docteur
Rodolphe Tanguay
MEDECINE
— et —
CHIRURGIE
49, Beach - Sudbury, Ont.

PROPRIETE A VENDRE
$1,500
100 acres avec constructions, 12 milles de la rue Sussex, attrayant lac sur propriété, bonne pêche, sport, pommiers et petits arbres fruitiers. Endroit idéal pour club de sport ou maisons d'été.
$2,200.00. 50 acres, bien construits, 7 milles de Billings Bridge. Conditions faciles.
Pinard, 365, rue Rideau.
Téléphone: R. 2134.

FROMAGE CHATEAU
Reconnu comme l'Aristocrate des Fromages